

COLLECTION «FEMMES ET
DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS»

LES CONDITIONS DE
VIE DES FEMMES ET
LE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL
DANS L'OUTAOUAIS

JANVIER 2000

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 21 janvier 2000.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, présidente, Bibiane Courtois, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Régine Laurent, Chantal Maillé, Jacqueline Nadeau-Martin, Micheline Paradis, Carolyn Sharp et Marielle Tremblay.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Recherche, analyse, rédaction et
coordination
Claire Minguay

Collaboration
Gisèle Bernard
Élizabeth Ouellet

Soutien technique
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-35605-5

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE L'OUTAOUAIS	11
1.1 Le territoire et les infrastructures	11
1.2 Situation et perspectives démographiques	14
1.3 Une population diversifiée	18
1.4 Stabilité et transformation des familles.....	22
1.5 Les secteurs de l'économie et de l'emploi	23
1.6 L'intégration au marché du travail et la situation économique des femmes.....	27
1.7 La scolarité.....	34
1.8 La participation sociale.....	35
1.9 La vie culturelle.....	36
1.10 La contribution des femmes	38
1.10.1 Le mouvement associatif.....	38
1.10.2 L'apport individuel des femmes.....	40
1.11 L'Outaouais, une région riche et une région pauvre.....	44
CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS.....	49
Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs.....	49
2.1 L'autonomie économique des femmes.....	51

Cible d'intervention 2 : Tenir compte des réalités des femmes pour s'assurer de leur participation aux orientations régionales visant la diversification économique	58
Cible d'intervention 3 : Éliminer les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle des femmes, particulièrement des plus défavorisées.....	60
2.2 Le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes	64
Cible d'intervention 4 : Fournir aux femmes les moyens d'améliorer ou de maintenir leur intégrité physique et leur santé mentale.....	72
Cible d'intervention 5 : Prendre tous les moyens pour mettre fin à la violence faite aux femmes en tenant compte de leur diversité	73
CONCLUSION.....	81
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME	85
BIBLIOGRAPHIE.....	89

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 — Répartition de la population par MRC et par sexe, Outaouais, 1996.....	15
TABLEAU 2A — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Outaouais et ensemble du Québec, 1996.....	16
TABLEAU 2B — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Outaouais, 1996.....	17
TABLEAU 3 — Répartition des fils et filles jamais mariés dans la famille de recensement des ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Outaouais et ensemble du Québec, 1996.....	23
TABLEAU 4 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Outaouais, 1996.....	28
TABLEAU 5 — Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Outaouais, MRC et ensemble du Québec, 1996.....	30
TABLEAU 6 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Outaouais et ensemble du Québec, 1996	31
TABLEAU 7 — Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans ou plus, selon le sexe, MRC de l'Outaouais, Outaouais et ensemble du Québec, 1996.....	32
TABLEAU 8 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs en Outaouais.....	42

LISTE DES ACRONYMES

BSQ	Bureau de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec depuis avril 1999)
CALAS	Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles
CDÉC	Corporation de développement économique communautaire
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CRD	Conseil régional de développement
CRÉEOM	Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Outaouais métropolitain
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF	Conseil du statut de la femme
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CUO	Communauté urbaine de l'Outaouais
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCI	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTS	Maladie transmise sexuellement
PSR	Planification stratégique régionale
REFAP	Réseau des femmes d'affaires et professionnelles
RFAQ	Réseau des femmes d'affaires du Québec
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SDÉO	Société pour la diversification économique de l'Outaouais
SQDM	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (maintenant Emploi Québec)
UQAH	Université du Québec à Hull

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État québécois a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles — et des mesures — d'intervention

pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes — sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non —, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie — notamment les activités culturelles et les actions communautaires — essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon le genre est non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes, mais bien résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région.

OUTAOUAIS



1.1 Le territoire et les infrastructures

Situé à l'extrémité sud-ouest du Québec, l'Outaouais est vaste (32 870 km²) et tout en contrastes. Séparé de l'Ontario, dans sa partie la plus habitée, par la seule rivière des Outaouais qui le borde à l'ouest et au sud, il a aussi pour voisines les régions des Laurentides à l'est et de l'Abitibi-Témiscamingue au nord. Cependant, ce sont des zones peu ou pas habitées qui se jouxtent.

Il est composé de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) et de quatre MRC : Les-Collines-de-l'Outaouais, Pontiac, Papineau et La-Vallée-de-la-Gatineau. Le territoire est subdivisé en 76 municipalités et l'on compte deux réserves algonquines dans la MRC de La-Vallée-de-la-Gatineau, Kitigan Zibi et Lac-Barrière (ou Lac-Rapide).

Selon qu'on la considère sous son angle urbain ou rural, la région présente d'énormes différences qui s'expriment autant sur le plan du milieu naturel ou de l'activité économique que des caractéristiques sociodémographiques et même sanitaires de ses résidentes ou résidents.

Vallées, forêts, rivières, lacs et collines marquent le paysage de la vaste partie rurale de la région. C'est pourquoi l'industrie forestière, puis l'industrie des pâtes et papier s'y sont implantées. L'activité agricole s'y est aussi développée, alors que la multitude de lacs et le parc de la Gatineau accueillent des activités récréatives se rattachant à la chasse et à la pêche¹. Faiblement peuplée, une seule agglomération des MRC rurales compte plus de 5 000 résidents : Maniwaki-Déléage avec 6 560 résidents.

Le secteur urbain, essentiellement les cinq municipalités de la CUO (Gatineau, Hull, Aylmer, Buckingham et Masson-Angers) et la frange sud de la MRC Les-Collines-de-l'Outaouais, concentre donc la très grande partie de la population (71 % pour la seule CUO²). Sis à proximité d'un centre urbain outre frontière trois fois plus peuplé, un fait unique au Québec³, on ne s'étonnera pas qu'il en ait été marqué... pour le meilleur et pour le pire. Si son économie a profité de la proximité d'Ottawa-Carleton et si sa population a eu accès aux services de santé, d'éducation et de divertissement de l'Outaouais ontarien, la région s'est développée sous la coupe de la capitale fédérale et, bien qu'elle s'efforce de s'en dégager, surtout depuis les années 70, on ne peut encore considérer qu'elle ait atteint son autonomie économique et son autosuffisance sur le plan des services. Membre de la Commission de la capitale nationale, qui a été mise sur pied pour mettre en valeur ce territoire, la ville de Hull en a été affectée dans son paysage et son tissu social avec la

¹ Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de l'Outaouais. *Diagnostic des sources et des causes de chômage en Outaouais*, Hull, 1995.

² Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Les résidents de l'Outaouais. Profil démographique, social et économique, recensement 1996*, [recherche et rédaction : Lise Émond], février 1999.

³ Comité Outaouais. *Rapport sur l'avenir économique de l'Outaouais dans une perspective de changements au statut politique et constitutionnel du Québec*, (rapport Beaudry), février 1992.

construction de plusieurs tours qui abritent les bureaux de ministères du gouvernement fédéral, lieu de travail de milliers d'Ontariens. Inversement, 40 % des travailleuses et travailleurs de l'Outaouais traversent quotidiennement les ponts pour exercer leur métier ou leur profession dans des bureaux gouvernementaux ou des entreprises situés sur le territoire d'Ottawa-Carleton.

Sur le plan du développement des infrastructures, l'Outaouais a été longtemps moins bien pourvu sous prétexte du recours possible aux équipements ontariens. De fait, a estimé le rapport Beaudry, au début des années 90, les résidents de l'Outaouais se procuraient 25 % des services hospitaliers, 30 % des services d'éducation collégiale, plus de 30 % des services culturels et récréatifs et 50 % des services universitaires à Ottawa. D'ailleurs, le système routier en porte des traces, étant essentiellement développé dans l'axe nord-sud qui, s'il facilite les déplacements vers la CUO et l'Ontario, entrave considérablement la circulation entre les MRC de la région ou vers les autres régions québécoises. En effet, aucune route majeure ne leur donne accès en dépit de projets récurrents en ce sens, faisant de l'Outaouais la seule région du Québec qui n'est pas rattachée à un réseau autoroutier. Cette situation défavorise nettement le développement industriel et handicape considérablement le potentiel touristique, en particulier dans la MRC Papineau qui se trouve dans un « no man's land » entre Ottawa, Hull et Montréal.

La répartition des établissements sociosanitaires, éducatifs et culturels sur le territoire de l'Outaouais en a aussi été marquée et le demeure; malgré les importants investissements des dernières années, la région ne progresse que très lentement vers l'autonomie institutionnelle et demeure sous-équipée en dépit de l'importance de la population à desservir.

Santé et services sociaux

Comme ailleurs au Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (RRSSSO) détermine les priorités en matière de santé et de services sociaux pour la région. Elle développe les stratégies et les plans d'organisation de services nécessaires à la fois pour rencontrer les objectifs des politiques en matière de santé et pour répondre aux besoins spécifiques des sous-régions.

En 1983, la RRSSSO s'est donné un objectif d'autosuffisance régionale de manière à éviter que la population de l'Outaouais continue de recourir à des services dans la région d'Ottawa-Carleton; cet engagement s'est raffermi, à compter de 1995, par des investissements majeurs dans des équipements en vue de rapatrier la clientèle. Les économies dans les dépenses de santé hors province que cette mesure a permis de réaliser ont été réinvesties dans l'amélioration des services et des équipements du réseau régional. La Régie a aussi adopté des mesures d'équité intrarégionale pour la répartition des ressources financières entre les six territoires à desservir : Grande-Rivière/Hull (pour les villes de Hull et Aylmer), Gatineau (correspondant au territoire de cette municipalité), Pontiac (épousant à peu près les contours de cette MRC et la municipalité du même nom), Des Forestiers (pour la MRC La-Vallée-de-la-Gatineau, dont Maniwaki), Vallée-

de-la-Lièvre/Petite-Nation (pour la MRC Papineau et la frange est de la CUO) et, depuis plus récemment, Les-Collines (pour la MRC du même nom)⁴.

La région compte 20 établissements publics et privés de santé et de services sociaux : 8 ayant une mission de CLSC, 8 centres hospitaliers de soins de longue durée, dont 2 privés, 6 centres hospitaliers dont 1 spécialisé dans les soins psychiatriques, 1 centre jeunesse disposant de 5 points de service, et 3 centres de réadaptation (pour personnes alcooliques ou toxicomanes, pour personnes handicapées physiques et pour personnes ayant une déficience intellectuelle)⁵.

On doit également mentionner l'indispensable contribution des 158 organismes communautaires⁶ dans le domaine de la santé physique et mentale, et plus particulièrement l'apport des groupes de femmes, notamment en périnatalité et contre la violence faite aux femmes.

Éducation et formation professionnelle

Depuis la dernière réforme scolaire, l'Outaouais compte 5 commissions scolaires dont une anglophone. Outre l'enseignement régulier destiné aux jeunes, celles-ci offrent des cours de formation professionnelle dans 12 centres et des services de formation continue (aux adultes) dans 19. La MRC Papineau s'est dotée du Centre de recherche et de développement technologique agroalimentaire de l'Outaouais, à Papineauville. On doit aussi mentionner l'existence d'un centre de formation en prévention des feux de forêt à Maniwaki. La région dispose aussi de quelques institutions privées de niveau secondaire et postsecondaire. Signalons le Multi-Collège, un regroupement constitué notamment de l'Institut Teccart, du Collège Saint-Alexandre de Gatineau et du Petit Séminaire de Québec, qui offre le baccalauréat international.

Tous les établissements publics d'études supérieures se retrouvent à Hull, à l'exception d'un campus du Collège de l'Outaouais à Gatineau. Ce sont : deux cégeps publics, l'un francophone, le Collège de l'Outaouais, l'autre anglophone, Heritage College, un campus de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), le Conservatoire de musique, une institution de l'Université nationale autonome du Mexique qui offre, depuis 1996, des cours de langue, de sciences humaines et de formation aux gens d'affaires, ainsi qu'une constituante de l'Université du Québec (UQAH), le maillon le plus récent du réseau universitaire québécois. La création de l'Université du Québec à Hull, en 1981, est venue mettre fin à l'hégémonie de l'Université d'Ottawa, qui continue néanmoins d'attirer plusieurs étudiantes et étudiants de la région. Dans un premier temps, l'UQAH a d'abord cherché à développer des études pour une clientèle jusque-là négligée par l'Université d'Ottawa : les adultes. Sa première programmation était donc adaptée à la fréquentation à temps partiel et surtout axée sur la formation professionnelle (en administration, sciences

⁴ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Planification stratégique régionale de consolidation 1999-2002*, décembre 1998.

⁵ *Idem*.

⁶ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Idem*.

comptables, formation des maîtres, travail social, nursing, animation et communication, etc.). Mais au milieu des années 80, l'UQAH élargit ses champs d'enseignement et développe la recherche et les études avancées⁷. Enfin, depuis 1995, l'UQAH a mis sur pied un bureau de liaison université-milieu (BLUM) qui sert de guichet unique aux requêtes des organismes ou personnes de la région, mène des recherches utiles aux collectivités outaouaises et regroupe un ensemble de services dont le Centre de la PME et les activités internationales de l'université.

Économie et emploi

On trouve cinq centres locaux de développement (CLD), un pour la CUO et un pour chacune des MRC, qui doivent, en collaboration avec le Conseil régional de développement (CRD), mettre en œuvre les moyens pour développer l'économie et créer des emplois. La région s'est aussi dotée, en 1997, d'une structure unique au Québec, la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO), pour faire la promotion de la région auprès de nouveaux investisseurs et soutenir les projets d'exportation des entreprises outaouaises. Depuis août 1999, la région dispose, comme Montréal et Québec, d'un centre de développement des technologies de l'information (CDTI) pour favoriser l'essor de l'industrie québécoise dans ce secteur. Trois corporations de développement économique communautaire (CDÉC) ont aussi été constituées pour relancer l'économie et l'emploi dans les quartiers défavorisés de l'Outaouais urbain; elles desservent respectivement Hull-Aylmer, Gatineau et Buckingham-Masson-Angers (PRESQ). On trouve également pignon sur rue dans la région sept centres locaux d'emploi (CLE) et quatre Carrefour-Jeunesse-Emploi, celui de Gatineau étant d'ailleurs à l'origine de la formule qui s'est par la suite répandue dans toutes les régions du Québec. Les groupes de femmes ont également un apport significatif sur le plan économique. Citons les groupes soutenant la diversification des choix scolaires et professionnels féminins et ceux appuyant les démarches entrepreneuriales des femmes. Aussi, parce que certains regroupements utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément tant des dimensions économiques que sociales des problèmes, ils ont contribué à la relance de l'économie sociale et veillent au maintien de l'intérêt pour ce dossier dans les instances locales.

1.2 Situation et perspectives démographiques

La population de l'Outaouais représentait, en 1996, un peu plus de 4 % de la population totale du Québec. Selon le BSQ, elle se composait de 155 910 femmes et de 151 530 hommes pour un total de 307 440. La majorité de la population était concentrée dans la Communauté urbaine de l'Outaouais (70,8 %) et plus particulièrement dans les villes de Hull, Gatineau et Aylmer. Les quatre MRC se partagent le reste de la population (29,2 %)⁸.

⁷ Gérald PELLETIER et Jean HARVEY. « Le paysage institutionnel », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, sous la direction de Chad Gaffield. IQRC, collection « Les régions du Québec », 1994.

⁸ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

L'Outaouais est une des rares régions du Québec, hors la ceinture de Montréal métropolitain, à connaître un accroissement démographique. Alors qu'entre 1981 et 1996, le Québec connaissait un taux d'augmentation de 10,9 %, il atteignait 26,1 % en Outaouais⁹. Toutefois, la hausse ne s'est pas manifestée de façon uniforme sur tout le territoire : elle découle presque exclusivement de l'augmentation de 27,9 % du nombre de résidents de l'Outaouais urbain.

En Outaouais comme au Québec, les femmes sont très légèrement plus nombreuses que les hommes (50,7 %). Cependant, l'examen de chacun des territoires des MRC permet de constater que les femmes sont partout sous-représentées par rapport aux hommes, à l'exception de la Communauté urbaine de l'Outaouais où le taux de féminité plus élevé (51,3 %) vient renverser la tendance. En fait, une telle situation s'observe depuis le début du siècle alors que, en raison des possibilités d'emplois rémunérés, les jeunes femmes quittent les zones rurales pour s'établir en ville¹⁰.

TABEAU 1 — Répartition de la population par MRC et par sexe, Outaouais, 1996

MRC	Femmes Nombre	%	Hommes Nombre	%	Total Nombre	Région %
L'Outaouais	155 910	50,7	151 525	49,3	307 440	100,0
CUO	111 630	51,3	105 975	48,7	217 610	70,8
Les-Collines-de-l'Outaouais	16 400	48,7	17 260	51,3	33 665	10,9
Papineau	10 070	49,5	10 260	50,5	20 330	6,6
La-Vallée-de-la-Gatineau	10 035	49,5	10 230	50,5	20 260	6,6
Pontiac	7 775	49,9	7 800	50,1	15 575	5,1
Le Québec *	3 579 465	50,9	3 450 565	49,1	7 030 030	

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

La répartition par groupe d'âge montre que la population de l'Outaouais est relativement jeune comparativement à celle du Québec. Ainsi, les moins de 15 ans représentent 21,4 % de la population alors qu'ils ne représentent que 19,2 % en moyenne au Québec. Toutefois, même si le nombre de jeunes a augmenté dans la région, leur poids démographique est légèrement plus faible en 1996 qu'il ne l'était en 1986. La même tendance s'est manifestée, avec encore plus d'acuité chez les 15-24 ans, dont la proportion a chuté de 11 % pendant ces années¹¹.

À l'inverse, si seulement 9 % de la population de la région est âgée de 65 ans et plus (comparativement à 12,1 % pour le Québec), ce groupe d'âge a enregistré une hausse de 40 % de 1986 à 1996. De plus, comme la région regroupe une importante proportion de *baby-boomers*, dont le poids dans la population s'est accru de 51 % pendant la même

⁹ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Les résidents de l'Outaouais. Profil démographique, social et économique. Recensement 1996*, [recherche et rédaction : Lise Émond], février 1999.

¹⁰ Normand FORTIER. « L'économie rurale », cité dans *Histoire de l'Outaouais, op. cit.*

¹¹ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Les résidents de l'Outaouais. Profil démographique, social et économique. Recensement 1996, op. cit.*

période de référence, on doit s'attendre à un vieillissement accéléré de la population lorsque, au cours des prochaines décennies, ceux-ci parviendront à la retraite¹².

Ce phénomène touchera particulièrement les femmes, ne serait-ce que parce qu'elles sont surreprésentées dans les rangs des 65 ans et plus. Le taux de féminité de la population âgée est particulièrement important dans la CUO, même si la proportion des personnes de 65 ans et plus y est nettement plus faible que dans la plupart des MRC (à l'exception de Les-Collines-de-l'Outaouais). On peut en déduire que les femmes âgées seules viennent s'y installer ou y restent pour bénéficier des services. En effet, comme le Conseil du statut de la femme l'a déjà souligné, leur plus longue espérance de vie en fait de plus grandes utilisatrices de services sociaux et de santé¹³. Pour des raisons sociales et culturelles, elles sont aussi plus interpellées par la prise en charge des personnes, jeunes enfants, personnes malades ou âgées; cette situation, qui s'est accentuée avec le virage ambulatoire, soulève avec encore plus d'acuité la reconnaissance et l'application de mesures de conciliation famille-travail.

TABLEAU 2A — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Outaouais et ensemble du Québec, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
La région	155 920	50,7	151 485	49,3	307 405	100,0	100,0
0 - 14 ans	32 225	49,0	33 515	51,0	65 740	100,0	21,4
15 - 24 ans	19 410	49,6	19 725	50,4	39 135	100,0	12,7
25 - 34 ans	26 550	51,3	25 180	48,7	51 730	100,0	16,8
35 - 44 ans	28 970	50,8	28 075	49,2	57 045	100,0	18,6
45 - 54 ans	20 370	49,6	20 705	50,4	41 075	100,0	13,4
55 - 64 ans	12 450	50,1	12 410	49,9	24 860	100,0	8,1
65 ans +	15 945	57,3	11 875	42,7	27 820	100,0	9,0
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	100,0
0 - 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 - 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 - 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 - 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 - 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 - 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

¹² *Idem.*

¹³ Mariangela DI DOMENICO. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, étude du Conseil du statut de la femme, synthèse, février 1996.

TABLEAU 2B — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Outaouais, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
Papineau	10 075	49,6	10 250	50,4	20 325	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 840	48,0	1 990	52,0	3 830	100,0	18,8
15 - 24 ans	1 045	48,0	1 130	52,0	2 175	100,0	10,7
25 - 34 ans	1 320	51,5	1 245	48,5	2 565	100,0	12,6
35 - 44 ans	1 585	48,5	1 685	51,5	3 270	100,0	16,1
45 - 54 ans	1 420	49,3	1 460	50,7	2 880	100,0	14,2
55 - 64 ans	1 230	48,9	1 285	51,1	2 515	100,0	12,4
65 ans +	1 635	52,9	1 455	47,1	3 090	100,0	15,2
Communauté urbaine de l'Outaouais	111 640	51,3	105 975	48,7	217 615	100,0	100,0
0 - 14 ans	23 040	49,2	23 795	50,8	46 835	100,0	21,5
15 - 24 ans	14 625	50,2	14 505	49,8	29 130	100,0	13,4
25 - 34 ans	19 930	51,4	18 830	48,6	38 760	100,0	17,8
35 - 44 ans	21 155	51,4	20 005	48,6	41 160	100,0	18,9
45 - 54 ans	14 255	50,2	14 165	49,8	28 420	100,0	13,1
55 - 64 ans	8 155	51,4	7 720	48,6	15 875	100,0	7,3
65 ans +	10 480	60,1	6 955	39,9	17 435	100,0	8,0
Les-Collines-de-L'Outaouais	16 395	48,7	17 250	51,3	33 645	100,0	100,0
0 - 14 ans	3 840	48,5	4 070	51,5	7 910	100,0	23,5
15 - 24 ans	1 685	46,4	1 945	53,6	3 630	100,0	10,8
25 - 34 ans	2 855	51,7	2 665	48,3	5 520	100,0	16,4
35 - 44 ans	3 420	49,7	3 465	50,3	6 885	100,0	20,5
45 - 54 ans	2 245	46,6	2 575	53,4	4 820	100,0	14,3
55 - 64 ans	1 210	46,3	1 405	53,7	2 615	100,0	7,8
65 ans +	1 140	50,3	1 125	49,7	2 265	100,0	6,7
La-Vallée-de-la-Gatineau	10 035	49,5	10 220	50,5	20 255	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 920	49,0	1 995	51,0	3 915	100,0	19,3
15 - 24 ans	1 130	48,6	1 195	51,4	2 325	100,0	11,5
25 - 34 ans	1 430	50,9	1 380	49,1	2 810	100,0	13,9
35 - 44 ans	1 655	49,2	1 710	50,8	3 365	100,0	16,6
45 - 54 ans	1 420	49,5	1 450	50,5	2 870	100,0	14,2
55 - 64 ans	1 085	47,6	1 195	52,4	2 280	100,0	11,3
65 ans +	1 395	51,9	1 295	48,1	2 690	100,0	13,3
Pontiac	7 775	50,0	7 790	50,0	15 565	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 585	48,8	1 665	51,2	3 250	100,0	20,9
15 - 24 ans	925	49,3	950	50,7	1 875	100,0	12,0
25 - 34 ans	1 015	48,9	1 060	51,1	2 075	100,0	13,3
35 - 44 ans	1 155	48,8	1 210	51,2	2 365	100,0	15,2
45 - 54 ans	1 030	49,4	1 055	50,6	2 085	100,0	13,4
55 - 64 ans	770	48,9	805	51,1	1 575	100,0	10,1
65 ans +	1 295	55,3	1 045	44,7	2 340	100,0	15,0

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

1.3 Une population diversifiée

« Lorsque les Européens font la rencontre des Amérindiens, au début du 17^e siècle, la présence de ces derniers (en Outaouais) est déjà six fois millénaire. » Il faut attendre le début du 19^e siècle avant que la région n'accueille ses premiers colons sédentaires. En effet, pendant le régime français, la colonisation est interdite hors de la vallée du Saint-Laurent, ce qui n'empêche pas l'attribution de la seigneurie de la Petite-Nation en 1674, qui ne sera cependant habitée de façon permanente qu'à compter du 19^e siècle lors de son acquisition par les Papineau. À ses débuts, le régime britannique est tout aussi réticent à laisser ses sujets peupler la région : il préfère ménager ses bonnes relations avec les Amérindiens pour faciliter la traite des fourrures. Les premiers établissements de colons de Nouvelle-Angleterre, d'une part, et d'Écosse, d'autre part, verront le jour aussi dans les années 1800¹⁴.

Ce sont leurs descendants qui constituent de nos jours l'importante minorité de la population de l'Outaouais qui déclare l'anglais comme langue maternelle (14,2 % c. 8 % dans l'ensemble du Québec). Les anglophones se concentrent à 50 % dans l'Outaouais urbain et à 20 % dans le Pontiac. Dans cette MRC, ils comptent pour plus de la moitié de la population (53,5 %) ¹⁵.

La population anglophone est aussi gonflée par les nombreux migrants intra ou interprovinciaux, venus dans la région en raison de leur emploi. En 1996, 24,1 % de la population régionale d'origine canadienne n'était pas née au Québec, tandis que ce pourcentage atteignait 4,2 % en moyenne au Québec. C'est surtout dans le secteur urbain que s'établissent ces personnes, à l'exception du Pontiac où les nouveaux arrivants comptent pour 32,5 % de la population ¹⁶.

De fait, l'Outaouais est la seule région québécoise qui détient un solde migratoire interprovincial positif, tout en faisant partie des régions qui accueillent le plus de migrants interrégionaux ¹⁷.

La région constitue aussi un important site d'accueil d'immigrants provenant de l'extérieur du Canada, se classant à ce chapitre au troisième rang après Montréal et Québec; les immigrants internationaux constituent près de 5 % de sa population. Les femmes constituent un peu moins de la moitié de la population immigrante vivant en Outaouais (48,5 %) ¹⁸. La population immigrante, qui a augmenté de 12,8 % entre 1991 et 1996, affiche un taux de croissance supérieur à l'ensemble de la population de la région (8,3 %). La CUO, plus particulièrement la ville de Hull, regroupe la très grande majorité de la population immigrante de l'Outaouais ¹⁹. Le visage multiethnique de l'Outaouais

¹⁴ Chad GAFFIELD. « La terre, la famille et les origines de la colonisation », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, op. cit.

¹⁵ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Les résidents de l'Outaouais. Profil démographique, social et économique. Recensement 1996*, op. cit.

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ Institut de la statistique du Québec. *Données sociodémographiques en bref*, vol. 4, n° 1, octobre 1999.

¹⁸ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

¹⁹ Emploi Québec. *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi de la Communauté urbaine de l'Outaouais*, Direction de la recherche, de la planification et du partenariat, [recherche et rédaction : Josée Lavoie], juin 1999.

s'affirme après la 2^e guerre mondiale. Le 1^{er} groupe important d'immigrants à s'établir en Outaouais est celui des Portugais. La Régie régionale de la santé et des services sociaux signale que 52 % des immigrants de la région sont originaires de l'Europe, 22 % de l'Asie et 8 % des Amériques centrale et du sud²⁰. Cependant, depuis la fin des années 80, les tendances de l'immigration changent dans l'Outaouais comme partout au pays : dorénavant, le plus important groupe de nouveaux arrivants est constitué de réfugiés ou de revendicateurs de statut de réfugié (39,8 %). Par ailleurs, les femmes représentent la majorité (51 %) des immigrants admis au Québec et établis dans l'Outaouais de 1991 à 1997. Pour cette même période, la majorité des nouveaux arrivants en Outaouais étaient âgés entre 25 et 44 ans et ne connaissaient ni le français, ni l'anglais. On ne connaît cependant pas la proportion de femmes présentant ces caractéristiques²¹.

Selon les résultats préliminaires d'une étude en cours menée pour l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais²², les nouvelles arrivantes ont des difficultés majeures, pour des raisons de langue, mais aussi de reconnaissance des acquis, à trouver un emploi qui corresponde à la spécialisation dans laquelle elles ont été formées dans leur pays d'origine, qu'il s'agisse de l'ingénierie, de la médecine, de la biologie, de l'informatique, etc. Pressées, pour des raisons économiques, de s'intégrer au marché du travail, elles doivent souvent accepter un emploi peu rémunérateur et nettement en dessous de leurs qualifications.²³

La pluralité de la population outaouaise, la diversité de ses liens avec le territoire, ainsi que les particularités découlant de la situation frontalière accroissent le défi de la construction d'une identité régionale. Par ailleurs, la présence, pour cause d'affectation professionnelle, de « personnes de passage » et de leur famille, qui, de ce fait, peuvent difficilement développer un sentiment d'appartenance, tend à fragiliser le tissu social.

La région regroupe aussi deux collectivités algonquines : Lac-Barrière (ou Lac-Rapide) et Kitigan Zibi, la plus grande et la plus peuplée réserve algonquine du Québec. Le Registre des Indiens²⁴ recense 2 830 Amérindiens en Outaouais, dont 1 476 femmes qui constituent 0,9 % de la population féminine de la région (0,86 % au Québec). Elles représentent 51,9 % des 530 personnes de la communauté de Lac-Barrière et 52,2 % des 2 300 membres de Kitigan Zibi. Dans ce dernier cas, près de la moitié de la population, dont une majorité de femmes, habite hors réserve. La Commission royale sur les peuples autochtones a d'ailleurs souligné la fréquence de ce phénomène, précisant que les

²⁰ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Les résidents de l'Outaouais. Profil démographique, social et économique. Recensement 1996*, op. cit. et Odette VINCENT-DOMEY et André CELLARD. « Les multiples voix de l'Outaouais », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, op. cit.

²¹ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. *Présence au Québec et dans les régions en 1999 de l'immigration récente*, [recherche et rédaction : Gisèle Ste-Marie et coll.], septembre 1999.

²² Cette recherche est menée par Chantal Massie, étudiante à la maîtrise en Études et Interventions régionales à l'UQAC et vise à répertorier les obstacles auxquels font face les femmes immigrantes lorsqu'elles tentent d'accéder au marché du travail.

²³ Association nationale de la femme et du droit. *Analyse de genre des lois et politiques sur l'immigration et la protection des personnes réfugiées*, Ottawa, 1999.

²⁴ Ministère des Affaires indiennes et du Nord. *Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence 1996*, Ottawa, 1997.

femmes autochtones qui quittent leur collectivité « n'ont d'autre choix que de vivre en ville, même si elles souhaitent plutôt vivre dans leur collectivité d'origine. La crainte de mauvais traitements [violence physique ou sexuelle], la perte de leur statut [en raison de la *Loi sur les Indiens*] ou, dans les collectivités, le refus des décideurs de tenir compte de leurs besoins et de leur point de vue limitent leurs possibilités... » Si, hors réserve, certaines autochtones parviennent à une vie plus « saine », elles éprouvent un grand isolement et doivent composer avec des conditions d'existence très précaires²⁵. La Commission notait en outre que les Amérindiennes hors réserve sont généralement plus jeunes et plus scolarisées que leurs compatriotes.

Les communautés algonquines de l'Outaouais parlent l'algonquin et utilisent l'anglais comme langue seconde²⁶. À Kitigan Zibi, le conseil de bande compte une femme sur cinq membres; deux femmes font aussi partie des cinq membres, élus par la communauté, du conseil de la santé et des services sociaux. À Lac-Barrière, dont le conseil de bande fonctionne selon un mode ancestral, aucune femme ne siège. Il n'existe pas d'association de femmes autochtones dans ces communautés.

En 1991, les Algonquins de Lac-Barrière ont signé avec les gouvernements du Québec et du Canada une entente, la première du genre au Québec, visant à préparer un plan d'aménagement intégré des ressources renouvelables, forêt et faune, dans la réserve faunique La Vérendrye. L'entente cherche à réconcilier les différentes utilisations du territoire avec les préoccupations environnementales et le mode de vie traditionnel des Algonquins de Lac-Barrière. Depuis le début du siècle, cette communauté n'avait cessé de voir son territoire se rétrécir en raison du développement « blanc » : inondations pour la constitution de réservoirs, construction de routes traversant la réserve, création d'une réserve faunique favorisant la chasse et la pêche sportives, concessions forestières, etc. L'entente trilatérale vient rétablir l'équilibre en valorisant la vision amérindienne de la forêt et en permettant aux Algonquins de participer au processus de planification du développement²⁷. En outre, elle permet aux Algonquins du Lac-Barrière d'élaborer des projets d'agrandissement de la réserve, d'électrification et de construction de logements pour améliorer la qualité de vie des membres de la communauté²⁸.

La communauté algonquine du Lac-Barrière dispose d'écoles dispensant l'enseignement de la maternelle à la fin du secondaire, d'une garderie, d'une clinique de santé et d'un centre culturel assurant la transmission des traditions algonquines. Il n'y a cependant ni services policiers (ils sont en voie d'organisation), ni de maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence. À Lac-Barrière, dans le souci des traditions ancestrales, on préfère se tourner vers les membres de la communauté pour héberger et soutenir les femmes victimes de violence, d'une part, et pour intervenir auprès des hommes abuseurs,

²⁵ Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

²⁶ Secrétariat aux affaires autochtones. *Les communautés autochtones au Québec*, (page consultée sur Internet le 11/06/99), adresse URL : <http://www.saa.gouv.qc.ca>

²⁷ Secrétariat aux affaires autochtones. *Rencontre*, vol. 18, n° 3, février 1997.

²⁸ Conversation entre M^{me} Gisèle Bernard du CSF et M^{me} Catherine Rooney du bureau régional du ministère des Ressources naturelles.

d'autre part. Des liens sont tout de même entretenus avec des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, dont le CLSC Des Forestiers.

Pour sa part, Kitigan Zibi regroupe plusieurs petites entreprises, de même qu'un centre de loisirs, une maison pour les jeunes, un centre de jour pour les personnes handicapées, un centre de réadaptation pour adultes aux prises avec l'alcoolisme ou la toxicomanie et une maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence et en difficulté et leurs enfants (Waseya); celle-ci serait sous-utilisée selon le responsable des services sociaux. La collectivité offre aussi des services de garde à l'intention exclusive, sauf exception, des chefs de famille monoparentale qui retournent aux études ou sur le marché du travail. Enfin, le Conseil en éducation de Kitigan Zibi offre les services scolaires de la maternelle jusqu'au cinquième secondaire en plus d'avoir mis sur pied un programme en conservation de la faune, un centre pour décrocheurs et un centre de développement de la culture où les jeunes peuvent apprendre la langue et la culture algonquines.

Depuis avril 1996, le Conseil de bande fait partie de la Corporation de gestion de la forêt de l'Aigle aux côtés de représentants non autochtones provenant notamment de l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue, de la Société sylvicole de la Haute-Gatineau et de la ZEC Pontiac. À la suite d'une entente avec le gouvernement du Québec, cette corporation expérimente un nouveau mode de gestion, la « forêt habitée », qui leur permet notamment d'exploiter la ressource forestière et de développer des activités récréotouristiques dans la forêt de l'Aigle. Ce nouveau mode de gestion vise à accroître l'activité économique en région, par les gens de la région, et constitue une expérience de partenariat entre autochtones et allochtones (non-autochtones)²⁹.

De façon générale, on connaît peu la situation des femmes des Premières Nations. Tout au plus a-t-on accès aux données compilées lors de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996 ou dans le portrait des femmes autochtones publié la même année par le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada³⁰. Bien que les informations qu'on y trouve soient intéressantes, comme nous n'avons qu'un portrait global, sans distinction de communautés ou de collectivités en dépit de la grande diversité de leur situation, nous ne pouvons avoir qu'un aperçu très général, et incomplet, de la situation de ces femmes.

Comme le soulignent une chercheuse et un chercheur de Condition féminine Canada, les recherches sur les femmes autochtones tendent à être focalisées sur leurs problèmes et offrent peu d'indications sur des stratégies efficaces pour y faire face. Pourtant, signale la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones : « ... les femmes autochtones assument un rôle de direction dans un grand nombre de projets communautaires et sont souvent en première ligne pour dispenser les services. On ne rappellera jamais assez l'importance qu'accordent les femmes autochtones à la guérison, et il importe de reconnaître et de prendre en compte leur rôle dans la recherche du mieux-être, dans tous

²⁹ *Idem.*

³⁰ Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

les aspects de la conception, de l'élaboration et de la mise en place des services de santé et des services sociaux³¹. »

C'est pourquoi on aurait avantage, par exemple, à mener des recherches sur l'incidence des activités économiques des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité, à étudier le rôle qu'elles jouaient traditionnellement dans l'administration de la justice au sein de leur société ou à cerner le rôle de leurs organisations locales pour stimuler les initiatives de développement communautaire ou les politiques axées sur la collectivité³².

1.4 Stabilité et transformation des familles

Si on se concentre sur les familles qui comptent au moins un enfant, la situation est sensiblement la même en Outaouais qu'en moyenne au Québec : près du quart des familles sont monoparentales et celles-ci sont dirigées par une femme plus de huit fois sur dix.

Par contre, la monoparentalité est plus fréquente dans la CUO, qui regroupe plus des trois quarts de ces familles, et La-Vallée-de-la-Gatineau³³. Même si c'est Gatineau qui compte le plus grand nombre de familles monoparentales, Hull détient la plus forte proportion, avec une famille sur cinq³⁴. Inversement, le phénomène est moins répandu dans les MRC Les-Collines-de-l'Outaouais, Pontiac et Papineau³⁵.

Si la région compte moins de familles de trois enfants et plus que la moyenne québécoise (13,9 % c. 15,6 %), deux MRC se distinguent à ce chapitre : on en dénombre 21,8 % dans Pontiac et 16,2 % dans Les-Collines³⁶.

³¹ Commission royale sur les peuples autochtones. *Op. cit.*

³² Madeleine DION STOUT et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

³³ Ministère de la Famille et de l'Enfance et coll. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, 1999.

³⁴ Emploi Québec. *Op. cit.*

³⁵ Ministère de la Famille et de l'Enfance. *Op. cit.*

³⁶ *Idem.*

TABEAU 3 — Répartition des fils et filles jamais mariés dans la famille de recensement des ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Outaouais et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Outaouais		Ensemble du Québec	
	(n)	%	(n)	%
Total des familles avec au moins un enfant :	57 930	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	44 015	76,0	976 875	76,0
1 enfant	17 790	40,4	382 420	39,1
2 enfants	19 115	43,4	419 225	42,9
3 enfants et plus	7 110	16,2	175 230	17,9
Familles monoparentales	13 915	24,0	309 255	24,0
<i>chef féminin</i>	<i>11 335</i>	<i>81,5</i>	<i>252 435</i>	<i>81,6</i>
1 enfant	6 875	60,7	156 535	62,0
2 enfants	3 595	31,7	73 745	29,2
3 enfants et plus	865	7,6	22 155	8,8
<i>chef masculin</i>	<i>2 580</i>	<i>18,5</i>	<i>56 820</i>	<i>18,4</i>
1 enfant	1 755	68,0	39 200	69,0
2 enfants	720	27,9	14 245	25,1
3 enfants et plus	105	4,1	3 375	5,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ. 1998.

Le nombre de personnes vivant seules a augmenté de 24 % de 1991 à 1996 dans la région. C'est sur le territoire du CLSC de Hull que près du tiers d'entre elles se concentre. C'est chez les personnes âgées de 65 ans et plus ne vivant pas en institution qu'on rencontre la plus grande proportion de personnes vivant seules, soit 28,6 %, et cette situation est beaucoup plus répandue chez les femmes que chez les hommes (32 % des femmes c. 16 % des hommes de 65 à 74 ans et 46 % des femmes c. 20 % des hommes de 75 ans et plus)³⁷.

1.5 Les secteurs de l'économie et de l'emploi

La région de l'Outaouais a une structure économique nettement dominée par les activités du secteur tertiaire. Les secteurs primaire et secondaire demeurent développés en deçà de la moyenne nationale, mais surtout du potentiel qu'ils recèlent. D'ailleurs, au cours des dernières années, et notamment en raison de l'« onde de choc » qu'a provoquée dans la région la réduction des services gouvernementaux, les instances régionales ont consacré beaucoup d'efforts à diversifier l'économie. Elles ont même mis sur pied, en 1997, la Société de diversification économique de l'Outaouais, une formule unique au Québec. Ce

³⁷ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Les résidents de l'Outaouais. Profil démographique, social et économique. Recensement 1996, op. cit.*

n'est pas d'hier, cependant, que la région réclame du soutien à cet effet : dès 1969, le rapport de la commission Dorion mettait en garde le gouvernement du Québec contre la tendance à lier l'avenir économique à la seule présence fédérale.

Ainsi, seulement 2,2 % de la population active occupe un emploi dans le secteur primaire, un taux inférieur à celui du Québec (3,6 %). Dans l'Outaouais, les activités de ce secteur sont principalement orientées vers l'exploitation forestière dont la récolte représentait 6,7 % de l'ensemble du Québec en 1994-1995³⁸.

Pour sa part, le secteur secondaire (manufacturier et construction) ne regroupe que 14,2 % de la population active, un taux nettement moindre qu'en moyenne au Québec (23,6 %). Si le secteur de la construction occupe plus de personnes en Outaouais que dans le reste du Québec (6,2 % c. 4,5 %), le secteur manufacturier, qui génère une proportion beaucoup moindre d'emplois (8,6 % c. 19,1 %), explique la faiblesse relative du secteur secondaire dans la région. Selon des données du MIC, en 1996, cinq industries regroupaient 81,6 % des 5 803 emplois manufacturiers de la région : papier et produits connexes, bois, industries chimiques, imprimerie, édition et industries connexes et aliments. La majorité de ces emplois (60 %) se concentrent dans la CUO, suivie de la MRC de Papineau (avec 19 %). Enfin, en 1998, on estime que 79,5 % des emplois du secteur manufacturier se classaient à faible intensité technologique. Si on dénote une légère amélioration par rapport à 1996 (82,5 %), probablement imputable à l'implantation dans la région d'entreprises à haute technologie, particulièrement en technologies de l'information, la proportion d'emplois à faible intensité technologique de l'Outaouais demeure bien au-delà de la moyenne québécoise (47,2 %)³⁹.

Le secteur tertiaire occupe donc la part du lion dans l'économie outaouaise : on y retrouve 83 % de la population active (72,8 % pour l'ensemble du Québec). Au 3^e trimestre 1997, on y dénombrait 126 900 emplois, soit :

- 51 700 dans les services;
- 35 100 dans l'administration publique;
- 22 400 dans le commerce;
- 10 300 dans les transports, communications et autres services publics;
- 7 400 dans les finances, assurances et immeubles⁴⁰.

Cependant, de 1991 à 1997, ce secteur n'a enregistré qu'une faible croissance d'emplois; on le note dans le domaine des finances, des assurances et des immeubles et, encore plus,

³⁸ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Faits saillants*, Direction de l'analyse des PME et des régions, 1998, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>

³⁹ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Région de l'Outaouais. Nombre d'établissements et emploi total des fabricants selon la taille de l'établissement et le niveau technologique de l'industrie. Mars 1998*, Direction de l'analyse des PME et des régions, compilation effectuée à partir des données du Centre de recherche industrielle du Québec et du MIC, 1998, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>

⁴⁰ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Région de l'Outaouais et ensemble du Québec. Emplois dans le secteur tertiaire selon le type d'activité. 1991, 1995, 1996 et 1997*, Direction de l'analyse des PME et des régions, compilation effectuée à partir des données du ministère du Travail, *Le marché du travail*, 1998. Adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>

dans l'administration publique. En effet, le nombre de résidants de la région de la capitale nationale à l'emploi de la fonction publique fédérale a fondu de 76 000 à 62 400 en cinq ans (de 1993 à 1998). Depuis juin 1998, on a repris l'embauche mais, comme le précise le Conseil du trésor, il s'agit en grande partie d'emplois à durée déterminée ou occasionnels⁴¹.

Par ailleurs, en vue de bien camper ses interventions, Emploi Québec⁴² a évalué le potentiel et l'évolution des secteurs qui ont subi les plus fortes pertes d'emplois entre 1987 et 1997. L'agriculture, qui a enregistré une baisse de 30 %, détient pourtant un bon potentiel de développement. Cependant, on déplore un manque criant de relève. De même, l'industrie des aliments et des boissons, qui offre aussi de bonnes possibilités, maintient difficilement ses entreprises ouvertes. Le secteur manufacturier, peu développé dans l'Outaouais et concentré dans les industries du bois, ainsi que des pâtes et papier, a perdu des plumes en accusant une baisse de 12,6 %, notamment en raison des fusions d'entreprises et des gains de productivité découlant de changements technologiques. L'industrie de la construction, qui fournit plus d'emplois en Outaouais qu'en moyenne au Québec, a subi des pertes de 6 %. Le secteur de l'imprimerie a décliné de 27,8 %, un déclin qui n'est pas étranger aux compressions de l'administration fédérale.

Toujours pour les mêmes raisons, Emploi Québec a aussi pointé les secteurs où la croissance des emplois s'est avérée la plus prometteuse. Les industries liées aux technologies de l'information, plus précisément les produits électriques et électroniques, ainsi que les communications, bénéficient d'un essor remarquable, notamment en raison de la proximité de la région métropolitaine d'Ottawa, considérée dorénavant comme le troisième pôle technologique du Canada, et de l'ouverture, en août 1999, du Centre de développement des technologies de l'information. La fabrication de matériel et d'équipement de transport, quoique encore embryonnaire, semble avoir un avenir encourageant avec la venue de nouvelles entreprises. L'industrie touristique dispose d'atouts non négligeables; à proximité du 5^e pôle touristique en importance au Canada et bien pourvue de ressources biophysiques et culturelles, l'Outaouais est en bonne posture. Dans le secteur du bois, le niveau des emplois s'est maintenu au cours de la décennie 1987-1997; cependant, Emploi Québec estime qu'une meilleure diversification de cette industrie en termes de marché et de produits permettrait d'en améliorer la situation puisque l'Outaouais dispose de ressources forestières de grande qualité et est bien situé par rapport aux grands marchés canadiens et du nord-est des États-Unis. Enfin, le secteur des services aux entreprises a beaucoup contribué à la création d'emplois au cours des dernières années; si ces progrès peuvent être attribués aux développements dans le domaine de l'informatique, ils sont aussi largement tributaires de l'accroissement du recours à la sous-traitance par les gouvernements. Pour cette raison, on peut croire que ce secteur a atteint le maximum de son potentiel⁴³.

Cette analyse est, *grosso modo*, partagée par les partenaires régionaux qui, à l'initiative du CRDO et de l'Université du Québec à Hull, se réunissaient, en avril 1997, lors du

⁴¹ Denis GRATTON. « La fonction publique reprend du poil de la bête », *Le Droit*, 22 octobre 1999.

⁴² Emploi Québec. *Plan d'action régional 1999-2000 - Outaouais*, février 1999

⁴³ *Idem*.

Forum Outaouais 2000 pour faire le bilan des réalisations en matière de développement de l'économie et de la main-d'œuvre, identifier les tendances fortes et dégager des perspectives à ce chapitre.

Les analyses d'Emploi Québec s'inscrivent aussi dans la continuité des secteurs prioritaires privilégiés dans l'entente-cadre pour le développement de la région de l'Outaouais 1994-1999, signée par le CRDO et le gouvernement du Québec et ne détonnent guère de ceux ciblés dans la prochaine planification stratégique régionale 2000-2004, auxquels on a cependant ajouté la culture et les industries culturelles, l'économie sociale, l'international, ainsi que les secteurs émergents de l'environnement et des mines⁴⁴.

Cet examen rapide de l'économie et de l'emploi, ainsi que des perspectives de développement économique de la région doit être complété par quelques précisions sur la position relative de la CUO et des MRC; à défaut de le faire, on risque de fausser la perception de la réalité régionale tant les différences entre la zone urbaine et la zone rurale sont profondes.

Ainsi, c'est sans équivoque la situation de la CUO qui fait que l'Outaouais détient l'économie la plus tertiaisée du Québec, 91 % de ses emplois se concentrant dans ce secteur, principalement en raison de la présence massive des administrations publiques.

Le secteur manufacturier de la CUO, dont 57 % des emplois sont concentrés dans les pâtes et papier ainsi que dans l'imprimerie, a subi les contrecoups de la réduction des activités gouvernementales. Néanmoins, les pertes de ce secteur ont été quelque peu atténuées par l'implantation d'entreprises liées aux nouvelles technologies (entreprises fabriquant des ordinateurs, du matériel de communication ou des équipements spécialisés) attirées par la proximité du pôle technologique de la région métropolitaine d'Ottawa, parfois qualifiée de « Silicon Valley » canadienne. Pour illustrer l'impact majeur qu'a sur l'économie de la CUO la proximité de la région métropolitaine d'Ottawa, soulignons que quotidiennement près de 40 % de la main-d'œuvre en emploi de la CUO traverse les ponts pour aller exercer son métier ou sa profession⁴⁵.

Dans l'Outaouais rural, aux côtés des activités tertiaires traditionnelles (commerce et services) dans lesquelles se concentrent les femmes, la majeure partie des emplois découle de l'exploitation des ressources naturelles (forêt, pâtes et papier, agriculture) : ce sont donc des activités de nature cyclique et saisonnière qui sont susceptibles de connaître des ralentissements importants au gré des fluctuations des marchés. On fait cependant face au vieillissement de la main-d'œuvre et à un manque aigu de relève⁴⁶.

⁴⁴ Conseil régional de développement de l'Outaouais. *Planification stratégique régionale 2000-2004*, version préliminaire du 25 janvier 2000.

⁴⁵ *Idem*.

⁴⁶ Emploi Québec. *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi, MRC de Papineau*, [recherche et rédaction : Lorraine Bédard], *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi, MRC de Pontiac*, [recherche et rédaction : Alain Dupéré], *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi, MRC de La-Vallée-de-la-Gatineau*, [recherche et rédaction : Alain Dupéré], juin 1999.

Tout de même, on doit souligner l'apport de femmes entrepreneures qui contribuent à la diversification de l'économie régionale en s'inscrivant dans de nouveaux créneaux agroalimentaires, dont l'élevage, la production de fromage, la culture d'herbes aromatiques et médicinales. Si ces activités demeurent marginales, on ne peut nier qu'elles recèlent un potentiel intéressant, ainsi que le souligne d'ailleurs la planification stratégique régionale (PSR)⁴⁷.

Quant à la MRC Les-Collines-de-l'Outaouais, elle constitue en quelque sorte un microcosme de la région; si sa frange urbaine partage les mêmes caractéristiques que la CUO, plus on s'éloigne, plus l'économie de la MRC s'apparente à celle des MRC rurales⁴⁸.

1.6 L'intégration au marché du travail et la situation économique des femmes

En 1996, le taux d'activité des hommes et des femmes de l'Outaouais, respectivement de 72,5 % et 60 %, surpassait la moyenne québécoise (70,5 % et 54,6 %). Néanmoins, par rapport à 1991⁴⁹, on note une diminution de l'activité chez les deux sexes dans la région alors que ces taux atteignaient 77,1 % pour les hommes et 62 % chez les femmes. Bien que la région s'en tire également mieux du point de vue du taux de chômage, si les femmes maintiennent leur avantage relatif depuis 1991, la montée du chômage masculin en Outaouais vient amenuiser l'écart entre le taux de chômage des hommes de la région et ceux du Québec.

⁴⁷ Conseil régional de développement de l'Outaouais. *Op. cit.*

⁴⁸ Emploi Québec. *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi, MRC Les-Collines-de-l'Outaouais*, [recherche et rédaction : Josée Lavoie et Alain Dupéré], juin 1999.

⁴⁹ Conseil du statut de la femme. *Portrait socio-économique des femmes de l'Outaouais*, novembre 1995.

TABLEAU 4 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Outaouais, 1996

	Région de l'Outaouais				Région Québec	
	Femmes Nombre	%	Hommes Nombre	%	% fem- mes	%fem- mes
Outaouais	73 485	100,0	84 960	100,0	46,4	45,0
Gestion (cadres supérieures, directrices)	4 720	6,4	8 750	10,3	35,0	30,1
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	2 280	3,1	2 270	2,7	50,1	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	20 955	28,5	6 605	7,8	76,0	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	2 840	3,9	1 635	1,9	63,5	56,0
Sciences naturelles et appliquées	1 870	2,5	7 390	8,7	20,2	18,8
Personnel professionnel des soins de santé	605	0,8	615	0,7	49,6	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	2 470	3,4	170	0,2	93,6	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	1 190	1,6	435	0,5	73,2	76,6
Personnel de soutien des services de santé	1 510	2,1	420	0,5	78,2	78,1
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	2 045	2,8	1 955	2,3	51,1	50,8
Enseignantes	4 265	5,8	2 630	3,1	61,9	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	950	1,3	500	0,6	65,5	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	2 715	3,7	2 480	2,9	52,3	51,1
Personnel de supervision des ventes et des services	375	0,5	390	0,5	49,0	46,0
Personnel de la vente et des services	12 175	16,6	11 880	14,0	50,6	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	3 710	5,0	2 780	3,3	57,2	61,9
Personnel des services de protection	515	0,7	3 195	3,8	13,9	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	2 940	4,0	230	0,3	92,7	93,3
Métiers, transports et machinerie	985	1,3	19 555	23,0	4,8	6,2
Professions du secteur agricole sauf les manœuvres	505	0,7	1 415	1,7	26,3	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifière	15	0,0	780	0,9	1,9	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	60	0,1	900	1,1	6,3	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	875	1,2	4 470	5,3	16,4	31,3

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

Comme en fait foi le tableau qui précède, les femmes de l'Outaouais sont très largement concentrées dans le travail du bureau (35,5 %), mais aussi dans la vente et les services (17,1 %) et la santé (7,9 %). Par rapport aux autres Québécoises, les femmes de l'Outaouais sont présentes en proportion supérieure dans des postes de gestion et de supervision, soit dans l'administration et le travail de bureau, soit dans la vente et les services. Inversement, les Outaouaises sont beaucoup moins présentes que les hommes de la région et même que la moyenne des Québécoises dans les professions et métiers liés

aux secteurs primaire (agriculture, forêt, etc.) et secondaire (transformation, fabrication, etc.).

En 1996, le rapport du nombre de travailleurs autonomes par rapport au nombre de contribuables de l'Outaouais est supérieur à celui du Québec, et ce, autant chez les femmes (7,6 % c. 6,5 %) que chez les hommes (12,7 % c. 11 %). Ce phénomène affecte différemment les femmes et les hommes. Chez les hommes comme chez les femmes, la majorité des travailleurs autonomes sont propriétaires d'entreprise non incorporée, et ce, dans une proportion supérieure à la moyenne du Québec (67,8 % c. 61,1 %); cependant, alors que les hommes en tirent des revenus moyens de 60 401 \$ par année, les femmes doivent se contenter de 24 887 \$. De même, chez les travailleurs autonomes qui exercent une profession libérale, les hommes déclarent des revenus annuels de 66 868 \$, tandis que les femmes en tirent en moyenne 24 353 \$⁵⁰.

La restructuration entreprise dans le secteur public et la cure d'amaigrissement du gouvernement fédéral ne sont sans doute pas étrangères à la croissance du travail autonome en Outaouais, plusieurs ex-employés de l'État... y étant revenus comme sous-traitants. C'est sans doute ce qui explique que dans la CUO, qui regroupe la plus grande part régionale de l'emploi dans les services gouvernementaux, emplois dans lesquels se concentre une grande partie de la main-d'œuvre féminine, l'entrepreneuriat féminin a crû de 66,2 % de 1991 à 1996, alors que, pendant la même période, la part des hommes augmentait de 21,7 %. Si bien qu'en 1996, les femmes constituent le tiers des travailleurs autonomes de la CUO⁵¹. Ce mouvement est susceptible d'avoir affecté à la baisse les conditions de travail des femmes. En effet, selon les indications du Conseil du trésor, la proportion des employés fédéraux permanents qui occupent des postes de direction, scientifiques ou professionnels est à la hausse : c'est donc dire que les coupures ou la précarisation ont touché davantage les emplois de bureau où se concentrent les femmes. Si on se veut rassurant en indiquant qu'on a majoritairement embauché des femmes pour occuper les postes ouverts depuis 1998, l'enthousiasme est atténué par l'information qu'il s'agit surtout de postes à durée limitée ou occasionnels⁵². Les femmes sont donc plus susceptibles que les hommes de souffrir dans leurs conditions de travail, sinon dans leur maintien en emploi, du lien de dépendance de la région à l'égard de la fonction publique fédérale. À ce titre, elles devraient être considérées comme un groupe à prioriser dans les efforts de diversification des activités économiques.

Mais pour avoir une juste perception de la participation au marché du travail dans l'Outaouais, on doit dépasser la moyenne régionale pour examiner la situation dans les MRC qui permettent de prendre la mesure des importantes disparités qui marquent le territoire.

⁵⁰ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Région de l'Outaouais et ensemble du Québec. Nombre de travailleurs autonomes et revenus nets provenant du travail autonome. Répartitions selon la profession et le sexe 1996*, compilation à partir de données du ministère du Revenu par la Direction de l'analyse des PME et des régions, 1999, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>

⁵¹ Emploi Québec. *Op. cit.*

⁵² Denis GRATTON. *Op. cit.* et Denis GRATTON. « La fonction publique à sa taille idéale », *Le Droit*, 20 octobre 1999.

TABLERAU 5 — Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Outaouais, MRC et ensemble du Québec, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		Main-d'œuvre masculine	
	% partic.	% chômage	% partic.	% chômage
Outaouais	60,0	9,4	72,5	11,8
15 - 24 ans	57,2	18,6	62,8	21,1
25 ans et plus	60,6	7,8	74,5	10,3
Papineau	44,7	12,4	61,9	15,0
15 - 24 ans	39,8	13,8	60,9	16,2
25 ans et plus	45,4	12,3	62,1	14,7
Communauté urbaine de l'Outaouais	63,7	8,7	75,1	10,4
15 - 24 ans	60,8	17,2	64,5	20,1
25 ans et plus	63,4	7,1	77,4	8,7
Les-Collines-de-L'Outaouais	64,4	8,5	74,4	11,2
15 - 24 ans	56,8	28,0	58,0	29,5
25 ans et plus	65,6	5,9	77,1	9,0
La-Vallée-de-la-Gatineau	45,6	14,9	58,4	23,4
15 - 24 ans	37,9	25,8	52,1	26,8
25 ans et plus	47,1	13,4	59,6	23,0
Pontiac	47,8	14,8	66,1	16,8
15 - 24 ans	46,0	22,1	60,8	21,2
25 ans et plus	48,2	13,3	67,2	15,9
Le Québec	54,6	11,2	70,5	12,3
15 - 24 ans	52,2	18,2	56,3	19,8
25 ans et plus	55,0	9,9	73,5	11,1

Note : La main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage (voir l'annexe II pour plus de détails).

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

On remarque chez les femmes, et les hommes, de la CUO et de la MRC Les-Collines-de-l'Outaouais une meilleure performance sur le plan des taux d'activité, d'occupation et de chômage que dans l'ensemble du Québec. Mais ce qui frappe encore plus, c'est l'écart qui sépare les travailleuses et travailleurs de ces deux territoires des autres MRC de la région.

En fait, c'est essentiellement la situation plus favorable des femmes de ces territoires qui réduit l'écart par rapport aux hommes de la région quant aux taux d'activité et d'occupation. Au contraire, les femmes des autres MRC, avec des taux d'activité et d'occupation clairement en dessous de la moyenne nationale, donc, à plus forte raison de la moyenne régionale, vivent une participation au marché du travail qui s'apparente à celle observée dans les MRC québécoises offrant les moins bonnes performances à ce chapitre. C'est ainsi qu'on note près de 20 points d'écart dans les taux d'activité et d'occupation des femmes des Collines-de-l'Outaouais et de celles de la MRC Papineau. Pour cette raison, les écarts entre les femmes et les hommes des MRC rurales quant à leur présence sur le marché du travail sont donc beaucoup plus importants que la moyenne régionale. Si La-Vallée-de-la-Gatineau fait exception, c'est non pas en raison d'une meilleure position des femmes, mais bien d'une situation plus défavorable des hommes.

Compte tenu de ces considérations, on ne s'étonnera guère des différences considérables de revenus des résidentes et résidents des sous-régions rurales et de celles et ceux des zones urbaines qui épousent les mêmes tendances que la participation au marché du travail. De façon générale, les hommes et les femmes de l'Outaouais s'en tirent mieux que l'ensemble des Québécois. De plus, comme l'avantage de revenus des femmes de l'Outaouais par rapport à la moyenne des femmes du Québec est relativement plus marqué que celui des hommes de la région (par rapport aux Québécois), l'écart des revenus masculins et féminins est moindre que la moyenne du Québec (74,8 % c. 65,3 %). De plus, le fait que les femmes de l'Outaouais travaillent en plus grande proportion à temps plein que les autres Québécoises contribue aussi à amenuiser leur écart de revenus avec les hommes.

TABLEAU 6 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Outaouais et ensemble du Québec, 1996

	Main-d'œuvre féminine				Main-d'œuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Outaouais	55 415	74,5	18 930	25,5	72 135	85,0	12 700	15,0
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

Il subsiste tout de même un écart de revenus de 25 % entre les femmes et les hommes de la région. La MRC de Papineau se distingue en présentant un écart de revenus plus grand que la moyenne du Québec, donc nettement supérieur à l'écart régional (40 %). Les revenus féminins de cette MRC sont en effet particulièrement faibles puisque environ

60 % des travailleuses gagnent moins de 20 000 \$⁵³. Par ailleurs, dans cette MRC comme dans Pontiac et La-Vallée-de-la-Gatineau, les deux autres MRC rurales, le revenu d'emploi moyen des femmes est inférieur à la moyenne du Québec. Les écarts de revenus attirent donc notre attention non seulement sur l'existence d'inégalités intrarégionales, mais sur le fait que celles-ci sont plus prononcées chez les femmes. En effet, si l'écart de revenus atteint 29,8 % entre les hommes de la MRC la mieux rémunérée (MRC Les-Collines) et ceux de la MRC où les revenus d'emploi sont les plus faibles (La-Vallée-de-la-Gatineau), cette différence s'établit à 38,9 % pour les femmes (Les-Collines c. Papineau). Pourtant, le revenu le plus favorable des femmes (24 506 \$) dépasse à peine les moins bonnes performances salariales des hommes (22 914 \$ dans La-Vallée).

TABLEAU 7 — Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus, selon le sexe, MRC de l'Outaouais, Outaouais et ensemble du Québec, 1996

	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/hommes (%)
Papineau	14 978	24 944	60,0
Communauté urbaine de l'Outaouais	24 011	31 996	75,0
Les-Collines-de-L'Outaouais	24 506	32 662	75,0
La-Vallée-de-la-Gatineau	17 067	22 914	74,5
Pontiac	16 135	23 117	69,8
Outaouais	23 013	30 770	74,8
Le Québec	19 484	29 847	65,3

* Revenu d'emploi moyen : revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Il s'agit du travail effectué à temps plein ou à temps partiel

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

Même si les femmes de la partie urbaine de la région se trouvent dans une situation relativement intéressante par rapport au marché du travail et au revenu d'emploi, on peut cependant s'attendre à assister à un certain plafonnement en raison du déplacement de l'activité économique de l'administration publique vers des secteurs dans lesquels elles sont moins présentes. De même, la tendance au changement de statut d'emploi de

⁵³ Emploi Québec. *Op. cit.*

certaines employées du gouvernement, vers le travail précaire ou autonome en situation de sous-traitance, aura vraisemblablement un effet à la baisse sur les revenus des femmes.

On ne doit pas manquer aussi de relever l'existence de poches de pauvreté, de plus en plus importantes, dans la CUO. De 1991 à 1996, le nombre de personnes sous le seuil de faible revenu y a augmenté de 40 %. La situation est d'autant plus dramatique que le coût de la vie est particulièrement élevé sur ce territoire sous l'effet de la proximité de la région métropolitaine d'Ottawa. C'est Hull qui regroupe la plus grande proportion de ménages pauvres (29 %)⁵⁴. On note une relation forte entre la pauvreté, d'une part, et, d'autre part, le sexe, l'âge et le statut familial des personnes. Ainsi ce phénomène frappe particulièrement les personnes seules, une situation plus fréquente chez les femmes âgées, et les familles monoparentales, surtout si elles sont dirigées par une jeune mère. Précisons à ce sujet que les mères célibataires de 15 à 24 ans n'ont un taux de participation à la main-d'œuvre que de 21,1 %. Plus des trois quarts des familles monoparentales de l'Outaouais se concentrent sur le territoire de la CUO. À Hull, une famille sur cinq se révèle monoparentale, mais c'est à Gatineau qu'on dénombre le plus de familles monoparentales en nombre absolu⁵⁵.

La région présente des différences importantes quant à la plus ou moins grande autonomie des sous-régions face aux transferts gouvernementaux. Deux éléments influencent la dépendance d'une population des revenus de transferts : son âge et sa participation au marché du travail. Avec les plus fortes proportions de population de 65 ans et plus et les plus faibles taux d'activité de la région, on ne s'étonnera guère que dans les MRC Papineau, Pontiac et La-Vallée-de-la-Gatineau respectivement 24 %, 26 % et 28 % de la population vit de revenus de transferts gouvernementaux. De 1991 à 1996, le nombre de prestataires de la sécurité du revenu a connu une hausse de 40 % dans la région, et même de 42 % si on ne considère que les personnes aptes au travail. Mais il existe également des disparités entre les sexes. La forte hausse du nombre de prestataires constatée de 1991 à 1996 s'est particulièrement fait sentir chez les femmes de 30 à 44 ans⁵⁶. Par ailleurs, au 30 avril 1999, les femmes constituaient la majorité des prestataires de la sécurité du revenu de l'Outaouais (52 %). Si on ne considère que les 18 à 29 ans, la proportion de femmes grimpe à près de 60 %. Plus d'un ménage sur cinq à l'aide sociale était une famille monoparentale, dirigée dans 90 % des cas par une femme. Les femmes étaient surreprésentées parmi les adultes à l'aide sociale depuis plus de 120 mois (41 % c. 36 % chez les hommes). La moyenne d'âge des femmes, de 38,1 ans, était inférieure aux hommes (40 ans). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à détenir une scolarité secondaire ou collégiale⁵⁷. Il faut dire que plusieurs des barrières qui freinent

⁵⁴ Le seuil de faible revenu utilisé dans la CUO étant établi par Statistique Canada pour l'ensemble de la région métropolitaine de recensement (RMR) de la capitale nationale, il a pour effet de surestimer le coût de la vie pour la partie québécoise de la RMR, donc de hausser le nombre de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. Néanmoins, d'autres indicateurs, comme la dépendance de revenus de transferts ou l'état des logements, confirment l'existence de poches de pauvreté dans la CUO.

⁵⁵ Emploi Québec. *Op. cit.*

⁵⁶ Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de l'Outaouais. *La pauvreté en Outaouais*, Service de la planification et de la recherche, mai 1997.

⁵⁷ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu*, 30 avril 1999.

l'intégration au marché du travail ou le maintien en emploi touchent particulièrement les femmes : pensons à la pauvreté, aux ghettos d'emploi, aux choix scolaires hors des domaines d'avenir, aux difficultés de concilier famille et travail, à la difficulté de faire reconnaître les acquis expérientiels⁵⁸.

1.7 La scolarité

En ce domaine comme dans de nombreux autres, la région manifeste de très grands écarts : la population est soit beaucoup, soit très peu scolarisée. Ainsi, alors que dans trois territoires de CLSC, — Hull, Grande-Rivière (Aylmer et environs) et Les-Collines —, le taux de détention d'un diplôme universitaire dépasse largement la moyenne du Québec (20,7 %, 19,9 % et 17,7 % c. 12,2 %), dans trois autres, — Des Forestiers (Maniwaki et environs), Petite-Nation (MRC Papineau) et Pontiac —, c'est la proportion d'absence de diplôme d'études secondaires qui les distingue de l'ensemble du Québec (52,3 %, 51,9 % et 49,1 % c. 35,5 %)⁵⁹. Tout de même, c'est à Hull que la polarisation entre personnes scolarisées et sous-scolarisées est la plus manifeste; si 20 % de sa population de 15 ans et plus détient un diplôme universitaire, par contre 16 % n'a fait que des études primaires⁶⁰.

L'observation des données de l'automne 1998 sur la fréquentation des universités québécoises par les étudiants de l'Outaouais nous indique que dans la CUO et la MRC Les-Collines, le taux d'inscription à l'université dépasse largement le poids démographique de ces territoires, et ce, autant chez les femmes que chez les hommes. Inversement, les autres MRC sont sous-représentées. Dans toutes les sous-régions, le taux de féminité des inscriptions est majoritaire, le plus grand écart en faveur des femmes étant enregistré dans La-Vallée-de-la-Gatineau, et le moins important dans la CUO.

Le taux de décrochage scolaire est particulièrement élevé partout en Outaouais. Et encore les jeunes de la région délaissent-ils l'école plus tôt que les autres Québécois : 16,4 % des jeunes de 15 à 19 ans de la région ne fréquentent plus l'école comparativement à 13,7 % au Québec⁶¹. Même si les jeunes femmes de 15 à 29 ans de l'Outaouais et de la CUO sont moins nombreuses que les jeunes hommes des mêmes territoires à avoir cessé leurs études sans diplôme secondaire (26 % et 24,8 % c. 38,7 % et 36,7 %), elles décrochent tout de même dans des taux supérieurs aux filles des autres régions, à l'exception de la Côte-Nord⁶². De plus, soulignons qu'une scolarité écourtée semble pénaliser davantage les filles puisqu'elles sont plus nombreuses en chômage que les garçons présentant un profil scolaire semblable. Ainsi, a établi une recherche québécoise, alors que la moitié des hommes qui ont une scolarité de 0 à 8 ans occupent un emploi, ce n'est le cas que de

⁵⁸ Conseil du statut de la femme. *Commentaires sur l'avis préliminaire du volet régional de la politique active du marché du travail, présentés aux membres de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais et aux partenaires associés*, [recherche et rédaction : Maryse Fortin], août 1996.

⁵⁹ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Op. cit.*

⁶⁰ Emploi Québec. *Op. cit.*

⁶¹ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Op. cit.*

⁶² Emploi Québec. *Op. cit.* et Conseil régional de développement de l'Outaouais. *Quelques tableaux*, table Éducation-Outaouais, comité abandon scolaire.

20 % des femmes ayant la même scolarité.⁶³ D'ailleurs, dans Papineau, en 1996, les femmes de 20 à 24 ans qui n'ont pas terminé leur secondaire V connaissent un taux de chômage de 60 % (c. à 14 % pour les hommes de mêmes conditions)⁶⁴. Ce fait s'explique notamment par la structure des emplois occupés par l'un et l'autre sexe : alors que dans le champ « masculin » de l'exploitation des ressources naturelles, il est encore possible, quoique cette tendance soit à la baisse, de trouver du travail sans diplôme d'études secondaires, cette situation est pour ainsi dire inexistante dans le domaine « féminin » du commerce et des services.

1.8 La participation sociale

Dans l'Outaouais, la coexistence de populations et de milieux profondément différents, sinon inégaux, mais aussi la part importante de population de passage ou en constante circulation posent un défi particulier au développement d'une identité régionale et à l'engagement communautaire. Le dernier recensement indique que 17 % de la population de la CUO avait déménagé depuis un an, une mobilité beaucoup plus élevée que dans l'ensemble du Québec (13,7 %). Ce taux atteignait 21 % à Hull. Par ailleurs, comme on l'a déjà mentionné, 40 % de la population en emploi de la CUO traverse en Ontario quotidiennement pour son travail; l'exemple le plus éloquent est celui de la MRC des Collines qui se vide pratiquement de ses résidentes et résidents puisque, très majoritairement, ils travaillent hors du territoire de la MRC.

Néanmoins, nous apprend une étude descriptive de l'économie sociale publiée en 1996⁶⁵, l'Outaouais compte 947 organismes communautaires. Parmi ceux-ci, une centaine d'organismes coopératifs et 282 organismes en économie sociale non coopérative ont participé à l'enquête. Les coopératives répondantes ont déclaré employer 1 600 personnes, dont 1 075 sur une base permanente. Si ce sont les coopératives d'habitation qui sont les plus nombreuses (37), ce sont les caisses populaires (29) qui constituent les principaux employeurs. Pour leur part, les organismes non coopératifs ont déclaré procurer 2 200 emplois (équivalents temps plein), mais leur fonctionnement nécessite aussi de nombreuses heures de bénévolat (l'équivalent d'environ 500 emplois à temps plein). Les femmes effectuent 69 % des heures rémunérées et 59 % du temps de bénévolat. Ces organismes offrent principalement des services aux personnes (57 %), dont les services de garde, de loisirs et des activités culturelles; 15 % d'entre eux se consacrent à l'information, l'éducation et la conscientisation. Le mouvement communautaire de l'Outaouais, tout en étant influencé par les grands courants mondiaux et le nationalisme québécois, s'est aussi construit, à la fin des années 60 et au début des années 70, en réaction au contexte régional. La mobilisation est d'abord aiguillonnée par

⁶³ Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et Secrétariat à la Condition féminine. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, du 4 au 15 septembre 1995*, Québec, 1995.

⁶⁴ Emploi Québec. *Portait de la main-d'œuvre et de l'emploi de la MRC de Papineau*, [recherche et rédaction : Lorraine Bédard], juin 1999.

⁶⁵ Bureau de liaison université-milieu de l'Université du Québec à Hull et Réseau Circum. *Un portrait de l'économie sociale en Outaouais*, novembre 1996.

la transformation du centre-ville de Hull, et les expropriations qui s'ensuivent, pour la réalisation de projets de construction du gouvernement fédéral. Mais la pénurie de services ou d'infrastructures constitue aussi un terreau fertile : elle suscite la formation de mouvements de protestation et de revendication comme « Outaouais à l'urgence » (qui réclame plus de services de santé), mais elle pousse aussi des groupes communautaires à offrir des services de substitution pour pallier aux carences des services publics⁶⁶.

Encore aujourd'hui, le mouvement communautaire de l'Outaouais continue d'être marqué par ses luttes d'origine, notamment en étant plus implanté en milieu urbain. La très grande majorité des organismes communautaires, coopératifs et non coopératifs, se concentrent sur le territoire de la CUO (609 sur 947) et principalement à Hull (343). Les MRC Pontiac et Les-Collines sont celles qui en comptent le moins (68 et 76)⁶⁷.

1.9 La vie culturelle

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé dans la région pendant l'événement, bien sûr, mais aussi emplois créés et accroissement de la rétention de créateurs, artistes et techniciens dans la région. Ces emplois prennent encore plus d'importance dans un contexte de coupures des budgets accordés aux institutions culturelles nationales.

Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie des régions et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie⁶⁸. Dans une région comme l'Outaouais, hétérogène à plus d'un point de vue et en pleine zone d'influence de la région métropolitaine d'Ottawa, cet aspect trouve une acception particulière qui constitue tout un défi pour les artistes et les promoteurs culturels régionaux.

Il faut savoir, pour prendre la mesure de l'évolution de l'Outaouais sur ce plan, que lorsque le Québec entre dans l'ère moderne, au début des années 60, l'Outaouais apparaît comme l'une des régions où la spécificité et la culture se trouvent les plus vulnérables et les plus menacées. L'importance de démarquer culturellement l'Outaouais québécois de l'Outaouais ontarien revêt un caractère d'urgence. À cette époque, les infrastructures culturelles de la région sont en effet lamentables : on ne compte ni salle de spectacles, ni festival d'importance, ni salle d'exposition, ni média régional, en plus de connaître des lacunes dans la promotion et la protection du patrimoine. L'Outaouais entreprend un redressement de la situation, soutenu par les interventions du gouvernement du Québec, et grâce à la participation communautaire, dont celle du mouvement féministe. On assiste à la naissance du Salon du livre, des festivals d'été de Camp-Fortune, mais aussi du

⁶⁶ Caroline ANDREW. « Les mouvements sociaux », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, *op. cit.*

⁶⁷ Bureau de liaison université-milieu de l'Université du Québec à Hull et Réseau Circum. *Op. cit.*

⁶⁸ Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p. 87-97.

Conservatoire de musique, de la Bibliothèque centrale de prêts, des Archives nationales, d'une station de Radio-Québec et du Conseil régional de la culture⁶⁹.

Aujourd'hui, la région est pourvue⁷⁰, en plus du Conseil régional de la culture, d'un conservatoire, de deux écoles préprofessionnelles en danse et en musique et d'une compagnie de théâtre professionnelle. Le Salon du livre de l'Outaouais, le deuxième en importance au Québec, demeure un événement culturel majeur. L'Outaouais bénéficie également du dynamisme de l'Association des auteurs et auteures, fondée en 1980; rassemblant environ 80 membres, cette association a mis sur pied une maison d'édition de plus en plus connue, Les Éditions Vents d'Ouest. Grâce à son réseau régional de diffuseurs, l'Outaouais peut proposer à ses résidentes et résidents des spectacles dans quatre salles réparties sur son territoire. Depuis peu, la région s'est aussi dotée d'un équipement spécialisé, le centre de production des arts de la scène, L'Avant-première, qui, en permettant la prédiffusion de créations locales, vise à les faire connaître des producteurs et à favoriser la diffusion et l'exportation des œuvres régionales⁷¹. Plusieurs événements culturels se déroulent tout au long de l'année, notamment le « Festival de musique en août de la Petite-Nation ». En outre, la région dispose de lieux de création et de sensibilisation en arts visuels et d'une dizaine de centres d'interprétation du patrimoine culturel ou naturel. Chaque année deux regroupements d'artistes ouvrent les portes de leur atelier au public : ceci donne lieu à la « Tournée des artistes du Pontiac » et « Les artistes dans leur milieu » (dans la région de Wakefield). Enfin, la région compte plusieurs artistes en métiers d'art, qui, en collaboration avec la ville de Aylmer et le Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO), réalisent la Biennale Hors-Série. Deux centres d'artistes en art contemporain (Axe néo 7 et le centre Daimon) mettent à la disposition des créateurs de la région des équipements pour la production de leurs œuvres (vidéo, photo et multimédia)⁷².

Au cours des quinze dernières années, les villes se sont efforcées de jouer un rôle de plus en plus actif à l'égard de la culture. C'est ainsi que la ville de Hull s'est dotée d'une politique culturelle en 1991, suivie par la ville de Gatineau, en 1994. Les villes de Buckingham et de Aylmer ont dorénavant la leur⁷³ et la MRC de Papineau et la ville de Maniwaki ont manifesté de l'intérêt pour une telle démarche⁷⁴.

Selon le dernier recensement (1996), une proportion plus élevée de femmes que d'hommes est active dans un métier ou une profession en lien avec les arts, la culture, les sports et les loisirs dans l'Outaouais (3,7 % c. 2,9 %). Le taux de féminité enregistré dans la région (52,3 %) dépasse la moyenne québécoise (51,1 %)⁷⁵. Les femmes sont non

⁶⁹ André CELLARD et Jean HARVEY. « La vie socioculturelle », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, op. cit.

⁷⁰ Ministère de la Culture et des Communications. Adresse URL : <http://www.synapse.net/~outaouais>

⁷¹ Caroline BARRIÈRE. « Une fenêtre pour les artistes », *Le Droit*, 15 octobre 1999.

⁷² Ministère de la Culture et des Communications. Adresse URL : <http://www.synapse.net/~outaouais> et conversation de M^{me} Gisèle Bernard, du Conseil du statut de la femme avec M^{me} Gisèle Beauvais, de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications en Outaouais, novembre 1999.

⁷³ Conseil régional de développement de l'Outaouais. *Planification stratégique régionale 2000-2004. Document d'orientation et de consultation*, septembre 1999.

⁷⁴ Ministère de la Culture et des Communications. Op. cit.

⁷⁵ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Compilations spéciales effectuées par le BSQ pour le CSF, automne 1998.

seulement présentes dans les milieux culturels, mais aussi aux conseils d'administration des organismes culturels.

1.10 La contribution des femmes

1.10.1 Le mouvement associatif

C'est en 1914, dans la foulée de la lutte pour l'obtention du droit de vote au fédéral, que naît le premier groupe de femmes de l'Outaouais : la Fédération des femmes canadiennes-françaises recrute alors des membres des deux côtés de l'Outaouais⁷⁶. Comme ailleurs au Québec, c'est cependant vers le milieu des années 70, notamment avec la fondation du Centre de femmes en 1974, que le mouvement des femmes prend son véritable essor et donne naissance à une profusion de groupes de femmes. Formant la majorité des militants des groupes populaires et comités de citoyens, les femmes sentent le besoin de se retrouver entre elles pour discuter des problèmes qui les concernent de leur propre point de vue. Pas étonnant que l'avortement libre et gratuit, la contraception et les garderies se trouvent alors au centre des débats. La culture, et plus précisément la musique, le théâtre et le cinéma, occupe aussi une place cruciale dans le mouvement des femmes : une façon d'affirmer que le plaisir et le divertissement doivent faire partie intégrante des actions collectives. Progressivement, pour répondre aux nombreux besoins des femmes auxquels les institutions en place restent étrangères, les groupes dispensateurs de services prennent de l'importance : le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) voit le jour en 1978, la première maison d'hébergement pour femmes victimes de violence, le centre Mechtilde, en 1979, la Clinique des femmes en 1981, le projet intégration femmes (PIF) au début des années 80 (devenu, depuis, le groupe Option femmes en emploi) et le groupe Naissance-Renaissance en 1985. C'est aussi à cette époque que des femmes se donnent des regroupements sur la base de leur identité : l'Association des femmes immigrantes (1982), le réseau des femmes d'affaires et professionnelles (1984), la table diocésaine de la condition des femmes (1984) et les comités de condition féminine des syndicats⁷⁷.

Il existe actuellement 41 groupes de femmes dans l'Outaouais et la plupart continuent d'offrir des services dans des domaines spécifiques : ainsi, sept interviennent auprès des victimes de violence conjugale et un auprès des victimes d'agressions sexuelles; quatre se préoccupent de la périnatalité; deux s'intéressent à l'intégration des femmes au marché du travail; un travaille plus particulièrement avec les femmes chefs de famille monoparentale, un avec les femmes immigrantes et un auprès des femmes ayant eu des démêlées avec la justice; un regroupe des femmes artistes et deux des femmes d'affaires et professionnelles. Enfin, la Clinique des femmes existe toujours et une Maison des naissances a désormais pignon sur rue. D'autres groupes sont polyvalents : les centres de femmes, par exemple, utilisent une approche globale, multisectorielle et intégrée. Ils offrent des services d'information, de relation d'aide, de référence et des ateliers de

⁷⁶ Odette VINCENT-DOMEY et André CELLARD. « Les multiples voix de l'Outaouais », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, op. cit.

⁷⁷ Caroline ANDREW. « Le mouvement féministe », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, op. cit.

formation personnelle. Aux côtés des comités de condition féminine au sein de cinq syndicats, on trouve aussi deux syndicats qui regroupent des femmes de la région; l'un est formé d'agricultrices et l'autre de travailleuses en garderie⁷⁸.

À l'exception des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence, répartis dans sept municipalités de la région, la quasi-totalité des ressources pour les femmes sont concentrées à Hull ou à Gatineau.

En janvier 1986, dans la foulée du Sommet socioéconomique de l'Outaouais qui avait amené les groupes de femmes et des femmes actives dans la région à travailler en collaboration, le mouvement des femmes décidait de pérenniser cette expérience en se donnant une structure de concertation : l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR). En plus de promouvoir et défendre les droits des femmes, AGIR, qui compte une trentaine de groupes membres et autant de membres individuelles, favorise le maillage avec d'autres organismes et assure une présence des femmes aux instances de développement régional⁷⁹. Ainsi, AGIR a participé à la mise sur pied du comité aviseur sur la condition de vie des femmes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, où cependant il n'a jamais réussi à obtenir de siège. Il a aussi contribué à la mise en place de la table « femmes et développement régional » du CRDO pour qui il constitue un interlocuteur significatif comme en fait foi sa participation à l'exercice de planification stratégique régionale.

En dépit de la richesse de l'apport des groupes de femmes au développement de la région, plusieurs obstacles conjugués nuisent actuellement à leur fonctionnement, quand ils ne mettent pas carrément en question la survie de certains.

D'abord, le financement lié par les organismes bailleurs de fonds, de façon de plus en plus étroite, aux services offerts, pour suppléer à la réduction des services publics ou, du moins, pour les compléter, fait dévier la mission de plusieurs groupes de femmes. Il faut comprendre que nombreux sont ceux, et particulièrement les centres de femmes, qui recourent à une approche globale, qui ne peut être réduite à la simple offre de services, pour aborder les problèmes vécus par les femmes et chercher, avec elles, des solutions. Ainsi, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté, on examinera avec elle autant les moyens de pallier à ses difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants, participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de se sortir de la pauvreté (retour aux études, préparation à l'emploi et intégration au marché du travail, soutien au démarrage d'entreprise tels les cercles d'emprunt, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation. Or, l'approche « service » combinée à l'approche « clientèle » que poussent à adopter les

⁷⁸ Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes*, mis à jour en septembre 1999.

⁷⁹ Denyse CÔTÉ et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

organismes subventionnaires pour l'attribution de fonds, dénaturent les interventions des groupes en réduisant leur portée.

Le virage ambulatoire a eu un impact particulièrement majeur à cet effet. De même, les orientations d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi à l'effet de privilégier les programmes à l'intention des jeunes et des chefs de famille monoparentale visant le placement à court terme sur le marché du travail forcent les services d'aide à l'emploi pour les femmes (anciennement les SEMO) à restreindre les destinataires et la nature de leurs interventions pour voir financer leurs activités.

À ces difficultés de financement s'ajoutent les exigences pour les travailleuses des groupes de participer ou de suivre les travaux des instances de pouvoir locales et régionales qui se sont démultipliées au cours des dernières années. Comme le soulignent Côté et Fortin⁸⁰, si la planification participative adoptée par les instances régionales comporte le grand avantage de reconnaître la contribution et de légitimer la présence des groupes communautaires, cette démarche se fait sans financement correspondant, bien que les membres de ces organisations soient généralement surchargés par les activités propres à leur organisation tout en devant composer avec la précarité.

Dans ces circonstances, on ne s'étonnera guère de l'essoufflement de nombreux groupes. Il importe que les autorités locales et régionales soient informées de cette situation qui risque de miner la qualité de la participation sociale et de la vie démocratique, en plus de priver des femmes de ressources dont elles ont grandement besoin.

Malgré ces obstacles, les femmes de l'Outaouais se sont engagées à contrer la sous-représentation chronique des femmes qui se pose avec encore plus d'acuité à l'heure où les réformes régionales se fondent précisément sur le respect du milieu de vie et sur la nécessité de tenir compte de la diversité des besoins en s'appuyant sur la concertation des partenaires. C'est en ce sens que la table Femmes du CRDO a travaillé à la constitution d'une banque de candidates, une première au Québec, et qu'en association avec AGIR, elle verra à sa promotion et au recrutement des candidates dans le cadre d'un projet financé par le programme « À égalité pour décider ».

1.10.2 L'apport individuel des femmes

Les Outaouaises demeurent peu nombreuses à occuper des postes de pouvoir et à certains égards, leur position s'est peu ou pas améliorée au cours des dernières années⁸¹. Ainsi, la région a perdu sa seule députée à l'Assemblée nationale, alors que les femmes y occupent 23,2 % des sièges. Lors des dernières élections, les femmes n'ont guère accru leur part dans les mairies avec 6,6 % des postes de maire, comparé à une moyenne québécoise de 10,3 %. Elles ont aussi perdu du terrain comme conseillères municipales, fonction qu'elles exercent dans une proportion de 19,9 % comparé à 23 % au Québec. Il s'agit pourtant de postes très stratégiques en regard du développement de la région. On se

⁸⁰ *Idem.*

⁸¹ Les données ont été compilées par le bureau régional du CSF en janvier 2000.

rappellera en outre que les femmes occupent 20 % des sièges du conseil de bande de Kitigan Zibi, mais aucun à Lac-Barrière.

Par contre, les femmes ont réussi à améliorer leur présence dans d'autres instances importantes : c'est le cas à la Régie régionale de la santé et des services sociaux, où les Outaouaises sont mieux représentées qu'en 1995 (41,6 % c. 35 %) et que la moyenne des Québécoises (33,5 %). De même, elles sont proportionnellement plus nombreuses au Conseil régional des partenaires du marché du travail qu'elles ne l'étaient à l'ex-SQDM (36,8 % c. 23,5 %), une part qui s'apparente à la moyenne québécoise (36,9 %). Pour ce qui est du Conseil régional de développement, la situation est plus mitigée : si les femmes ont légèrement augmenté leur présence au conseil d'administration (23,5 % c. 21 %), devançant la représentation féminine moyenne au Québec (20,5 %), elles ont perdu du terrain au comité exécutif (36 % c. 40 %). Quant aux commissions scolaires, s'il y a plus d'Outaouaises à la présidence qu'ailleurs au Québec (50 % c. 40 %), c'est l'inverse au poste de commissaire (40,2 % c. 57,6 %). Pour ce qui est des CLD, la représentation des femmes tourne autour du quart des sièges, la seule exception, malheureuse, étant dans la MRC Des Collines avec un maigre 6,2 %.

TABLEAU 8 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs en Outaouais

	Femmes Nombre	Région 07 Total	Femmes %	Québec Femmes %
Assemblée nationale du Québec (1998)	0	0	---	23,2
Mairies (1999)	5	76	6,6	10,3
Conseils municipaux	94	471	19,9	23,0
Commissions scolaires (1998)				
- Assemblée des commissaires	29	72	40,2	57,6
- Présidence des commissions scolaires	2	4	50,0	45,0
Régie régionale de la santé et des services sociaux (1999) – Conseil d’administration	10	24	41,6	33,5
Conseil régional de développement – 07 (1999)				
- Conseil d’administration	12	51	23,5	20,5
- Exécutif	5	14	36,0	
Conseil régional des partenaires du marché du travail (1999)	7	19	36,8	36,9
Centres locaux de développement – 07 (1999)	21	94	22,3	24,9
- CUO	5	22	25,0	
- MRC Des Collines-de-l’Outaouais	1	16	6,2	
- MRC Papineau	5	19	26,2	
- MRC Pontiac	5	17	29,4	
- MRC Vallée-de-la-Gatineau	5	20	25,0	
Société de diversification économique de l’Outaouais (1999)				
- Conseil d’administration	4	15	26,6	
- Exécutif	2	6	33,0	

Source : Compilations effectuées par le bureau régional du Conseil du statut de la femme de l’Outaouais.

On ne peut manquer d’être frappé par la disproportion entre la représentation politique des femmes et leur contribution au développement de la région. La Conférence administrative régionale de l’Outaouais (CARO), qui regroupe les représentants du gouvernement du Québec dans la région, y est d’ailleurs sensible puisqu’elle s’est engagée par une résolution à faire du réseau des répondantes en condition féminine un comité consultatif de la CARO pour appuyer l’intégration des objectifs de la cinquième orientation de la politique de condition féminine comme une priorité de la planification stratégique régionale. On se rappellera que cette cinquième orientation, adoptée en 1997, vise tant à assurer une représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales, qu’à favoriser la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces lieux de décision.

En effet, sur le plan économique, non seulement les femmes sont-elles très présentes sur le marché du travail et y occupent-elles, comme nous avons eu l'occasion de le voir⁸², des postes de gestion et de supervision en proportion supérieure à la moyenne québécoise, mais, de plus en plus, elles s'engagent dans l'entrepreneuriat. Bien qu'elles soient majoritairement dans les secteurs traditionnels des services aux personnes ou aux entreprises, les entrepreneures de l'Outaouais s'efforcent de diversifier leur présence. Ainsi, selon le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), sur les 205 entreprises manufacturières que compte l'Outaouais en 1999, 35 sont dirigées par des femmes (17 %). On les retrouve dans les domaines suivants : l'industrie des aliments (26 %), la production de machinerie, de matériel et de fournitures pour l'industrie (26 %), l'industrie du vêtement (14 %), les technologies de l'information (8 %), l'imprimerie (8 %), les autres se répartissant dans divers autres secteurs. Deux regroupements de femmes entrepreneures sont actifs dans la région : le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles en Outaouais compte 224 membres, dont la majeure partie sont dans le secteur commercial et des services et le quart dans les professions libérales. Le Réseau des femmes d'affaires du Québec en Outaouais rassemble une centaine d'entrepreneures, dont la moitié proviennent de la MRC Papineau essentiellement dans le commerce et l'agroalimentaire⁸³. Des femmes sont aussi exploitantes agricoles, la plupart du temps dans l'entreprise familiale dont elles ne sont copropriétaires que dans la moitié des cas. Bien que, comme les hommes, les agricultrices soient surtout productrices de bœuf de boucherie, elles sont moins concentrées dans cette activité et proportionnellement plus présentes dans les catégories « autres élevages » et « autres productions végétales ou animales »⁸⁴. En fait, les femmes sont très engagées, notamment au sein de la Coopérative de producteurs agrobiologiques de Papineau, dans des créneaux en émergence, dont les plantes aromatiques et médicinales; même si ces productions sont marginales, on ne doit pas sous-estimer leur potentiel pour la relance de l'agriculture dans la région.

Les femmes pourraient contribuer davantage à l'économie si elles ne se heurtaient pas à des difficultés d'intégration au marché du travail ou, dans le cas des entrepreneures, à des problèmes d'accès au crédit et aux services aux entreprises⁸⁵. La culture entrepreneuriale gagnerait à être promue dans cette région dont le développement a longtemps reposé sur la présence de l'administration publique.

En matière de développement social, les femmes ont une contribution majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire, et aussi bien par leurs interventions professionnelles que privées. On connaît l'indispensable présence des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs, particulièrement frappante en Outaouais. Par contre, trop souvent dans les analyses économiques classiques, on occulte l'apport des activités reproductives au

⁸² Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998, tableau 17.

⁸³ Informations colligées par M^{me} Gisèle Bernard auprès du MIC et des responsables de ces associations, novembre 1999.

⁸⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil de la main-d'œuvre agricole 1996*.

⁸⁵ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. *Entreprendre au féminin*, rapport du groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin, MICST, novembre 1997.

développement de la région, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé — donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer — ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la force de travail? Et cette part du travail des femmes ne s'accroît-elle pas sous l'effet du virage ambulatoire et de la réduction des services publics?

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part de ces nombreuses tâches, parentales ou domestiques, essentielles à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le dernier recensement de Statistique Canada (1996) qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage atteint 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparé à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison⁸⁶. Rappelons que dans une étude précédente, Statistique Canada avait estimé la valeur du travail non rémunéré⁸⁷ d'une femme non active sur le marché du travail et ayant des enfants à 24 400 \$⁸⁸.

Enfin, on ne peut manquer de rappeler la part considérable de travail bénévole accompli par les femmes actives dans les organisations communautaires et populaires.

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique et sociale, leur sous-représentation politique est questionnable. On doit donc se réjouir de l'adoption de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine* en vue d'accroître la place des femmes dans le développement des régions. Il reste à veiller à ce que les décideuses et décideurs régionaux et locaux s'engagent à l'appliquer.

1.11 L'Outaouais, une région riche et une région pauvre

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison des carences dans la disponibilité des données statistiques sexuées, certaines caractéristiques de la position des femmes dans la région méritent d'être mises en relief.

⁸⁶ Ministère de la Famille et de l'Enfance. *Op. cit.*

⁸⁷ La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison (femme ou homme à tout faire). Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

⁸⁸ *Idem*, p. 30 et 33.

L'Outaouais constitue une des meilleures illustrations de l'existence de « deux Québec dans un »⁸⁹. Mais cette expression trouve ici une double acception : non seulement relève-t-on de profonds écarts entre la population des différentes parties de la région, mais ils se trouvent renforcés par d'importantes inégalités fondées sur le sexe. Les difficultés sociales et économiques sont d'autant plus cruelles lorsqu'elles s'inscrivent dans un contexte de relative prospérité, situation renforcée dans la région par la proximité d'Ottawa qui exerce une pression à la hausse sur le coût de la vie dans la Communauté urbaine de l'Outaouais⁹⁰. Pire, les personnes pauvres auraient connu, au cours des dernières années, une aggravation de leur situation économique et sociale à cause des nombreuses coupures dans les programmes sociaux, de l'augmentation des emplois précaires, de la hausse du coût des loyers et des taxes, etc.⁹¹.

Tous les indicateurs examinés sont marqués par la double disparité. Ainsi l'avantage relatif de l'Outaouais par rapport à l'ensemble du Québec quant au taux d'activité et au niveau de revenu ne fait pas long feu lorsqu'on prend en considération les différences entre les MRC, les villes d'un même territoire ou même les quartiers d'une ville. Aux côtés donc de résidentes et de résidents en très bonne position sur le marché du travail, vit péniblement une partie de la population. Et dans toutes les situations, des meilleures aux pires, les femmes s'en tirent toujours moins bien que les hommes. Même le décrochage scolaire, qui les affecte en moins grande proportion, a un impact plus marquant sur leur possible intégration au marché du travail.

Il faut dire que certaines caractéristiques démographiques, sociales et culturelles pèsent plus lourdement sur les conditions de vie des femmes : c'est notamment le cas de leur plus grande longévité et de leurs responsabilités familiales, qui, dans un cas comme dans l'autre, se jouent de plus en plus souvent « en solo ». S'ajoute aussi leur très grande concentration professionnelle dans des secteurs dits « traditionnellement féminins », domaines qui ont subi beaucoup de transformations et de compressions au cours des dernières années et qui offrent généralement de moins bonnes conditions de salaire et de travail que les emplois où se concentrent les hommes. La situation est peu susceptible de se rétablir d'elle-même puisque les femmes sont sous-représentées dans la plupart des domaines identifiés comme des cibles de diversification économique par les décideuses et décideurs régionaux et que les étudiantes se dirigent peu vers les formations qui y mènent.

La faible présence des femmes dans les lieux de décision, sans commune mesure avec leur contribution sous diverses formes au développement, leur laisse peu de prise pour influencer l'orientation du développement ou la détermination des moyens pour un meilleur partage tant des ressources que des retombées.

⁸⁹ Expression rendue célèbre par le Conseil des affaires sociales et de la famille après avoir été utilisée comme titre d'une de ses publications.

⁹⁰ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Bilan et perspectives pour le système sociosanitaire québécois – Horizon 2001 – Volet régional, enjeux et perspectives pour l'Outaouais*, 1997.

⁹¹ Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. *La pauvreté en Outaouais*, Service de la planification et de recherche, 1997.

On ne saurait passer sous silence le lien entre les inégalités de toute nature relevées dans la région et le paradoxe mis en lumière par la Régie régionale entre les revenus élevés de la population de l'Outaouais et son état de santé, inférieur à celui de l'ensemble du Québec, et qui s'apparente même à celui d'une population pauvre. Dans une étude sur les variations de la mortalité⁹², la Régie a démontré que les pauvres de l'Outaouais urbain, à revenu égal, avaient des moins bonnes habitudes de vie, des comportements à risque plus nombreux et un taux de longévité moindre que ceux de l'ensemble des grandes villes du Québec. Par ailleurs, la SQDM, dans une recherche sur la pauvreté, constatait un phénomène croissant de désintégration démographique dans les milieux ruraux et dans certains quartiers urbains⁹³. Le rapport Beaudry, pour sa part, évoquait certains indices sociaux pour démontrer l'état de sous-développement relatif de la région : les taux de criminalité, de troubles mentaux, de consommation d'alcool et de tabac parmi les plus élevés au Québec, et ce, autant en Outaouais urbain que rural⁹⁴. Il faut dire que la diversité de la population, découlant d'importants mouvements migratoires, pose un défi important quant au sentiment d'appartenance et au maintien de la santé mentale. L'engagement communautaire, rendu encore plus nécessaire dans les circonstances, peut être paradoxalement plus difficile à susciter.

Enfin, on ne doit plus taire la contribution centrale des femmes aux tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef, à la vie de la région. Pourtant, les activités de production et, encore moins, de reproduction des femmes, ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région. Et les femmes ne trouvent pas toujours les ressources suffisantes pour les soutenir dans l'exercice de ces rôles sociaux.

S'il est essentiel de prendre en considération ces problèmes, il faut aussi tabler sur les avantages remarquables chez les femmes de l'Outaouais. Elles sont prêtes à participer au développement économique de la région comme en témoignent leur forte participation au marché du travail, leur représentation, au-delà de la moyenne nationale, dans les postes de gestion et de supervision et leur présence de plus en plus marquée en entrepreneuriat, et ce, dans des secteurs qui tendent à se diversifier. De plus, avons-nous noté, les femmes de toutes les sous-régions constituent la majorité des étudiants de l'Outaouais inscrits dans des universités québécoises.

Par ailleurs, les femmes sont fortement engagées dans les secteurs social et communautaire où plusieurs d'entre elles ont développé une approche globale des problèmes dont les instances régionales et locales, et nommément le CRD et la RRSSS, pourraient tirer partie. De fait, une telle approche ne peut être réduite à la simple offre de services pour aborder les problèmes vécus par les femmes et chercher, avec elles, des solutions. Plutôt, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté par exemple, on s'efforcera d'examiner avec elle autant les moyens de pallier à ses difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants,

⁹² Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Variations de la mortalité en relation avec le taux de pauvreté des quartiers en Outaouais urbain et dans le Québec urbain*, 1996.

⁹³ Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. *Op. cit.*

⁹⁴ Rapport Beaudry, *op. cit.*

participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de se sortir de la pauvreté (retour aux études, préparation à l'emploi et intégration au marché du travail, soutien au démarrage d'entreprise tels les cercles d'emprunt, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation.

La richesse des expériences que combinent les femmes constitue une bonne préparation à participer au pouvoir. Ce que les Outaouaises n'hésitent d'ailleurs pas à faire comme en témoigne l'accroissement de leur représentation, qui dépasse la moyenne nationale, à la RRSSSO, au Conseil des partenaires du marché du travail et même, quoique dans une moindre mesure, au CRDO.

C'est à partir de cette lecture de la position des femmes de l'Outaouais que le Conseil du statut de la femme a dégagé les cibles et les mesures qui suivent. En les soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, le CSF souhaite contribuer à l'émergence d'un modèle de développement avec toutes et tous, pour toutes et tous.

CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs

État de la situation

Tout au long des travaux pour établir le portrait qui précède, nous avons rencontré des problèmes d'accès aux données. Dans plusieurs cas, nous avons dû demander des « sorties spéciales », souvent à coût élevé, pour répondre à nos besoins pourtant assez « basiques ». C'est donc dire que les données concernant la situation des femmes existaient, mais qu'elles n'étaient pas compilées pour être rendues disponibles. Dans d'autres cas, si les informations ventilées étaient compilées pour la région, nous ne pouvions les obtenir par territoire de MRC, une base d'observation d'autant plus pertinente dans un territoire aussi diversifié que l'Outaouais. Enfin, pour certains aspects, les données sexuées étaient parcellaires, éparpillées ou inexistantes. Étant donné ces lacunes, une première priorité s'impose. Elle concerne la collecte et la diffusion de données sexuées de façon à obtenir un portrait plus juste, de nature à rendre compte de la véritable contribution des femmes et des hommes au développement de leur territoire, mais aussi des caractéristiques différentes de leur intégration socioéconomique.

Comme le soulignent les chercheuses Sabourin et Trudel, « Dans bien des cas, les banques de données ne sont tout simplement pas construites en vue de rendre les renseignements accessibles, leurs objectifs étant souvent limités à soutenir la gestion des ressources financières et matérielles des organismes (ministères, compagnies d'assurances, etc.) qui les ont constituées⁹⁵. »

Or, à la suite de l'engagement gouvernemental, dans le *Programme d'action 1997-2000*, de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité, on doit disposer des outils pour bien circonscrire ces situations.

Par ailleurs, l'Outaouais réunit d'importantes collectivités amérindiennes. Or, il nous a été donné de souligner combien les informations sur la réalité des femmes de ces communautés font défaut. Pour les chercheuses Clotilde Pelletier et Carole Laurin⁹⁶, trop

⁹⁵ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, sous la direction de Denyse Côté et autres, Les Éditions du remue-ménage, 1995, p. 185.

⁹⁶ Clotilde PELLETIER et Carole LAURIN. *État des lieux : violence et santé mentale chez les autochtones du Québec*, recherche préparée pour l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1993.

souvent, on n'a à notre disposition que des données de portée générale, compilées pour l'ensemble du Canada, malgré les importantes différences qui existent entre les groupes qui composent les Premières Nations et même les différentes collectivités d'un même peuple. Cette situation nous mène à des généralisations qui risquent de trahir la réalité et empêchent de dépasser le simple constat de détresse psychosociale.

Enfin, on ne peut manquer de souligner au gouvernement du Québec combien, dans un processus de décentralisation, le manque de concordance des limites des territoires de référence des organismes à vocation économique, sociosanitaire ou éducative, pour ne nommer que ceux-là, rend difficiles le développement d'une approche multisectorielle et la réalisation d'une analyse intégrée des effets des différentes politiques et programmes.

Mesures proposées

- 1. Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.**
- 2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement du CRDO et de ses autres partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.**
- 3. Que les instances régionales et locales de l'Outaouais adoptent les mesures pour systématiser la collecte de statistiques sexuées afin d'être en mesure de produire leur bilan annuel et leurs prévisions d'activités ventilées selon le sexe.**
- 4. Que le CRDO et la RRSSS demandent la collaboration des ressources universitaires, des conseils de bande et de l'Association des femmes autochtones du Québec pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.**
- 5. Que le CRDO et la RRSSS demandent la collaboration du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour documenter la situation des femmes immigrantes de la région afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.**

2.1 L'autonomie économique des femmes

État de la situation

L'autonomie économique des femmes implique qu'elles puissent participer au marché du travail quelle que soit leur situation familiale. Bien que, formellement, l'on reconnaisse le droit des femmes au travail et l'égalité des sexes en emploi, il demeure que les femmes connaissent toujours des difficultés, non seulement à intégrer le marché du travail, mais aussi à se faire reconnaître des conditions salariales et de travail équivalentes à celles des hommes. À cet égard, les résidentes de l'Outaouais ne font pas exception, même si leur situation dans son ensemble apparaît meilleure que celle de la moyenne des Québécoises.

La concentration des femmes sur le marché du travail

Plusieurs femmes de l'Outaouais travaillent dans des secteurs qui ont été considérablement perturbés au cours des dernières années. Elles sont très largement concentrées dans le travail du bureau (35,5 %), et ce, beaucoup plus que les autres Québécoises. Elles sont aussi très présentes dans la vente et les services (17,1 %), ainsi que la santé (7,9 %). Inversement, les Outaouaises sont beaucoup moins présentes que les hommes de la région, de même que la moyenne des Québécoises, dans les professions et métiers liés aux secteurs primaire (agriculture, forêt, etc.) et secondaire (transformation, fabrication, etc.).

Or, cette situation pénalise les femmes pour deux raisons : l'érosion qui se manifeste dans les activités où elles se concentrent et leur absence des secteurs d'activité que les instances régionales ont retenus comme prioritaires.

Alors que le nombre de femmes en emploi dans la région avait connu une poussée fulgurante à compter du milieu des années 80, on constate un recul constant de leur situation depuis le début des années 90. C'est ce que mettait en évidence, dès 1995, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de l'Outaouais⁹⁷. Leur taux d'activité est passé de 62 % en 1991 à 60 % en 1996.

Comme la cure d'amaigrissement de l'administration publique fédérale s'est poursuivie jusqu'en juin 1998 et que plus du tiers des travailleuses outaouaises sont des employées de bureau, la situation des femmes a donc probablement continué de se détériorer. D'autant plus que, signale le Conseil du trésor, la proportion des employés fédéraux permanents qui occupent des postes de direction, scientifiques ou professionnels est à la hausse : c'est donc dire que les coupures ont touché davantage les emplois de bureau où on retrouve davantage de femmes. Par ailleurs, si, depuis juin 1998, on a repris l'embauche et que 52 % des nouveaux postes ont été comblés par des femmes, il importe de rappeler qu'il s'agit en grande partie de postes à durée déterminée ou occasionnels⁹⁸.

⁹⁷ Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de l'Outaouais. *Diagnostic des sources et des causes du chômage en Outaouais*, 1995

⁹⁸ Denis GRATTON. *Op. cit.*, 20 et 22 octobre 1999.

Concomitamment, on a assisté à une importante augmentation du travail autonome en Outaouais et notamment dans la CUO, où l'entrepreneuriat féminin a crû de 66,2 % de 1991 à 1996, alors que, pendant la même période, la part des hommes augmentait de 21,7 %. En raison de la précarisation qu'il entraîne, ce mouvement est susceptible d'avoir affecté à la baisse les conditions de travail des femmes⁹⁹. Le CSF s'est penché récemment ¹⁰⁰sur le phénomène des travailleurs autonomes dits « dépendants » parce que, dans les faits, ils ne travaillent que pour un seul employeur mais sans bénéficier des avantages consentis aux « salariés ». Pour contrer cette pratique qui pénalise notamment les jeunes, parmi lesquels une proportion plus importante de femmes, il apparaît souhaitable que les syndicats, notamment ceux représentant les employées et les employés de la fonction publique fédérale, veillent, à la lumière de la définition du terme « salarié » dans les lois du travail, à ce que les employeurs ne maintiennent pas des personnes dans un statut de travailleur « autonome dépendant ».

Les cibles économiques de la région

L'Outaouais offre de belles perspectives d'emploi dans les métiers non traditionnels en raison de la présence d'industries de pointe, de la disponibilité de ressources naturelles présentant un potentiel intéressant d'exploitation et de la volonté des décideurs régionaux d'accroître le développement de ces secteurs. En effet, le CRDO et Emploi Québec ont identifié les secteurs suivants comme des options d'avenir pour la région : l'industrie touristique, tant en raison de la proximité de la capitale fédérale, un pôle touristique d'importance, que des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales de la région; les industries liées aux technologies de l'information, plus précisément les produits électriques et électroniques, ainsi que les communications; le secteur du bois, à condition qu'on diversifie les marchés et les produits; l'agriculture, réputée détenir un bon potentiel de développement mais où on fait face à un problème de relève. À ceux-ci, il faut ajouter les domaines suivants mis en lumière dans le document d'orientation et de consultation en vue de la PSR 2000- 2004 : la culture et les industries culturelles, l'économie sociale, l'international, ainsi que l'environnement et les mines.

En raison de leur faible présence dans le domaine des sciences naturelles et appliquées, ainsi que dans les professions ou métiers liés à la transformation des ressources naturelles, les femmes sont à l'écart de certains secteurs définis comme prioritaires.

Si, dans le tourisme et les industries culturelles, elles représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre, et si, comme il nous a été donné de voir, elles tentent de s'affirmer dans l'agroalimentaire, et même, quoiqu'en petit nombre, dans certains secteurs non traditionnels, leur contribution potentielle est limitée par les nombreux obstacles qu'elles rencontrent encore lorsqu'elles tentent de s'y implanter à titre d'entrepreneures. En effet, dans l'Outaouais comme ailleurs, il semble que l'expansion de l'entrepreneuriat féminin soit freinée, entre autres, par les difficultés d'accès des femmes au financement. Ainsi,

⁹⁹ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Op. cit.*

¹⁰⁰ Conseil du statut de la femme. *Avis sur le travail* (titre provisoire), [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], parution prévue : février 2000.

une recherche très rigoureuse menée en 1994 par une économiste embauchée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante auprès de 10 903 entreprises canadiennes révèle que :

- Une dirigeante d'entreprise a plus de chance de voir sa demande de prêt refusée qu'un collègue masculin (31 % c. 25 % pour des chefs d'entreprise présentant pourtant les mêmes caractéristiques).
- De plus, le fait d'être une femme diminue les chances de se voir accorder une marge de crédit, un relèvement du plafond d'une marge de crédit ou un prêt à terme.
- Les directeurs de crédit exigent des femmes chefs d'entreprise des taux d'intérêt plus élevés que pour les hommes. Ceci tient largement au fait que les taux d'intérêt pratiqués sont plus élevés pour les entreprises de services et de la vente au détail, secteurs où se concentrent les entreprises dirigées par des femmes¹⁰¹.

Pourtant, nous apprend une étude commanditée, cette fois, par l'Institut de la PME de la Banque de Montréal :

- Selon l'indice de stabilité de Dun & Bradstreet, les entreprises dirigées par des femmes au Canada sont aussi stables que la moyenne des entreprises. Elles ne risquent pas davantage de fermer leurs portes.
- De plus, selon l'index Paydex, les entreprises dirigées par des femmes sont aussi susceptibles de régler leurs comptes à l'échéance que la moyenne des entreprises.
- D'après la Direction des études économiques de la Banque de Montréal, le taux de création d'emplois des entreprises dirigées par des femmes a augmenté quatre fois plus rapidement que la moyenne nationale entre 1991 et 1994; ainsi, il s'établissait à 13 % comparé à 3,1 % pour l'ensemble des entreprises. En outre, les entreprises dirigées par des femmes au Canada génèrent plus d'emplois que les 100 plus grandes entreprises combinées, et ce, depuis au moins 1991.
- Enfin, le taux de survie des entreprises dirigées par des femmes se compare à celui de la moyenne des entreprises canadiennes : 76 % des entreprises dirigées par des femmes en 1991 étaient toujours en affaires en 1994, comparativement à 78 % de l'ensemble des entreprises¹⁰².

Ces informations méritent d'être prises en considération pour influencer les pratiques des institutions financières et autres bailleurs de fonds de l'Outaouais, Mais elles devraient aussi inciter les femmes à diversifier les secteurs dans lesquels elles mettent sur pied des entreprises, et les intervenants concernés à les soutenir en ce sens.

¹⁰¹ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 p.

¹⁰² Institut de la PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 1996, 32 p.

Enfin, si pour le Conseil du statut de la femme le développement des projets d'économie sociale peut constituer un bassin d'emplois pour les femmes et représente, à ce titre, une voie intéressante, surtout dans la perspective d'un développement plus près des communautés, par contre ces emplois doivent être stables, bien rémunérés et ils ne doivent ni se confondre avec des mesures d'employabilité, ni se substituer à des emplois déjà existants¹⁰³.

La concentration scolaire

La situation ne se rétablira pas spontanément si on se fie aux choix scolaires des filles.

Selon les données du ministère de l'Éducation¹⁰⁴, au 31 mars 1998, la région offrait 42 programmes d'études dans 12 familles au secondaire professionnel. Les choix des filles et des garçons apparaissent très polarisés, chacun dans leurs secteurs « traditionnels ». Ainsi, les filles se retrouvent très majoritairement, dans l'ordre, en administration, commerce, informatique, soins esthétiques, et santé, domaines qui présentent des taux de féminité de 84 %, 96 % et 81 %. Par contre, les garçons, qui se répartissent dans de plus nombreux programmes, privilégient l'entretien d'équipement motorisé, les bâtiments et travaux publics, l'électrotechnique et la mécanique d'entretien. Ces champs d'études ont des taux de masculinité de 97 %, 89 %, 95 % et 100 %. En fait, seules deux familles de programmes peuvent être considérées comme mixtes : l'alimentation et le tourisme, ainsi que l'agriculture.

Autant d'options féminines que masculines offrent de bons taux d'embauche (moins de 10 % de chômage). Par contre, elles se distinguent sur le plan des conditions de travail. Ainsi, deux fois plus d'options masculines offrent du travail à temps plein à la majorité de ses finissants (80 % et plus). Aussi, les salaires hebdomadaires moyens des secteurs féminins et masculins présentent d'importants écarts : le meilleur revenu des femmes se situe à 561 \$, en pâtisserie, alors que les hommes peuvent tirer 689 \$ comme opérateur de pâtes et papier. Alors que 8 formations « féminines » offrent un salaire hebdomadaire moyen de moins de 350 \$, ce n'est le cas que de 3 domaines « masculins ».

Au collégial technique, toujours selon l'Enquête Relance¹⁰⁵, 21 options sont offertes dans la région. Alors que les filles sont majoritairement diplômées de techniques infirmières, éducation en services de garde et techniques administratives, les garçons se retrouvent, quoique en moins forte concentration, en techniques policières, techniques administratives, informatique et électronique. Alors que les femmes sont totalement absentes de sept options choisies par les hommes, toutes en lien avec la mécanique, l'électronique ou l'informatique, les hommes « évitent » seulement deux champs d'études, l'éducation en services de garde et les techniques bureautiques.

¹⁰³ Conseil du statut de la femme. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], Québec, 1996, p. 29.

¹⁰⁴ Ministère de l'Éducation. *Situation des personnes diplômées de la formation professionnelle, par secteur, par discipline et par sexe, au 31 mars 1998*.

¹⁰⁵ Ministère de l'Éducation. *Relance au collégial 1996-1997*, Direction de l'enseignement collégial.

La situation par rapport à l'emploi des finissantes et des finissants, quoique moins tranchée, s'apparente à celle des diplômés du secondaire professionnel. Si les finissantes sont aussi nombreuses que les finissants à obtenir un emploi, elles travaillent moins que les hommes à temps complet (73,7 % c. 84,7 %) et obtiennent un salaire hebdomadaire moyen moindre (447 \$ c. 510 \$).

Pour ce qui est de l'université, les informations fournies par le ministère de l'Éducation¹⁰⁶ ne nous renseignent que sur les étudiantes et étudiants inscrits dans les institutions québécoises. Néanmoins, elles nous permettent d'établir que près des deux tiers des femmes fréquentent trois champs d'études : les sciences de l'administration (27,9 %), les sciences de l'éducation (18,6 %) et les sciences humaines (15,9 %). De leur côté, les hommes privilégient les sciences de l'administration (33,5 %) et les sciences appliquées (25,4 %) : on remarque que, contrairement à la situation dans les autres ordres d'enseignement, ces derniers font preuve, à l'université, d'une plus grande concentration que leurs consœurs, à moins qu'ils ne soient plus nombreux inscrits dans des universités ontariennes.

Il est aussi important de souligner que les femmes sont majoritaires dans tous les domaines d'études, à l'exception des sciences appliquées (28,5 %) et des sciences pures (44,2 %). Enfin, précisons que parmi les étudiants qui fréquentent une université québécoise, les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire à l'UQAH que les hommes (65,8 % c. 56,2 %).

Les mesures correctrices

Dans la version préliminaire de la PSR 2000-2004, le CRDO fait état d'un projet d'entente spécifique en condition féminine visant notamment à élargir les choix professionnels des femmes et des jeunes filles qui ne peut que nous réjouir. Ce projet fait suite aux efforts consacrés depuis plusieurs années par des groupes de femmes de la région conscients du problème de diversification des choix professionnels et plus particulièrement de l'accès aux métiers non traditionnels. Il est porté par la table « Femmes et développement régional » du CRDO, en collaboration et en complémentarité avec l'organisme Option Femmes Emploi de Gatineau et le Collège de l'Outaouais, ainsi qu'Emploi Québec et le ministère de l'Éducation.

Option Femmes Emploi offre, de façon générale, des services d'orientation et de recherche active d'emploi aux femmes qui sont en démarche de retour au travail. Son projet « Accès des femmes aux métiers non traditionnels », mis sur pied à l'été 1997, a pour objectif de favoriser l'accès et l'intégration des femmes sur tout le territoire dans les métiers traditionnellement masculins en leur transmettant les informations pertinentes et à faire la promotion de la place des femmes dans ces emplois auprès des employeurs et conseillers en employabilité. Trois secteurs sont plus particulièrement visés par Options

¹⁰⁶Ministère de l'Éducation. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études et le sexe, automne 1998*, Système de recensement des clientèles universitaires, Direction générale des ressources informationnelles.

Femmes Emploi : la transformation du bois en zone rurale, les télécommunications en zone urbaine et le secteur de l'automobile dans les deux zones. Option Femmes Emploi a aussi mis sur pied un cercle d'emprunt pour aider le démarrage de micro-entreprises ou soutenir le travail autonome.

Le Collège de l'Outaouais offre aussi depuis quatre ans, par le biais du Service de formation continue, le programme Accès aux carrières technologiques qui vise à faciliter le retour des femmes aux études collégiales, particulièrement dans des voies non traditionnelles. En plus de proposer des services d'orientation scolaire et des visites industrielles, ce programme aide les femmes à mieux cerner leurs aptitudes et habiletés professionnelles, à démystifier les mathématiques. Bien que quelque 120 femmes aient bénéficié de ce programme depuis sa mise sur pied parmi lesquelles la majorité a effectivement persisté dans le non-traditionnel, son existence est fréquemment remise en cause par des problèmes de financement récurrents. Jusqu'à maintenant, il était financé par Emploi Québec, mais les coupures l'obligent, une fois de plus, à chercher une nouvelle source de financement.

Mentionnons aussi que plusieurs écoles de la région participent au concours annuel du ministère de l'Éducation du Québec « Chapeau, les filles » destiné spécifiquement aux filles et aux femmes des options non traditionnelles de la formation professionnelle et technique. Enfin, une session de formation « Prêt pour un prêt », visant à aider les entrepreneures à faire une demande de financement, a été organisée en décembre 1999 dans l'Outaouais conjointement par le groupe conseil sur l'entrepreneuriat féminin et le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Il y a tout lieu d'appuyer l'objectif de favoriser l'émergence et la consolidation des entreprises dirigées par des femmes que propose le CRDO dans la version préliminaire de la PSR. Il serait intéressant que les mesures adoptées pour y donner suite prévoient d'inciter les entrepreneures à diversifier les domaines dans lesquels elles sont actives. En effet, nous avons vu que leurs difficultés d'accès au financement sont, du moins en partie, liées à leur concentration dans certains secteurs économiques. Au premier chef, il faudrait bien sûr s'efforcer de mieux connaître la réalité des femmes entrepreneures pour mieux cibler les mesures à leur intention. Finalement, le CSF accueille avec grand intérêt le projet de développer des indicateurs se rapportant à la situation des femmes, comme le propose le document du CRDO.

Soulignons enfin que de nombreux acteurs régionaux, dont le CRDO, déplorent que parmi les programmes menant à un des cinquante métiers d'avenir, seulement treize sont offerts dans l'Outaouais. Ceci constitue assurément une difficulté accrue pour la diversification des choix scolaires des filles qui, si on se fie aux statistiques sur la fréquentation universitaire, ont plus tendance à rester dans la région pour la poursuite de leurs études.

Élargir la vision du développement

Par ailleurs, s'il est primordial d'assurer l'accès des filles et des femmes aux formations et occupations non traditionnelles, il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent.

Il n'est certes pas question de les blâmer puisque, comme en font foi le taux de placement des finissantes de nombreuses options et le taux d'emploi des femmes, leur orientation répond à des besoins régionaux essentiels¹⁰⁷. En effet, compte tenu de l'évolution sociodémographique de l'Outaouais et de son contexte institutionnel particulier, on ne peut écarter des secteurs d'avenir les domaines occupés traditionnellement pour les femmes : les nombreux besoins sociosanitaires et culturels à combler et le retard à rattraper dans la mise en place de services assurent certainement un bassin d'emplois. En ce sens, on ne peut s'étonner que les finissantes des programmes du secondaire liés au maintien des personnes à domicile ou au développement touristique, ou celles des programmes collégiaux en techniques infirmières, en techniques d'éducation en services de garde ou en techniques d'éducation spécialisée aient d'excellents taux d'embauche.

Par ailleurs, tous les choix traditionnellement féminins n'offrent évidemment pas des perspectives favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est **élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi**. Il importe que les filles en soient informées. Dans ce contexte, l'impact non négligeable des compressions sur les services d'information scolaire et professionnelle a de quoi inquiéter.

Mais peut-être doit-on surtout rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminin, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une meilleure information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'urgence de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs.

¹⁰⁷ Ministère de l'Éducation. *Op. cit.*

Cible d'intervention 2 : Tenir compte des réalités des femmes pour s'assurer de leur participation aux orientations régionales visant la diversification économique

Faits saillants

- On assiste à une érosion de la situation avantageuse reconnue aux travailleuses de la région parce que certains secteurs dans lesquels elles se concentrent sont en perte de vitesse.
- Ce phénomène ne s'est pas tant manifesté par une augmentation fulgurante du chômage que par la transformation de leur statut d'emploi : plusieurs sont devenues travailleuses à statut précaire ou autonomes par défaut, et doivent composer avec une diminution de leurs conditions de travail.
- On observe aussi une rareté, sinon une absence des travailleuses, et des étudiantes, dans certains secteurs identifiés d'avenir.
- Il faut dire que les formations menant à des métiers ou professions d'avenir sont peu disponibles dans la région.
- Par contre, lorsque des femmes consacrent des efforts pour démarrer des entreprises dans des domaines identifiés comme favorables, elles ne semblent pas suffisamment soutenues pour passer à travers tous les obstacles qu'elles rencontrent.
- Enfin, considérant l'évolution sociodémographique de la région et son contexte institutionnel particulier, on ne peut écarter des secteurs d'avenir certains champs occupés traditionnellement par les femmes : mais l'information scolaire et professionnelle doit aider à discerner les secteurs favorables et les formations y menant.
- Qu'il s'agisse de domaines traditionnels ou pas, il importe que la région soit en mesure de proposer les formations nécessaires.

Mesures proposées

6. **Que les planificateurs du développement (le CRD, les CLD et le Conseil régional des partenaires du marché du travail) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps et les CLE) développent des liens organiques afin d'améliorer l'information scolaire et professionnelle et qu'ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les filles et les femmes bénéficient d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente.**

- 7. Que le ministère de l'Éducation détermine des mesures pour corriger le déficit régional de formations menant à des métiers ou professions d'avenir disponibles dans l'Outaouais.**
- 8. Que les commissions scolaires, les cégeps et l'UQAH se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région. Que, dans le cadre de projets pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.**
- 9. Que le CRDO, les CLD, Emploi Québec et les CLE s'assurent que les groupes de femmes et autres organismes qui se consacrent à la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes disposent des ressources nécessaires pour exercer leur rôle dans la continuité et sur tout le territoire. Qu'ils soient traités comme d'authentiques partenaires par les instances intéressées par le développement de la main-d'œuvre.**
- 10. Que le projet d'entente spécifique en condition féminine mentionné dans la version préliminaire de la PSR du CRDO qui viserait notamment la diversification des choix professionnels des femmes et des filles se concrétise et que ses signataires s'engagent à soutenir l'accès de celles-ci aux nouveaux emplois de la région et à consacrer à l'entente les moyens, notamment financiers, de sa réussite.**
- 11. Que lors de la mise en place du réseau de compagnonnage en milieu de travail préconisé dans la PSR, les partenaires de cette démarche, et notamment les CLD et les Carrefours Jeunesse Emploi, veillent à développer un volet de mentorat s'adressant aux filles et aux femmes qui s'orientent vers des emplois non traditionnels.**
- 12. Que le CRDO et les CLD, avec la collaboration du MIC et des groupes de femmes, étendent les efforts qu'ils consacrent à la diversification des choix professionnels aux femmes entrepreneures ou ayant des projets d'entreprise.**
- 13. Que les centres locaux de développement documentent, avec la collaboration du MIC et des groupes de femmes actifs dans le domaine, les problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures pour y sensibiliser les institutions financières afin que les femmes bénéficient d'un traitement comparable à celui des hommes.**

14. Que le CRD, les CLD, la SDÉO et le Centre régional d'analyse intégrée incluent, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et qu'ils produisent un bilan des résultats effectivement atteints, et ce, autant dans l'économie privée que dans l'économie sociale. Qu'ils incitent leurs partenaires financiers, dont les fonds d'investissements de la FTQ et de la CSN, à en faire autant.

Cible d'intervention 3 : Éliminer les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle des femmes, particulièrement des plus défavorisées

État de la situation

Si, à première vue, l'Outaouais se présente à bien des égards comme une des régions florissantes du Québec, on doit se rappeler que la prospérité n'est pas répartie à parts égales sur le territoire, pas plus que la population ne bénéficie également des retombées de la croissance. Aussi, une attention toute particulière devrait être accordée aux femmes qui éprouvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle, d'autant plus criantes dans une région « riche ».

Comme nous avons eu l'occasion de le constater dans la première partie, il existe de grandes différences entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les femmes elles-mêmes, en termes de participation au marché du travail, de niveau et de sources de revenus. L'existence de poches de pauvreté, dans les MRC rurales et certains quartiers urbains, est d'ailleurs connue et fort bien documentée¹⁰⁸. On sait aussi que les femmes ont été particulièrement touchées par l'accroissement considérable du nombre de prestataires de la sécurité du revenu survenu dans la région de 1991 à 1996. Elles constituent la majorité des prestataires, et ce, particulièrement dans les cohortes les plus jeunes, et sont à la tête de 90 % des familles monoparentales à l'aide sociale¹⁰⁹. Emploi Québec a d'ailleurs évalué les limites au potentiel d'insertion professionnelle des femmes prestataires aptes¹¹⁰. On y apprend qu'en règle générale, les femmes présentent un indice moyen de potentiel d'insertion professionnelle inférieur à celui des hommes, principalement parce qu'elles présentent plus fréquemment une durée cumulative à l'aide sociale égale ou supérieure à trois ans, une absence d'expérience de travail ou une

¹⁰⁸Voir notamment à ce sujet : CRÉEOM. *Pauvreté urbaine dans l'Outaouais métropolitain : relancer l'emploi et l'économie des quartiers en difficulté de Buckingham, de Gatineau et de Hull par le développement économique communautaire*, [rédaction : Louis Favreau], 1994.

¹⁰⁹Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu*, 30 avril 1999.

¹¹⁰Emploi Québec. *Répartition des femmes prestataires aptes, indice moyen de potentiel individuel d'insertion professionnelle et proportion des prestataires par limite à l'insertion professionnelle selon quelques caractéristiques*, Outaouais, CUO et MRC, décembre 1997.

expérience antérieure à quatre ans, une scolarité inconnue ou inférieure à la cinquième secondaire, en plus d'assurer la responsabilité d'enfants.

Par ailleurs, certaines femmes disposent de caractéristiques peu propices à l'intégration au marché du travail; qu'on pense à la concentration des femmes et des filles dans des filières scolaires ou professionnelles parfois mal accordées à la nouvelle réalité régionale ou à la sous-scolarisation découlant du problème épidémique du décrochage scolaire qui a des conséquences sur la participation au travail encore plus lourdes pour les femmes. Il ne faudrait pas que cette relation soit occultée en cette époque où on met beaucoup en lumière les difficultés scolaires des jeunes hommes, aussi dramatiques statistiquement soient-elles. En ce qui concerne les femmes immigrantes, ce n'est pas tant leur manque de formation que les difficultés d'établir des équivalences québécoises pour les études poursuivies dans leur pays d'origine qui semble, bien souvent, entraver leur accès à l'emploi.

On ne doit pas non plus minimiser le poids que représentent pour les femmes, et particulièrement pour celles qui sont seules, les responsabilités familiales, à l'égard des enfants et, de façon de plus en plus répandue, à l'égard des parents en perte d'autonomie. Combinée à d'autres difficultés, cette charge peut freiner la participation des femmes au marché du travail, sinon constituer un obstacle insurmontable à leur insertion socioprofessionnelle, si on ne prévoit des mesures de soutien à leur intention. Ainsi, dans la MRC La-Vallée-de-la-Gatineau, les jeunes femmes célibataires de 15 à 24 ans qui ont des enfants de moins de 6 ans à la maison connaissent un taux de chômage de 60 %. Il grimpe à 66,7 % pour les femmes chefs de famille monoparentale de 25 à 34 ans¹¹¹. Même à Hull, où le taux d'activité des femmes est généralement élevé, les jeunes mères célibataires de 15 à 24 ans sont les moins actives sur le marché de l'emploi (21,1 %) ¹¹².

On doit reconnaître que les femmes ayant à charge de jeunes enfants ont une disponibilité réduite pour participer aux programmes d'aide à l'intégration au marché du travail ou pour un retour aux études. Les mères seules aptes à travailler ont la garde exclusive de leurs enfants dans la quasi-totalité des cas, la garde partagée ne touchant pas 2 % des familles monoparentales. La charge assumée par un parent unique expliquerait une durée plus longue que les autres ménages à l'aide sociale. Une mère qui décide de se former ou de retourner en emploi est confrontée à plusieurs obstacles que rencontrent beaucoup plus rarement les pères¹¹³.

Néanmoins, les mères seules ne manquent pas de manifester leur désir d'améliorer leur situation en développant leur potentiel : c'est ainsi qu'elles participent de façon relativement importante aux mesures de développement de l'employabilité, davantage

¹¹¹ Emploi Québec. *Portrait de la MRC Vallée-de-la-Gatineau*, [recherche et rédaction : Alain Dupéré], juin 1999.

¹¹² Emploi Québec. *Portrait de la CUO*, [recherche et rédaction : Josée Lavoie], juin 1999.

¹¹³ Conseil du statut de la femme. *Mémoire sur le document de consultation intitulé « Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, le Conseil, 1997, p. 23.

que les mères de famille biparentale ou que l'ensemble des adultes aptes au travail. Qui plus est, c'est le retour à l'école qui remporte le plus leur adhésion¹¹⁴.

Le manque de places en garderie a assurément un impact sur la disponibilité des femmes, et notamment pour celles qui veulent entreprendre un parcours d'insertion. C'est pourquoi l'annonce de la signature d'une entente spécifique entre le CRDO et le gouvernement du Québec en novembre 1999 en vue de développer des centres de la petite enfance pour combler le très important déficit régional dans les services de garde ouvre une avenue intéressante. D'autant plus que les CLD et les CDÉC se sont engagés à soutenir la préparation des plans d'affaires des personnes présentant des projets de garderies afin d'en faciliter le démarrage. Il reste à s'assurer que les services qui ouvriront correspondent aux besoins des parents tant en termes de localisation dans les différentes MRC, qu'en termes de type de services (en installation, en milieu familial, horaires adaptés, etc.). On devrait aussi veiller à ce que l'attrait exercé auprès du personnel qualifié pour les nouveaux postes créés ne vienne pas « vider » les garderies en milieu scolaire de ses ressources.

En outre, les femmes doivent aussi être en mesure de mieux se déplacer sur l'ensemble du territoire. L'accès restreint au transport en commun, l'acquisition moins fréquente d'un permis de conduire et d'un véhicule automobile, pour des raisons culturelles et économiques, rendent plus difficile la mobilité quotidienne des femmes. Une étude¹¹⁵, produite par des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, révèle que la faible capacité des femmes à se déplacer sur le territoire est un facteur qui détermine grandement leurs choix personnels et professionnels. Ainsi, les femmes, dans certains cas, choisissent un emploi en fonction de sa proximité de leur lieu de résidence, ceci pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, quand elles ne se retrouvent pas carrément exclues du marché du travail faute de mobilité. En ce sens, il est à souhaiter que les mesures envisagées dans le document de consultation sur la PSR pour améliorer le réseau de transport en commun intrarégional se concrétisent.

Le manque de services de garde et de transport en commun n'est pas de nature à favoriser l'accès des femmes, et particulièrement des plus défavorisées, aux services publics ou aux ressources communautaires, par ailleurs inégalement répartis sur le territoire, qui pourraient les soutenir dans leurs démarches d'insertion. La situation est d'autant plus dramatique lorsque l'on constate que les femmes défavorisées ont déjà tendance à se retrouver dans une situation d'isolement, voire de retrait, qui constitue un obstacle de plus pour se sortir de la pauvreté.

Enfin, le manque de logements sociaux alourdit aussi les difficultés des femmes démunies. Non seulement la part des locataires qui doivent consacrer plus de 25 % de leurs revenus à leur loyer s'est-elle accrue considérablement de 1990 à 1995 dans les villes de Hull, Aylmer, et particulièrement Gatineau et Buckingham (une augmentation variant de 24 % à Hull à 41,4 % à Buckingham), mais ce problème touche nettement plus

¹¹⁴ *Idem*.

¹¹⁵ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. *Femmes, trajectoires socio-professionnelles et mobilité quotidienne*, Collection Kanasuta, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, juin 1995.

les femmes que les hommes. Les familles monoparentales et les personnes seules éprouvent ces difficultés avec encore plus d'acuité : autour de 60 % d'entre elles engloutissent 30 % et plus de leur revenu pour se loger, alors que pour environ le tiers d'entre elles la part du loyer va jusqu'à accaparer la moitié des revenus¹¹⁶. La situation est d'autant plus préoccupante que le développement de logements sociaux semble compromis tant par le retrait du gouvernement fédéral du financement et la faiblesse des subventions accordées par le gouvernement du Québec, que par la difficulté d'amener les municipalités à investir dans ces projets, participation essentielle à une mise de fonds du gouvernement québécois.

Faits saillants

- Il existe en Outaouais des poches de pauvreté où sont plus susceptibles de se retrouver les femmes, et notamment les jeunes chefs de famille monoparentale, dont témoigne la surreprésentation féminine parmi les prestataires de la sécurité du revenu.
- Certaines femmes ne disposent pas des caractéristiques propices à leur intégration en emploi (sous-scolarisation, formation ou expérience professionnelle mal adaptées au marché du travail, etc.). On doit se rappeler que le taux d'abandon scolaire des filles de 15-29 ans de la région est de 26 %, ce qui les place au 2^e rang au Québec.
- Enfin, certains services essentiels pour soutenir l'intégration socioprofessionnelle des femmes (dont les services de garde et le transport collectif, mais aussi les logements sociaux), et particulièrement des plus défavorisées, sont insuffisamment développés, mal répartis ou peu accessibles sur l'ensemble du territoire.

Mesures proposées

- 15. Que le comité sur l'abandon scolaire de la table Éducation-Outaouais prenne en considération les problèmes spécifiques des jeunes femmes dans le plan d'action qu'il est en voie d'élaborer. Si l'entente spécifique sur le décrochage scolaire prévue dans la version préliminaire de la PSR se concrétise, qu'elle adopte aussi une approche différenciée selon le sexe.**
- 16. Qu'Emploi Québec développe une collaboration avec la RRSSSO pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées et qu'il tienne compte des diverses limites de leur potentiel d'intégration dans les mesures de préparation à l'emploi qu'il conçoit à leur intention. Qu'il s'assure de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'il contribue à la consolidation des organismes offrant aux femmes en difficulté des services de préparation à l'emploi.**

¹¹⁶ Statistiques compilées par Logement'Occupe de Hull, à partir des données du recensement de Statistique Canada de 1996.

17. **Que dans les représentations visant à améliorer et à accélérer la reconnaissance des acquis académiques et professionnels des personnes immigrantes, le MRCI et le CRDO prennent en considération la situation des femmes des communautés culturelles.**
18. **Que le CRDO travaille avec les organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte des besoins des différentes parties du territoire et soient adaptés aux différents horaires de travail.**
19. **Que le CRDO travaille avec les organismes du milieu, dont les groupes de femmes, à l'élaboration de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif.**
20. **Que le CRDO s'efforce de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux**
21. **Qu'Emploi Québec et les commissions scolaires envisagent le recours aux nouvelles technologies pour faciliter l'accès à la formation des femmes connaissant des problèmes de mobilité, comme le préconise la version préliminaire de la PSR.**

2.2 Le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes

État de la situation

Les liens entre les inégalités socioéconomiques et l'état de santé ne sont plus à démontrer : « ... des phénomènes comme la pauvreté, la monoparentalité, l'isolement ou le vieillissement peuvent lourdement hypothéquer la santé des femmes¹¹⁷. » Or, comme il vient de nous être donné de voir, des Outaouaises éprouvent des problèmes d'intégration socioprofessionnelle, voire d'insertion sociale, qui ont à la fois comme cause et effet la pauvreté, l'isolement, la détresse psychologique et même parfois la violence. Par ailleurs, comme l'a mis en lumière la Régie régionale, il existe un paradoxe entre les revenus élevés de la population de l'Outaouais et son état de santé, inférieur à celui de l'ensemble du Québec, et qui s'apparente même à celui d'une population pauvre. Ainsi, note-t-on que, à revenu égal, la population de la région fait souvent preuve de moins bonnes habitudes de vie, de comportements à risque plus nombreux et d'un taux de longévité moindre qu'ailleurs au Québec. De fait, les femmes de l'Outaouais présentent des problèmes de santé physique, reproductive et mentale qui méritent une attention particulière compte tenu de leurs manifestations alarmantes.

¹¹⁷ Louise GUYON. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

La santé physique

Chez les femmes de l'Outaouais, les causes de décès¹¹⁸ présentant les rapports de mortalité relative les plus élevés sont le cancer de l'utérus (corps et col confondus), les maladies de l'appareil digestif (et spécialement la catégorie « cirrhose et alcoolisme »), le cancer du poumon et le cancer colorectal. On note une surmortalité importante attribuable au cancer du poumon et au cancer colorectal chez les jeunes femmes des strates les plus riches.

Par rapport au Québec, la surmortalité des femmes de l'Outaouais est en grande partie attribuable aux maladies de l'appareil circulatoire. Comparativement aux hommes, l'excès observé chez les femmes de l'Outaouais urbain est beaucoup plus concentré chez les pauvres : les deux strates de revenus les plus pauvres, qui regroupent 25 % de la population, représentent à eux seuls près de 45 % de la surmortalité totale observée chez les femmes.

Lorsqu'on examine l'écart des taux de décès entre femmes riches et femmes pauvres, on constate que la différence est moins grande qu'au Québec en ce qui concerne les maladies ischémiques et le cancer du poumon, et plus importante pour le cancer colorectal et le cancer de l'utérus. Il est remarquable que les deux premières soient fortement reliées aux habitudes de vie en général et au tabagisme en particulier : ce problème traverserait donc les différences socioéconomiques. Pour ce qui est de la mortalité imputable au cancer colorectal et au cancer de l'utérus, qui font plutôt appel à des actions de détection précoce et de traitement, la RRSSSO fait l'hypothèse qu'on puisse y voir un problème d'accessibilité à ces services pour les femmes pauvres résidant en Outaouais urbain.

Ces « difficultés d'accessibilité » ne doivent pas être comprises au strict sens géographique. Comme le souligne la même étude, les personnes économiquement défavorisées présenteraient un « réseau de déterminants de santé » qui viendrait renforcer le sentiment de ne pas contrôler sa propre existence. Les individus prisonniers de ce réseau seraient moins à même de prendre des mesures personnelles ou collectives pour changer leurs conditions de vie et améliorer leur santé. On souligne également que les mauvaises habitudes de vie peuvent être considérées comme une réponse au stress et une tentative pour contrer les effets de l'isolement et de l'aliénation.

Par ailleurs, une étude épidémiologique récente a établi que les femmes fument pour des raisons différentes des hommes et que ces facteurs doivent être pris en considération pour accroître l'efficacité des actions anti-tabac à leur intention¹¹⁹. Or, il n'existe pas à notre connaissance actuellement en Outaouais d'approches visant expressément les fumeuses. Pire, tous les territoires de CLSC ne seraient pas en mesure d'offrir de programmes pour cesser de fumer¹²⁰. Il serait par ailleurs intéressant de vérifier si on peut étendre les facteurs prédisposant à la consommation de tabac à celle d'alcool.

¹¹⁸ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Variations de la mortalité en relation avec le taux de pauvreté des quartiers en Outaouais urbain et dans le Québec urbain*, novembre 1996.

¹¹⁹ « Women are not equal when it comes to smoking », *The Globe and Mail*, 18 octobre 1999, p. C-1.

¹²⁰ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Op. cit.*

Dans le cas du cancer de l'utérus, il y a lieu de se questionner sur les liens possibles avec les MTS. En effet, alors qu'au Québec, en 1995, les femmes représentent 65 % des victimes des MTS à déclaration obligatoire¹²¹, en Outaouais, cette proportion atteint 74 %. Si on note une légère diminution de la moyenne féminine depuis 1991 (- 2 %), les femmes de 35 à 49 ans se démarquent par une augmentation substantielle de l'incidence des MTS qui a presque doublé (de 6 à 11 %). Par ailleurs, bien que la fréquence ait diminué chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans, elles concentrent toujours près des deux tiers des cas recensés (64 %). Il faudrait assurément tenir compte de ces données dans les mesures à mettre en place pour faire la promotion de comportements sexuels sécuritaires.

Dans son plan de consolidation 1999-2002, la RRSSSO manifeste son intention d'élaborer un plan régional de lutte contre le cancer : il apparaît nécessaire qu'elle prenne en considération la situation particulière des femmes, et notamment des plus défavorisées, dans cette démarche. Et compte tenu du lien noté entre les conditions socioéconomiques et l'adoption d'habitudes pour le maintien de la santé, il semble indispensable d'adopter une approche systémique dans la lutte au cancer.

La périnatalité

La région n'est pas en très bonne posture en matière de soins périnataux. La RRSSSO prévoit en effet que, de moins en moins d'omnipraticiens acceptant de faire de l'obstétrique, à brève échéance, l'accessibilité à ces services sera compromise. La rareté et la dispersion des ressources sur le territoire sont d'autant plus inquiétantes dans une région où les infrastructures routières sont, comme nous l'avons vu, loin d'être toujours adéquates. Par ailleurs, la région accuse un retard tant dans l'application des orientations de la politique de périnatalité rendues publiques par le MSSS en 1993, qu'en ce qui concerne l'intégration de la pratique des sages-femmes¹²².

Nous avons aussi noté que la région détient un taux élevé de césariennes (18,6 % c. 16,7 % au Québec) : en 1997-1998, elle se situe 4^e rang au Québec, après la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et Montréal-Centre. Et encore s'agit-il d'un tableau incomplet puisqu'une femme de l'Outaouais sur cinq accouche en Ontario¹²³. La politique de périnatalité recommande de diminuer, d'ici 2003, ce taux entre 12 et 15 %. Pour y parvenir, il importe que l'Outaouais se penche sur les causes de cette situation : peut-on établir un lien avec la pauvreté et l'isolement des mères? avec le manque de services en obstétrique?

¹²¹ Centre québécois de coordination sur le sida. *Analyse des cas de gonorrhées, de chlamydie, d'infection par le virus d'hépatite B et de syphilis déclarés au Québec par année civile, 1991-1995*, 1996. On comprendra que les MTS à déclaration obligatoire sont celles énumérées dans la référence bibliographique.

¹²² Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Op. cit.*, p. 41 et 45.

¹²³ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Évolution du taux de césariennes selon la région de résidence de la mère, Québec, 1995-1996 à 1997-1998*, [recherche et rédaction : Sylvie Montreuil], Fichier MED-ÉCHO, février 1999.

Le Conseil s'est déjà prononcé sur le principe de l'intégrité physique et de l'autonomie reproductive des femmes dans les événements entourant la maternité¹²⁴. L'accouchement doit être vécu, dans la mesure du possible, comme un processus naturel et les interventions obstétricales réduites au minimum; la pratique de l'épisiotomie et les interventions par césarienne doivent être utilisées uniquement dans des cas le nécessitant réellement. Cette position a d'ailleurs été reprise dans les objectifs de la politique de périnatalité du MSSS, laquelle doit maintenant trouver écho dans tous les établissements.

La prolifération des interventions médicales est d'autant plus préoccupante dans le contexte du virage ambulatoire qui pousse les femmes à une sortie de plus en plus précoce des hôpitaux. Le milieu de la recherche a déjà fait part de la nécessité de mieux évaluer les risques de complications médicales pour l'enfant et pour la mère¹²⁵. Le Conseil s'inquiète aussi des conséquences de cette pratique sur l'apprentissage des soins aux bébés, notamment l'allaitement maternel. Il a été établi qu'un suivi postnatal très bien organisé est essentiel pour contrer les effets indésirables du virage ambulatoire en matière de périnatalité. Il faudrait que la RRSSSO s'en assure. Le manque de ressources publiques consacrées à ce chapitre risque de nuire à l'apprentissage parental, particulièrement crucial pour les nombreuses jeunes mères seules que compte l'Outaouais.

Enfin, compte tenu que l'évaluation des projets pilotes des sages-femmes au Québec a permis de constater un effet sur la diminution de la médicalisation, dont le recours à l'épisiotomie et à la césarienne, le CSF ne peut qu'encourager la RRSSSO à tenter d'en étendre la pratique dans l'Outaouais, comme elle s'y engage dans le document sur les orientations en matière de condition de vie des femmes qu'elle a adopté en juin 1998¹²⁶.

Les grossesses à l'adolescence

L'Outaouais présente un taux important de grossesse à l'adolescence. En 1997, il a atteint 25,2 pour 1000, alors qu'il se situait à 19,8 p. 1000 au Québec, plaçant la région au 3^e rang après Montréal-Centre et la Côte-Nord. De plus, en Outaouais, 31,7 % des grossesses adolescentes donnent lieu à une naissance, alors que cette proportion est de 27,7 % au Québec¹²⁷. Les taux de grossesse chez les filles de moins de 18 ans observés en 1996 par district de CLSC dépassent la moyenne régionale dans la Vallée-de-la-Lièvre/Petite-Nation, Gatineau et Grande-Rivière/Hull. Par contre, le taux d'interruption de grossesse diffère en zone rurale et urbaine; ainsi, il est inférieur à la moyenne

¹²⁴ Conseil du statut de la femme. *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur la politique de périnatalité du ministère de la Santé et des Services sociaux*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], octobre 1993.

¹²⁵ Conseil d'évaluation des technologies de la santé du Québec. *Rapport présenté au Ministre de la Santé et des Services sociaux*, Montréal, 1997.

¹²⁶ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Orientations en matière de condition de vie des femmes*, document adopté le 25 juin 1998.

¹²⁷ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Nombre et taux de grossesses pour 1000 adolescentes, Québec et régions sociosanitaires, 1995, 1996, 1997*, [recherche et rédaction : Madeleine Rochon], 1999.

régionale dans tous les territoires de CLSC à l'exception de Grande-Rivière/Hull et Gatineau¹²⁸.

Dans le plan de consolidation 1999-2002, la RRSSSO établit un lien entre la prolifération des grossesses précoces et un manque de services de planification des naissances. Elle prévoit à cet effet une série de mesures correctrices auxquelles le CSF souscrit¹²⁹. On ne peut qu'appuyer la volonté de la RRSSSO d'élaborer un projet pilote en éducation à la sexualité en milieu scolaire, d'autant plus nécessaire dans le contexte du retrait du curriculum scolaire des cours de formation personnelle et sociale, les seuls dans lesquels pouvait s'inscrire ce sujet. Mais il apparaît tout aussi essentiel de cerner les raisons du recours moins fréquent à l'avortement. L'ampleur du phénomène, particulièrement accentué dans la Vallée-de-la-Lièvre-Petite-Nation, mérite qu'on s'y penche.

Toutefois, les grossesses précoces ne doivent pas être vues que comme un problème de manque d'information, un échec de la contraception, nous mettent en garde des études de plus en plus nombreuses. Pour plusieurs adolescentes, ajoutent ces sources, il s'agit d'une quête de sens, d'un appel à la reconnaissance et à l'appartenance, familiales et sociales¹³⁰. Comme le souligne un rapport du MSSS, les causes des grossesses précoces sont multiples et complexes : « Les facteurs psychosociaux spécifiques aux adolescents, l'échec de la contraception, le manque de ressources ont pour conséquences une augmentation du taux de grossesse chez les adolescentes au Québec, alors qu'il diminue dans les autres provinces (...). Même si la grossesse à un âge précoce peut hypothéquer lourdement l'avenir, l'adolescente devenue mère a tendance à vivre la situation comme la promesse d'une relation affective privilégiée, voire une occasion de s'émanciper de sa famille. ...[Pourtant] La majorité rejoindra rapidement les rangs des chefs de famille monoparentale, des assistées sociales, naviguant entre les exigences de leurs responsabilités parentales et les aléas d'une situation économique spécialement difficile. Soulignons que les grossesses sont particulièrement nombreuses dans les milieux économiquement défavorisés...¹³¹ » En outre, ajoute un chercheur américain, « ces adolescentes sont déjà décrocheuses, la grossesse étant l'une des raisons les plus fréquemment invoquées pour abandonner l'école¹³². » La chercheuse Johanne Charbonneau précise à ce sujet que la grossesse accidentelle surgit fréquemment dans un contexte de difficulté scolaire. Le choix de garder l'enfant peut être lu comme une volonté d'engagement à long terme et un appel à la reconnaissance sociale¹³³.

Il faut donc prévoir les moyens pour aider les adolescentes qui décident de mener à terme leur grossesse. En ce sens, on doit mettre en place les services scolaires et psychosociaux

¹²⁸ Bureau de la statistique du Québec et la Clinique des femmes de l'Outaouais. *Nombre et taux de grossesses, jeunes filles de 17 ans et moins*, Outaouais, 1996.

¹²⁹ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Op. cit.*, p. 41.

¹³⁰ Johanne CHARBONNEAU. « Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.

¹³¹ Comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes. *Écoute-moi quand je te parle!*, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 1997, p. 59-60.

¹³² Cité dans Monique COURNOYER. *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence*, recueil de recension des écrits, Québec, IQRC, 1995.

¹³³ Johanne CHARBONNEAU. *Op. cit.*

susceptibles de les aider à poursuivre leurs études en ayant la possibilité de faire garder leur enfant. Actuellement, il n'y a pas à proprement parler de ressources de cette nature dans l'Outaouais et encore les groupes de soutien aux jeunes mères sont-ils concentrés sur le territoire de la CUO, à l'exception de Contact Femmes-Enfants (Lac-Sainte-Marie) et du Centre Parents-Enfants (Maniwaki) pour La-Vallée-de-la-Gatineau. En effet, les soeurs de la Miséricorde accueillent les mères adolescentes au Carrefour de la Miséricorde et à Espoir Rosalie, tous deux à Gatineau, où elles offrent des services de gardiennage, de répit et de référence. Les femmes monoparentales, dont les jeunes mères, peuvent obtenir des services semblables à Soutien familles à Hull. Pour leur part, les CLSC de Hull et de Gatineau proposent aux mères adolescentes des ateliers pour soutenir l'apprentissage de leur rôle parental. Le Centre d'animation des femmes L'Antre-Hulloise offre aussi ce service aux mères de 14 à 25 ans de la région, en plus d'un programme d'information, de support et d'entraide. Enfin, l'Association des familles monoparentales et recomposées, avec son programme « Vers la réussite », aide les jeunes mères à se définir un projet de retour aux études ou d'intégration au travail, dont le financement apparaît malheureusement précaire. Elle pilote en outre le projet « Bébé Bonheur », un centre d'hébergement pour jeunes mamans, qui doit ouvrir en mars prochain à Hull¹³⁴.

Mais l'ampleur du problème des grossesses précoces en Outaouais et les liens que le milieu de la recherche établit avec un malaise existentiel plus profond invitent la région à développer une approche beaucoup plus intégrée et systémique.

Il serait sans doute approprié de vérifier sa possible relation avec certains phénomènes sociodémographiques, particulièrement répandus en Outaouais, et que nous évoquions plus tôt : la proportion importante de la population « de passage », d'une part, et, d'autre part, les signes de désintégration sociale notés dans certaines communautés rurales ou certains quartiers urbains. Les difficultés d'enracinement qui peuvent découler de l'un et de l'autre ont sans doute un impact majeur sur les jeunes femmes. Il semble aussi pertinent d'établir une relation avec leur niveau de détresse psychologique.

Ainsi, nous apprend l'étude de la RRSSSO intitulée *Styles de vie des jeunes du secondaire en Outaouais*, bien que le suicide chez les jeunes se manifeste surtout chez les garçons, la santé mentale des filles donne, à d'autres égards, des signes alarmants. Ainsi, les proportions d'élèves présentant un niveau élevé de détresse psychologique sont deux fois plus importantes chez les filles (26,3 % c. 12,2 %), et l'écart entre filles et garçons s'est accru de 1991 à 1996. Quoique la détresse psychologique augmente avec l'âge, la proportion d'élèves de moins de 13 ans qui présentent un niveau modéré ou élevé a augmenté de 1991 à 1996. Le seul territoire ayant connu une augmentation significative à ce chapitre est celui de la Petite-Nation/Vallée-de-la-Lièvre. On apprend également que les filles sont deux fois et demie plus nombreuses que les garçons à déclarer avoir eu des idées suicidaires sérieuses (21,1 % c. 9 %) et ont de fait tenté de se suicider près de quatre fois plus souvent (15,1 % c. 4,2 %). Les difficultés dans les relations avec les parents ou d'autres membres de la famille (23 %) et les peines d'amour (17,5 %) sont les motifs les plus souvent à l'origine de pensées suicidaires. Enfin, les filles sont proportionnellement

¹³⁴ Renée LAURIN. « Le nouveau millénaire verra naître le Bébé bonheur », *Le Droit*, 25 octobre 1999.

plus nombreuses à faire état d'événements préoccupants; si la peine d'amour est la plus fréquemment évoquée (26,3 % des filles c. 13,6 % des garçons), la solitude suit de près chez les filles (19,5 %), mais ne constitue que le 5^e événement mentionné chez les garçons. Enfin, soulignons que les difficultés financières familiales constituent la troisième mention des filles (17,8 %), ce qui représente une augmentation notable depuis 1991 (12,4 %)¹³⁵.

On doit se demander s'il existe un lien entre ces informations et d'autres données recueillies lors de la même enquête qui établissent qu'au cours de la période 1991-1996, les filles ont augmenté leur consommation de cannabis, d'hallucinogènes et de médicaments non prescrits de telle sorte que les écarts entre celles-ci et les garçons ne cessent de se rétrécir. Pire, on remarque que l'âge d'initiation à la cigarette et au cannabis a diminué chez les filles. Aussi, la proportion de gros et moyens polyconsommateurs s'est principalement accrue chez les filles, ayant presque doublé parmi celles-ci de 1991 à 1996, alors que du côté des garçons, l'augmentation était relativement faible.¹³⁶

Ces informations doivent être considérées comme un cri d'alarme et donner lieu à des interventions en santé mentale adaptées aux jeunes femmes. Elles devraient aussi servir de toile de fond aux interventions pour prévenir les grossesses précoces ou pour soutenir les jeunes mères.

La santé mentale

Les problèmes de détresse psychologique ne sont toutefois pas que l'apanage des jeunes femmes : loin s'en faut. Selon l'Enquête Santé Québec, en Outaouais, dans tous les groupes d'âge, la détresse psychologique des femmes est plus élevée que celle des hommes (31 % c. 22 %). De même sont-elles plus nombreuses à se déclarer insatisfaites de leur réseau de soutien social (6 % c. 2 %). Enfin, plus fréquemment que les hommes, elles font part d'un faible niveau d'autonomie décisionnelle au travail (57 % c. 45 %)¹³⁷. Nous l'avons vu plus tôt, de tels indices sont prédicteurs non seulement de problèmes de santé mentale, mais aussi d'habitudes de vie à risque, voire de l'apparition de maladies. Pourtant, ni dans le plan de consolidation de la RRSSSO, ni dans le modèle d'intervention en santé mentale développé dans la région, remarquable au demeurant, ne fait-on mention d'une nécessaire différenciation sexuelle tant sur le plan des problèmes que sur celui des interventions.

La situation des femmes immigrantes à ce chapitre, fort peu documentée, mériterait pourtant qu'on s'y attarde. Comme il nous a été donné de le mentionner, de plus en plus de femmes sont admises comme réfugiées, provenant de pays où elles ont assisté à d'innombrables exactions, quand elles n'en ont pas été elles-mêmes victimes. Celles-ci,

¹³⁵ Régie régionale de la santé et des services sociaux. *Styles de vie des jeunes du secondaire*, [recherche et rédaction : Marthe Deschênes et coll.], mai 1997

¹³⁶ Régie régionale de la santé et des services sociaux. *Évolution de la consommation d'alcool et des autres drogues chez les élèves du secondaire 1985-1991-1996*, [recherche et rédaction : Marthe Deschênes].

¹³⁷ Santé Québec. *Enquête sociale et de santé 1992-1993*, [recherche et rédaction : Sylvie Bellot], 1996.

mais aussi les autres femmes immigrantes, nécessitent une approche en santé mentale qui tienne compte des références culturelles et du contexte particulier de leur société d'origine.¹³⁸

La situation des femmes âgées est aussi préoccupante en ce qui regarde la santé mentale. En effet, les femmes de 65 ans et plus sont deux fois plus nombreuses que les hommes de leur groupe d'âge à souffrir de détresse psychologique. Quel que soit le type de médicaments, les prescriptions aux femmes âgées sont deux fois plus fréquentes que chez les hommes¹³⁹. La transformation du réseau de la santé et des services sociaux, dont le virage ambulatoire, est susceptible d'accroître l'impact de ces facteurs, et davantage chez les femmes en raison de leur longévité supérieure, et pas nécessairement en bonne santé, d'une part, mais aussi, d'autre part, des rôles sociaux qui les rendent plus souvent responsables des soins aux proches. Peu importe leur âge, ce sont les femmes qui dispensent la majeure partie des soins aux aînés¹⁴⁰.

Et encore faut-il considérer les nombreuses femmes qui vieillissent seules et trop souvent pauvres. En effet, plus du tiers des femmes âgées habitant en milieu urbain (c. le quart des hommes) doivent être considérées comme pauvres. Cette proportion atteint 18 % en milieu rural (15 % des hommes)¹⁴¹. Si l'évolution de la philosophie sur les services aux aînés qui met l'accent sur les soins, non plus en établissement, mais dans le « milieu naturel », ne manque pas d'intérêt, force est de constater que, du moins pour l'instant, l'application de ce principe peut susciter de grandes difficultés dans certains contextes. Au premier chef, on peut questionner la pertinence et les conséquences de retourner aux familles et aux personnes des responsabilités qui faisaient l'objet d'une prise en charge collective. Mais, de façon plus prosaïque, dans une région comme l'Outaouais, les déplacements de population particulièrement fréquents ont pour effet d'éloigner davantage les soignants potentiels des membres de leur famille ou de leurs amis dans le besoin. Non seulement une telle situation expose-t-elle les femmes âgées à une grande solitude, voire à plus de détresse, mais elle les place dans une situation de vulnérabilité aux abus. En effet, le nombre limité de personnes pouvant leur prodiguer soins et soutien peut provoquer chez ces dernières un épuisement conduisant parfois à des abus ou de la négligence¹⁴².

La RRSSSO se montre d'ailleurs préoccupée de cette question dans le plan de consolidation. Pour le CSF, il s'agit, comme dans le cas des grossesses précoces, d'une question qui requiert une approche systémique. Et on ne saurait y parvenir sans adopter une approche différenciée selon le sexe. Il semble d'autant plus urgent d'intervenir à ce chapitre que la proportion de personnes âgées, encore relativement peu élevée dans la région, connaîtra une augmentation exponentielle au cours des prochaines années, lorsque

¹³⁸ Association nationale de la femme et du droit. *Op. cit.*

¹³⁹ Régie régionale de la santé et des services sociaux. *Profil des personnes âgées de l'Outaouais*, [recherche et rédaction : Lise Émond].

¹⁴⁰ Statistique Canada. *Tendances sociales canadiennes*, « Le profil des personnes qui prodiguent des soins aux aînés », n° 54, automne 1999.

¹⁴¹ Régie régionale de la santé et des services sociaux. *Op. cit.*

¹⁴² Statistique Canada. *Op. cit.* et Louise PLANTE. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

le fort contingent de *baby-boomers* qui se concentre en Outaouais parviendra à l'âge de la retraite.

Cible d'intervention 4 : Fournir aux femmes les moyens d'améliorer ou de maintenir leur intégrité physique et leur santé mentale

Faits saillants :

- Parmi les maladies à l'origine de la surmortalité des femmes de l'Outaouais, plusieurs sont en lien avec des habitudes de vie à risque. Cependant, les femmes pauvres se distinguent par un taux élevé de maladies dont l'importance pourrait être réduite par une détection et un traitement précoces.
- Parmi les personnes atteintes de MTS, la proportion de femmes, dont les jeunes et celles de 35 à 49 ans, est plus élevée qu'ailleurs au Québec.
- En dépit que la région présente un taux élevé de césariennes, elle semble s'acheminer vers une pénurie de médecins pratiquant l'obstétrique. Le problème est d'autant plus crucial qu'on a consacré peu d'efforts pour étendre la pratique de sages-femmes.
- Les taux de grossesse à l'adolescence, et parmi celles-ci, de grossesses menées à terme, sont parmi les plus élevés au Québec. La région dispose de peu de ressources à l'intention des jeunes femmes enceintes ou mères et ces services sont concentrés dans la CUO.
- Les jeunes femmes présentent en outre des indices de détresse psychologique alarmants et ont augmenté de façon notoire leur consommation de drogues et de médicaments non prescrits.
- La santé mentale des femmes de l'Outaouais semble, de façon générale, moins bonne que celle des hommes. Les femmes immigrantes, surtout celles admises comme réfugiées, auraient besoin qu'on s'attarde à leur situation.
- Les femmes âgées présentent plusieurs facteurs pouvant accroître leur vulnérabilité sociopsychologique.

Mesures proposées

22. Que la RRSSSO introduise systématiquement la variable sexe dans ses analyses et ses interventions dont le plan régional de lutte contre le cancer, le plan de services en santé mentale ainsi que les actions contre le tabagisme et la toxicomanie. Qu'elle soit également sensible aux facteurs comme l'âge et les conditions socioéconomiques.
23. Que la RRSSSO évalue de façon très serrée les pratiques obstétricales des centres hospitaliers qui se démarquent quant au nombre de césariennes.
24. Que la RRSSSO, en conformité avec les orientations de son comité en matière de condition de vie des femmes, intègre les services des sages-femmes dans le continuum de première ligne en périnatalité.
25. Que la RRSSSO consolide les services publics de 1ère ligne offerts aux jeunes femmes enceintes ou mères et, compte tenu de la complexité de la grossesse précoce, qu'elle les incite à recourir à une approche globale dans leurs interventions auprès d'elles. Qu'elle s'assure que ces services soient accessibles sur tout le territoire, particulièrement dans la Vallée-de-la-Lièvre-Petite-Nation, peu desservi à ce chapitre.
26. Que le MEQ, en collaboration avec la RRSSSO, se penche sur la situation des jeunes femmes enceintes ou mères et qu'il développe les services à leur intention. Qu'il examine leur situation en lien avec la lutte à l'abandon scolaire.
27. Que la RRSSSO s'assure que les services offerts en santé mentale par les établissements publics ou les organismes communautaires tiennent compte de la réalité particulière des femmes, dont les femmes immigrantes, que leur approche soit adaptée en conséquence et que des ressources soient accessibles sur tout le territoire.
28. Que dans sa préoccupation pour les aînées, la RRSSSO développe une approche systémique, prenant en considération autant leurs conditions de vie que leur état de santé psychologique et les effets de la transformation du réseau.

Cible d'intervention 5 : Prendre tous les moyens pour mettre fin à la violence faite aux femmes en tenant compte de leur diversité

État de la situation

La violence conjugale était considérée comme une affaire privée jusqu'à ce que, dans les années 70, les groupes de femmes fassent reconnaître cette question comme un problème de société. Selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993,

22 % des Québécoises de plus de 18 ans ont été victimes de violence conjugale au cours de leur vie adulte. De plus, souligne cette enquête, seulement 14 % des actes de violence sont signalés à la police¹⁴³.

L'Outaouais occupe le 2^e rang des régions du Québec, après Montréal pour les actes violents subis par des femmes et signalés à la police en 1998¹⁴⁴. Près de la moitié (43 %) sont relatifs à la violence conjugale. Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne québécoise (39 %) et place la région au 3^e rang pour le taux global de victimisation en matière de violence conjugale. La région se démarque particulièrement pour les agressions sexuelles et les menaces, infractions pour lesquelles elle avait les plus hauts taux de victimisation de toutes les régions du Québec. Les femmes de tous les groupes d'âge, sauf celles de 70 ans ou plus, ont été plus souvent victimes de violence conjugale dans l'Outaouais. En fait, les taux de victimisation des femmes de 12 à 24 ans et de 30 à 59 ans étaient les 2^e plus élevés de toutes les régions, alors que celui des Outaouaises de 25 à 29 ans occupait la 3^e place. À compter de 1994, le taux de perpétration des actes de violence conjugale a continuellement progressé dans l'Outaouais pour atteindre un sommet en 1997. Même s'il a diminué en 1998, il dépassait de 11 % le taux de 1989.

L'Outaouais compte cinq maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, depuis la fermeture, en décembre 1999 de la ressource de Buckingham¹⁴⁵. Elle se répartissent comme suit sur le territoire : Hull, Gatineau, Chelsea, Aylmer et Fort-Coulonge. Le territoire Des Forestiers ne dispose pas de maison d'hébergement; on trouve à Maniwaki un groupe de soutien pour les femmes victimes de violence qui met à la disposition de celles-ci un appartement de répit, mais un seul, où elles peuvent trouver refuge.

En 1998-1999, les maisons d'hébergement de l'Outaouais ont accueilli 586 femmes et 575 enfants. Il est dramatique d'apprendre que 686 femmes ont dû être refusées. Si le manque de places n'est pas étranger à cette situation, les intervenantes ont aussi souligné que de nombreuses femmes ne pouvaient être accueillies par leur organisme en raison de la multiplicité et de la gravité des problèmes qu'elles présentaient. Ainsi, ont-elle souligné la part importante de femmes victimes de violence présentant par ailleurs de graves problèmes de toxicomanie. D'autres éprouvent des effets adverses de la médication qui leur est prescrite en raison de problèmes de santé mentale. Enfin, elles ont noté que, faute de ressources, on leur réfère parfois des femmes victimes de violence familiale, parmi lesquelles on commence à voir des aînées.

¹⁴³ Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

¹⁴⁴ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale. Statistiques 1998*, document consulté sur le site du Ministère le 26 janvier 2000, adresse URL : <http://www.msp.gouv.qc.ca>

¹⁴⁵ Yves Soucy. « Violence conjugale : une nouvelle ressource verra le jour », *Le Droit*, Ottawa-Hull, 1^{er} février 2000.

On doit aussi souligner les difficultés financières qui résultent, pour les maisons des zones rurales, des nombreux déplacements qui doivent être effectués pour fournir les services d'accompagnement sociojudiciaires.

En dépit de ces problèmes et bien que la politique gouvernementale en matière de violence conjugale ait été adoptée en décembre 1995, force est de constater qu'elle a encore connu peu de retombées en Outaouais. Si en mai 1995, la RRSSSO, dans son plan stratégique régional de transformation du système 1995-1998, prévoyait de nombreuses mesures pour prévenir la violence, augmenter les ressources consacrées à contrer ce problème et assurer leur répartition sur le territoire, le bilan apparaîtrait mince.

Comme l'établit la RRSSSO dans son plan de consolidation 1999-2002, si jusqu'à maintenant, le réseau communautaire a su répondre, sur une base locale, aux besoins d'aide urgents des femmes victimes, de nombreuses lacunes persistent. Le niveau de ressources demeure insuffisant pour répondre aux demandes et, sans nier qu'il y ait des efforts en ce sens, le maillage entre les intervenants des différents réseaux, pourtant indispensable, reste encore embryonnaire. Par ailleurs, la RRSSSO reconnaît la nécessité de mieux connaître les besoins en matière de violence conjugale et de préciser les sources des difficultés d'accès aux services. Enfin, plus fondamentalement, la RRSSSO admet que l'élaboration d'orientations et d'une stratégie d'action régionale s'impose.

Le CSF ne peut qu'insister sur l'urgence d'une telle démarche, d'autant plus que, malgré que l'Outaouais présente de graves problèmes de violence conjugale, peu de chemin a été parcouru depuis l'adoption de la politique gouvernementale. Il semble que la RRSSSO doive manifester plus de leadership dans ce dossier, notamment en rappelant leur engagement aux ministères concernés par la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* de manière à s'assurer de leur collaboration. Il lui appartient aussi de susciter le partenariat des corps policiers, des substituts du Procureur général et de la magistrature.

Par ailleurs, compte tenu de la diversité de la population de l'Outaouais, il est essentiel que, dans l'exercice qu'elle entreprend, la RRSSSO reconnaisse, à l'instar de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, la vulnérabilité de certaines catégories de femmes et se donne comme défi d'adapter l'organisation des services à leur réalité particulière. Nous pensons plus spécialement aux femmes immigrantes, aux femmes autochtones et, comme nous venons de le voir, aux femmes âgées. Si le plan de consolidation de la RRSSSO cible ces dernières comme « clientèle particulière », rien n'est prévu pour les femmes des deux autres groupes dont la vulnérabilité ne fait pourtant aucun doute. Depuis 1996, la Régie appuie financièrement un projet de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais pour contrer la violence conjugale. Mais cette collaboration mériterait sans doute d'être systématisée compte tenu des difficultés que rencontrent ces femmes. Pour ce qui est des autochtones, bien que l'étendue de la violence conjugale et des agressions sexuelles dans leurs communautés ait été fréquemment soulevée, notamment lors de *L'Enquête auprès des peuples autochtones* et la Commission royale sur les peuples autochtones, la RRSSO ne mentionne rien à leur propos. Les femmes victimes de violence de Lac-Barrière ne disposent pas d'une maison

d'hébergement, la collectivité préférant une approche plus près des traditions qui mise sur les membres de la communauté. Quant à Kitigan Zibi, l'information selon laquelle la maison pour « femmes victimes de violence ou en crise » est sous-utilisée nous a laissé perplexes. Il y aurait sans doute lieu de creuser cette question, notamment parce que, selon les intervenantes de ce territoire, les femmes de cette collectivité n'ont d'autre choix que de se replier sur les ressources déjà insuffisantes de la région, et particulièrement de Maniwaki, entraînant un problème aigu de débordements. On doit aussi relever que des Amérindiennes qui habitent la MRC du Pontiac font appel à la maison d'hébergement de Fort-Coulonge.

Par ailleurs, les recherches sur la violence sexuelle démontrent toutes, malgré leurs limites, qu'une proportion importante d'enfants, de femmes et dans une moindre mesure d'hommes sont victimes d'agression sexuelle.

Ainsi, l'enquête nationale de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes de 1993 révélait que :

- 3 % des Québécoises avaient été victimes d'une agression sexuelle au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête;
- 34 % des femmes du Québec ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans;
- 21 % des Québécoises ont subi une attaque sexuelle et 20 % des attouchements importuns, 6 % d'entre elles ayant vécu les deux types d'agression.

Unaniment les études indiquent que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol¹⁴⁶. Chez les enfants, le taux de prévalence d'agression sexuelle est deux fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.

La question des services aux victimes d'agressions sexuelles s'est posée avec une acuité toute particulière en Outaouais au cours des dernières années lorsque des médecins de la région de Hull, et notamment les urgentologues, ont annoncé qu'ils ne voulaient plus compléter la trousse médico-légale. Cette crise a été dénouée en juin 1998, avec la mise sur pied d'un projet pilote, couvrant les villes de Hull, Aylmer et Gatineau, avec la collaboration des ressources communautaires et publiques et sous la coordination du CALAS. Cette expérience s'est avérée des plus positives, par la meilleure circulation de l'information et la concertation qu'elle a suscitées mais aussi parce que, considérant l'importance d'aborder l'ensemble des besoins des personnes agressées sexuellement, les intervenantes ont fait du soutien psychosocial la pierre angulaire du service.

¹⁴⁶ M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

Si les services aux victimes d'agression sexuelle ont connu une nette amélioration en milieu urbain en raison de ce projet, ils ne sont pas encore suffisamment structurés pour répondre aux besoins de toute la région souligne la RRSSSO dans son plan de consolidation 1999-2002. C'est pourquoi elle compte mettre en place un modèle de services prévoyant l'utilisation de la trousse médico-légale et des protocoles entre les différents organismes pour assurer la continuité de services. Elle entend aussi dispenser une formation aux intervenants de la région. Le CSF souhaite qu'effectivement ce dossier bénéficie de la continuité nécessaire pour permettre l'enracinement et l'extension des résultats obtenus avec le projet pilote.

Même si la violence envers les femmes apparaît comme un phénomène très préoccupant, les groupes de femmes de l'Outaouais, comme du reste partout au Québec, sont maintenus dans une situation économique précaire. La recherche de subventions prend beaucoup de temps et de ressources humaines. Les subventions récurrentes sont insuffisantes et obligent souvent les organismes à se tourner vers le financement par projets. Ce dernier est exigeant, les critères sont souvent difficiles à cerner et à intégrer à la mission des groupes. Ce type de financement fait d'ailleurs l'objet de critiques au sein des groupes féministes et communautaires.

Ce contexte permet difficilement d'améliorer la qualité des services et de développer des outils d'intervention et de réflexion, de faire de la prévention auprès des jeunes ou d'offrir aux travailleuses des activités de perfectionnement ou de formation susceptibles de les soutenir dans les situations personnelles et sociales extrêmement difficiles auxquelles elles sont confrontées.

Cette situation mériterait d'être prise en considération dans les plans régionaux d'action en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles que la RRSSSO se propose d'élaborer. Ces plans d'action gagneraient aussi à intégrer une approche multisectorielle, globale et intégrée de la violence faite aux femmes en vue d'une intervention fondée sur la concertation et la coordination des ressources en matière de violence sexuelle. Pour y parvenir, il serait sans doute avisé de consacrer des ressources à la formation des partenaires dans ce dossier pour s'assurer qu'ils développent les bases d'une compréhension commune de la violence faite aux femmes et des façons d'y faire face.

Faits saillants

- L'Outaouais occupe le 2^e rang des régions du Québec, après Montréal pour les actes violents subis par des femmes et signalés à la police en 1998. Près de la moitié (43 %) sont relatifs à la violence conjugale. Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne québécoise (39 %) et place la région au 3^e rang pour le taux global de victimisation en matière de violence conjugale.
- La région compte cinq maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, inégalement réparties sur le territoire et compte tenu de l'alourdissement des cas, celles-ci doivent refuser de nombreuses femmes qui s'adressent à elles.

- Si jusqu'à maintenant le réseau communautaire a su répondre, sur une base locale, aux besoins d'aide urgents des femmes victimes de violence, la RRSSSO n'a toujours pas suscité l'engagement des partenaires concernés sur la base d'orientations et d'une stratégie d'action régionales pour contrer ce phénomène.
- La région gagnerait à adopter une approche multisectorielle, globale et intégrée de la violence faite aux femmes en vue d'une intervention fondée sur la concertation et la coordination des ressources.
- Compte tenu de la diversité de la population de l'Outaouais, il est essentiel que soit reconnue la vulnérabilité de certaines catégories de femmes en matière de violence sexuelle, dont les femmes âgées, les femmes immigrantes et les femmes autochtones, et que l'organisation des services soit adaptée à leur réalité particulière.
- Après avoir traversé une crise, les services à l'intention des victimes d'agressions sexuelles en milieu urbain ont été réorganisés. Il importe dorénavant de consolider ces acquis et de les étendre à l'ensemble du territoire.
- Même si la violence envers les femmes apparaît comme un phénomène très préoccupant, les groupes de femmes de l'Outaouais sont maintenus dans une situation économique précaire.

Mesures proposées

- 29. Que la RRSSSO prévoie dans les plans d'action en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles qu'elle compte élaborer la réalisation d'un inventaire des besoins et des ressources et qu'elle s'appuie sur cet état de situation pour proposer à ses partenaires régionaux une approche globale, fondée sur la complémentarité des services et le renforcement des liens entre les intervenantes et les intervenants.**
- 30. Que la Régie régionale s'engage à consolider et à développer les réseaux d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violence pour les rendre disponibles partout sur le territoire, et en particulier sur celui Des Forestiers, en accordant une attention particulière à certains groupes sociaux plus à risques (femmes âgées, immigrantes ou autochtones) et en tenant compte des besoins spécifiques avec lesquels doivent composer les maisons d'hébergement des zones rurales (transport pour accompagnement, repli des femmes autochtones, etc.).**
- 31. Que la RRSSSO, en partenariat avec les conseils de bande et les femmes autochtones, se penche sur la question de la violence faite aux femmes dans ces communautés et qu'elle développe un partenariat avec les conseils de bande et avec les femmes autochtones pour favoriser l'émergence d'initiatives visant à combattre ce fléau.**

- 32. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoient accorder les fonds nécessaires pour que les régions régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.**

Conclusion

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité physique. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été, à bien des égards, déterminantes, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À l'heure de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'équité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Les Outaouaises ont beaucoup à apporter à la région comme en fait foi leur contribution économique, sociale, culturelle, communautaire et, de plus en plus, politique. Si nous nous sommes attardées à souligner les lacunes de leur insertion, c'est qu'il nous apparaissait nécessaire de cerner les entraves pour les lever.

Rappelons que les importants écarts relevés en Outaouais entre les différentes parties du territoire sont renforcés par les inégalités fondées sur le sexe. De fait, certaines conditions démographiques, sociales et culturelles pèsent lourdement sur les conditions de vie des femmes. C'est notamment le cas des responsabilités familiales, mais aussi de leur concentration scolaire et professionnelle dans des domaines traditionnellement féminins. Il apparaît donc urgent de soutenir la diversification scolaire et professionnelle des femmes, mais aussi, compte tenu de l'importance des besoins auxquels répondent certains métiers ou professions qu'elles exercent pour le développement de la région, de reconnaître leur caractère essentiel et de les assortir de conditions de travail témoignant de cette reconnaissance. Enfin, dans une région qui cherche à se défaire de la trop grande emprise de l'administration publique sur son activité économique, il faut concevoir et adopter les mesures susceptibles d'épauler les femmes chefs d'entreprise ou celles qui souhaitent se lancer en affaires.

Par ailleurs, certaines femmes, et notamment les plus défavorisées, sont freinées dans leurs efforts d'intégration socioprofessionnelle par des obstacles qui pourraient être amoindris par la mise en place des services appropriés. Pensons aux services de garde, au transport en commun et aux logements sociaux, mais aussi à des interventions scolaires adaptées aux nombreuses décrocheuses, dont les mères adolescentes, aux femmes sous-scolarisées ou aux immigrantes dont on tarde trop souvent à reconnaître les acquis.

Le lien entre les inégalités socioéconomiques et l'état de santé ayant été abondamment documenté, on ne s'étonnera guère que les femmes de l'Outaouais présentent des problèmes de santé physique, reproductive et mentale qui méritent une attention particulière compte tenu de leurs manifestations alarmantes. Ainsi, parmi les maladies à

l'origine de la surmortalité des femmes de l'Outaouais, plusieurs sont en lien avec des habitudes de vie à risque. Cependant, les femmes pauvres se distinguent par un taux élevé de maladies dont l'importance pourrait être réduite par une détection et un traitement précoces. Aussi note-t-on une surreprésentation des femmes parmi les personnes atteintes de MTS, dont les jeunes et les femmes de 35 à 49 ans. Il est essentiel que la région prenne acte de ces différences sociosanitaires et qu'elle adapte ses interventions en conséquence.

Par ailleurs, la région, qui présente un des plus hauts taux de césariennes, semble s'acheminer vers une pénurie de médecins pratiquant l'obstétrique. Le problème est d'autant plus crucial qu'on a consacré peu d'efforts pour étendre la pratique de sages-femmes. On ne peut non plus manquer d'être frappé par l'important taux de grossesse à l'adolescence, et parmi celles-ci, de grossesses menées à terme. La situation est d'autant plus préoccupante que la région dispose de peu de ressources à l'intention des jeunes femmes enceintes ou mères et que ces services sont concentrés dans la CUO.

Il faut aussi se pencher sur les causes de ce phénomène. Non seulement doit-on améliorer les services de planification de naissances et s'assurer de l'accessibilité des services d'interruption de grossesses, mais on doit aussi prendre en considération l'hypothèse, soulevée par des chercheuses, des liens entre les grossesses précoces et les manifestations de détresse psychologique, importantes chez les jeunes femmes, comme du reste dans l'ensemble de la population féminine. Les femmes immigrantes et les femmes âgées, parce qu'elles présentent plusieurs facteurs pouvant accroître leur vulnérabilité psychosociale, méritent aussi une attention particulière de la part des autorités sociosanitaires.

On ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. La lutte à ce fléau commande un engagement concerté, appuyé sur une approche globale et prenant en considération la diversité des femmes de la région et leur vulnérabilité particulière. Mais elle exige aussi qu'on documente bien les problèmes et qu'on investisse les ressources nécessaires pour que l'action soit efficace.

Tout au long de ce document, nous avons tenté de faire ressortir les liens complexes qui existent entre les divers problèmes abordés. C'est pourquoi, comme en conviennent d'ailleurs plusieurs actrices et acteurs régionaux, la multisectorialité des interventions est plus nécessaire que jamais. En ce sens, la reconnaissance et l'utilisation de l'approche féministe, qui se fonde justement sur une telle approche, constitue assurément une avenue intéressante.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

Le Conseil du statut de la femme tient à remercier tous les organismes régionaux ou locaux qui l'ont appuyé dans la collecte de données sur les Outaouaises.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le présent document ou tout autre sujet de condition féminine en Outaouais, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau régional du Conseil du statut de la femme en composant le 772-3022.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement du CRDO et de ses autres partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.
3. Que les instances régionales et locales de l'Outaouais adoptent les mesures pour systématiser la collecte de statistiques sexuées afin d'être en mesure de produire leur bilan annuel et leurs prévisions d'activités ventilées selon le sexe.
4. Que le CRDO et la RRSSS demandent la collaboration des ressources universitaires, des conseils de bande et de l'Association des femmes autochtones du Québec pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.
5. Que le CRDO et la RRSSS demandent la collaboration du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour documenter la situation des femmes immigrantes de la région afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.
6. Que les planificateurs du développement (le CRD, les CLD et le Conseil régional des partenaires du marché du travail) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps et les CLE) développent des liens organiques afin d'améliorer l'information scolaire et professionnelle et qu'ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les filles et les femmes bénéficient d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente.
7. Que le ministère de l'Éducation détermine des mesures pour corriger le déficit régional de formations menant à des métiers ou professions d'avenir disponibles dans l'Outaouais.
8. Que les commissions scolaires, les cégeps et l'UQAH se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région. Que, dans le cadre de projets pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.

9. Que le CRDO, les CLD, Emploi Québec et les CLE s'assurent que les groupes de femmes et autres organismes qui se consacrent à la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes disposent des ressources nécessaires pour exercer leur rôle dans la continuité et sur tout le territoire. Qu'ils soient traités comme d'authentiques partenaires par les instances intéressées par le développement de la main-d'œuvre.
10. Que le projet d'entente spécifique en condition féminine mentionné dans la version préliminaire de la PSR du CRDO qui viserait notamment la diversification des choix professionnels des femmes et des filles se concrétise et que ses signataires s'engagent à soutenir l'accès de celles-ci aux nouveaux emplois de la région et à consacrer à l'entente les moyens, notamment financiers, de sa réussite.
11. Que lors de la mise en place du réseau de compagnonnage en milieu de travail préconisé dans la PSR, les partenaires de cette démarche, et notamment les CLD et les Carrefours Jeunesse Emploi, veillent à développer un volet de mentorat s'adressant aux filles et aux femmes qui s'orientent vers des emplois non traditionnels.
12. Que le CRDO et les CLD, avec la collaboration du MIC et des groupes de femmes, étendent les efforts qu'ils consacrent à la diversification des choix professionnels aux femmes entrepreneures ou ayant des projets d'entreprise.
13. Que les centres locaux de développement documentent, avec la collaboration du MIC et des groupes de femmes actifs dans le domaine, les problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures pour y sensibiliser les institutions financières afin que les femmes bénéficient d'un traitement comparable à celui des hommes.
14. Que le CRD, les CLD, la SDÉO et le Centre régional d'analyse intégrée incluent, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et qu'ils produisent un bilan des résultats effectivement atteints, et ce, autant dans l'économie privée que dans l'économie sociale. Qu'ils incitent leurs partenaires financiers, dont les fonds d'investissements de la FTQ et de la CSN, à en faire autant.
15. Que le comité sur l'abandon scolaire de la table Éducation-Outaouais prenne en considération les problèmes spécifiques des jeunes femmes dans le plan d'action qu'il est en voie d'élaborer. Si l'entente spécifique sur le décrochage scolaire prévue dans la version préliminaire de la PSR se concrétise, qu'elle adopte aussi une approche différenciée selon le sexe.

16. Qu'Emploi Québec développe une collaboration avec la RRSSSO pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées et qu'il tienne compte des diverses limites de leur potentiel d'intégration dans les mesures de préparation à l'emploi qu'il conçoit à leur intention. Qu'il s'assure de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'il contribue à la consolidation des organismes offrant aux femmes en difficulté des services de préparation à l'emploi.
17. Que dans les représentations visant à améliorer et à accélérer la reconnaissance des acquis académiques et professionnels des personnes immigrantes, le MRCI et le CRDO prennent en considération la situation des femmes des communautés culturelles.
18. Que le CRDO travaille avec les organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte des besoins des différentes parties du territoire et soient adaptés aux différents horaires de travail.
19. Que le CRDO travaille avec les organismes du milieu, dont les groupes de femmes, à l'élaboration de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif.
20. Que le CRDO s'efforce de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux.
21. Qu'Emploi Québec et les commissions scolaires envisagent le recours aux nouvelles technologies pour faciliter l'accès à la formation des femmes connaissant des problèmes de mobilité, comme le préconise la version préliminaire de la PSR.
22. Que la RRSSSO introduise systématiquement la variable sexe dans ses analyses et ses interventions dont le plan régional de lutte contre le cancer, le plan de services en santé mentale ainsi que les actions contre le tabagisme et la toxicomanie. Qu'elle soit également sensible aux facteurs comme l'âge et les conditions socioéconomiques.
23. Que la RRSSSO évalue de façon très serrée les pratiques obstétricales des centres hospitaliers qui se démarquent quant au nombre de césariennes.
24. Que la RRSSSO, en conformité avec les orientations de son comité en matière de condition de vie des femmes, intègre les services des sages-femmes dans le continuum de première ligne en périnatalité.
25. Que la RRSSSO consolide les services publics de 1^{ère} ligne offerts aux jeunes femmes enceintes ou mères et, compte tenu de la complexité de la grossesse précoce, qu'elle les incite à recourir à une approche globale dans leurs interventions auprès d'elles. Qu'elle s'assure que ces services soient accessibles sur tout le territoire, particulièrement dans la Vallée-de-la-Lièvre-Petite-Nation, peu desservi à ce chapitre.

26. Que le MEQ, en collaboration avec la RRSSSO, se penche sur la situation des jeunes femmes enceintes ou mères et qu'il développe les services à leur intention. Qu'il examine leur situation en lien avec la lutte à l'abandon scolaire.
27. Que la RRSSSO s'assure que les services offerts en santé mentale par les établissements publics ou les organismes communautaires tiennent compte de la réalité particulière des femmes, dont les femmes immigrantes, que leur approche soit adaptée en conséquence et que des ressources soient accessibles sur tout le territoire.
28. Que dans sa préoccupation pour les aînées, la RRSSSO développe une approche systémique, prenant en considération autant leurs conditions de vie que leur état de santé psychologique et les effets de la transformation du réseau.
29. Que la RRSSSO prévoie dans les plans d'action en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles qu'elle compte élaborer la réalisation d'un inventaire des besoins et des ressources et qu'elle s'appuie sur cet état de situation pour proposer à ses partenaires régionaux une approche globale, fondée sur la complémentarité des services et le renforcement des liens entre les intervenantes et les intervenants.
30. Que la Régie régionale s'engage à consolider et à développer les réseaux d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violence pour les rendre disponibles partout sur le territoire, et en particulier sur celui Des Forestiers, en accordant une attention particulière à certains groupes sociaux plus à risques (femmes âgées, immigrantes ou autochtones) et en tenant compte des besoins spécifiques avec lesquels doivent composer les maisons d'hébergement des zones rurales (transport pour accompagnement, repli des femmes autochtones, etc.).
31. Que la RRSSSO, en partenariat avec les conseils de bande et les femmes autochtones, se penche sur la question de la violence faite aux femmes dans ces communautés et qu'elle développe un partenariat avec les conseils de bande et avec les femmes autochtones pour favoriser l'émergence d'initiatives visant à combattre ce fléau.
32. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régies régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.

BIBLIOGRAPHIE

ANDREW, Caroline. « Le mouvement féministe », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, sous la direction de Chad Gaffield, IQRC, collection « Les régions du Québec », 1994.

ANDREW, Caroline. « Les mouvements sociaux », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, sous la direction de Chad Gaffield, IQRC, collection « Les régions du Québec », 1994.

Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR). *Plan triennal adopté par le groupe de travail chargé de préparer un plan de travail pour la mise en œuvre de mesures pour contrer la violence conjugale que subissent les femmes immigrantes*, Hull, août 1995.

Association nationale de la femme et du droit. *Analyse de genre des lois et politiques sur l'immigration et la protection des personnes réfugiées*, Ottawa, 1999.

BARRIÈRE, Caroline. « Une fenêtre pour les artistes », *Le Droit*, 15 octobre 1999.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC et CLINIQUE DES FEMMES DE L'OUTAOUAIS. *Nombre et taux de grossesses, jeunes filles de 17 ans et moins*, Outaouais, 1996.

BUREAU DE LIAISON UNIVERSITÉ-MILIEU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL et RÉSEAU CIRCUM. *Un portrait de l'économie sociale en Outaouais*, novembre 1996.

CELLARD, André et Jean HARVEY. « La vie socioculturelle », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, sous la direction de Chad Gaffield, IQRC, collection « Les régions du Québec », 1994.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE COORDINATION SUR LE SIDA. *Analyse des cas de gonorrhées, de chlamydie, d'infection par le virus d'hépatite B et de syphilis déclarés au Québec par année civile, 1991-1995*, 1996.

CHARBONNEAU, Johanne. « Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE SANTÉ MENTALE OFFERTS AUX FEMMES. *Écoute-moi quand je te parle!*, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 1997.

COMITÉ OUTAOUAIS. *Rapport sur l'avenir économique de l'Outaouais dans une perspective de changements au statut politique et constitutionnel du Québec*, (rapport Beaudry), février 1992.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

CONSEIL D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ DU QUÉBEC. *Rapport présenté au Ministre de la Santé et des Services sociaux*, Montréal, 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Avis sur le travail* (titre provisoire), [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], parution prévue : février 2000.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur la politique de périnatalité du ministère de la Santé et des Services sociaux*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], octobre 1993.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires sur l'avis préliminaire du volet régional de la politique active du marché du travail, présentés aux membres de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais et aux partenaires associés*, [recherche et rédaction : Maryse Fortin], août 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], Québec, 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire sur le document de consultation intitulé « Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi – la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, le Conseil, 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Portrait socio-économique des femmes de l'Outaouais, région 07*, [coordination : Jacqueline Ramois], Québec, le Conseil, 1995.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Répertoire des groupes de femmes*, mis à jour en septembre 1999.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS. *Planification stratégique régionale 2000-2004*, version préliminaire du 25 janvier 2000.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS. *Quelques tableaux*, table Éducation-Outaouais, comité abandon scolaire.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS (CRDO) et CONSEIL RÉGIONAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'OUTAOUAIS (CRMO). *Avis à la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité sociale M^{me} Louise Harel et au ministre du Développement des régions M. Guy Chevrette sur le volet régional de la politique active du marché du travail, région de l'Outaouais*, 1996.

CÔTÉ, Denyse et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

COURNOYER, Monique. *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence*, recueil de recension des écrits, Québec, IQRC, 1995.

COUSINS, M. et autres. *Et la santé de l'Outaouais, ça va en 1992-1993? Résultats régionaux de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, Direction de la santé publique de l'Outaouais, 1995.

CRÉEOM. *Pauvreté urbaine dans l'Outaouais métropolitain : relancer l'emploi et l'économie des quartiers en difficulté de Buckingham, de Gatineau et de Hull par le développement économique communautaire*, [rédaction : Louis Favreau], 1994.

DI DOMENICO, Mariangela. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, étude du Conseil du statut de la femme, synthèse, février 1996.

DION STOUT, Madeleine et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

Données relatives à la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec, gouvernement du Québec, 1998.

DUCHESNE, L. *Estimations provisoires de population par région (1996) par sexe et total*, Bureau de la statistique du Québec, 1996.

DUCLOS, B. *Tendances et problématiques du marché du travail 1995-1997, Outaouais*, ministère du Développement des ressources humaines Canada, Direction de la planification stratégique, 1994.

EMPLOI QUÉBEC. *Plan d'action régional 1999-2000 – Outaouais*, février 1999.

EMPLOI QUÉBEC. *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi de la Communauté urbaine de l'Outaouais*, [recherche et rédaction : Josée Lavoie], Direction de la recherche, de la planification et du partenariat, juin 1999.

EMPLOI QUÉBEC. *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi, MRC de La-Vallée-de-la-Gatineau*, [recherche et rédaction : Alain Dupéré], Direction de la recherche, de la planification et du partenariat, juin 1999.

EMPLOI QUÉBEC. *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi, MRC de Papineau*, [recherche et rédaction : Lorraine Bédard], Direction de la recherche, de la planification et du partenariat, juin 1999.

EMPLOI QUÉBEC. *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi, MRC de Pontiac*, [recherche et rédaction : Alain Dupéré], Direction de la recherche, de la planification et du partenariat, juin 1999.

EMPLOI QUÉBEC. *Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi, MRC Les-Collines-de-l'Outaouais*, [recherche et rédaction : Josée Lavoie et Alain Dupéré], Direction de la recherche, de la planification et du partenariat, juin 1999.

EMPLOI QUÉBEC. *Répartition des femmes prestataires aptes, indice moyen de potentiel individuel d'insertion professionnelle et proportion des prestataires par limite à l'insertion professionnelle selon quelques caractéristiques*, Outaouais, CUO et MRC, décembre 1997.

Entente spécifique sur la politique active du marché du travail dans la région de l'Outaouais entre le ministère d'État de l'Emploi et de la Solidarité, le ministère d'État des Ressources naturelles, le ministère du Développement des régions, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère de l'Éducation et de la Famille, le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, la RRSSS de l'Outaouais et le CRDO et le CRMO, projet, version du 16 septembre 1997.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 p.

FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC. *Statistiques sur les ressources d'hébergement*, du 01-04-96 au 31-03-97, 1997.

FERLAND, M., M. PAGEAU et R. CHOINIÈRE. *La pauvreté au Québec. Situation par région sociosanitaire et district de CLSC*, Québec, MSSS, Direction générale de la planification et de l'évaluation, 1996.

FORTIER, Normand. « L'économie rurale », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, sous la direction de Chad Gaffield, IQRC, collection « Les régions du Québec », 1994.

FORTIN, Andrée. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, Université McGill, 1996, p. 87-97.

Forum Outaouais 2000, Défis et convergences, cahier du participant, UQAH et CRDO, Hull, 20 et 21 avril 1997.

FULLUM, H. *Estimation régionale des besoins en services de garde régis par la loi au 31 mars 1996*, OSGE, 1996.

GAFFIELD, Chad. « La terre, la famille et les origines de la colonisation », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, IQRC, collection « Les régions du Québec », 1994.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Un avenir à partager... La politique en matière de condition féminine. Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, 1997.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Un avenir à partager... La politique en matière de condition féminine. Sommaire*, Québec, 1993.

GRATTON, Denis. « La fonction publique à sa taille idéale », *Le Droit*, 20 octobre 1999.

GRATTON, Denis. « La fonction publique reprend du poil de la bête », *Le Droit*, 22 octobre 1999.

GUYON, Louise. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

INSTITUT DE LA PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 1996, 32 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, vol. 4, n° 1, octobre 1999.

LAMARCHE, N. *Accès des femmes aux métiers non traditionnels. Stratégie d'intervention pour l'Outaouais*, Gatineau, Option Femmes Emploi, 1997.

LAURIN, Renée. « Le nouveau millénaire verra naître le Bébé bonheur », *Le Droit*, 25 octobre 1999.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATION. Adresse URL : <http://www.synapse.net/~outaouais>

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Rapport entre les places existantes en service de garde régis et l'estimation des places requises au 31 mars 1999*.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE et coll. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, 1999.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil de la main-d'œuvre agricole 1996*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Statistiques 1995-1996*, Direction générale des services de justice, 1996.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Évolution du taux de césariennes selon la région de résidence de la mère, Québec, 1995-1996 à 1997-1998*, [recherche et rédaction : Sylvie Montreuil], Fichier MED-ÉCHO, février 1999.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Nombre et taux de grossesses pour 1000 adolescentes, Québec et régions sociosanitaires, 1995, 1996, 1997*, [recherche et rédaction : Madeleine Rochon], 1999.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Statistiques*, Service de développement d'indicateurs, Infocentre, 1996.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU. *Statistique officielles sur les prestataires de l'aide sociale, période d'aide*, Direction générale des politiques et des programmes, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 1996.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale. Statistiques 1998, 2000*, adresse URL : <http://www.msp.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études et le sexe, automne 1998*, Système de recensement des clientèles universitaires, Direction générale des ressources informationnelles.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Indicateurs de l'éducation, édition, 1996-1997*, 1997.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Relance au collégial 1996-1997*, Direction de l'enseignement collégial.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Situation des personnes diplômées de la formation professionnelle, par secteur, par discipline et par sexe, au 31 mars 1998*.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Statistiques du sondage La Relance*, 1996.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu*, 30 avril 1999.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Entreprendre au féminin*, rapport du groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin, MICST, novembre 1997.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *La conjoncture économique des régions du Québec en 1996*, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, 1996.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Profil économique de la région de l'Outaouais*, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse des PME et des régions, 1996.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Faits saillants*, Direction de l'analyse des PME et des régions, 1998, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Région de l'Outaouais et ensemble du Québec. Emploi dans le secteur tertiaire selon le type d'activité. 1991, 1995, 1996 et 1997*, Direction de l'analyse des PME et des régions, compilation effectuée à partir des données du ministère du Travail, *Le marché du travail*, 1998, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Région de l'Outaouais. Nombre d'établissements et emploi total des fabricants selon la taille de l'établissement et le niveau technologique de l'industrie. Mars 1998*, Direction de l'analyse des PME et des régions, compilation effectuée à partir des données du Centre de recherche industrielle du Québec et du MIC, 1998, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Région de l'Outaouais et ensemble du Québec. Nombre de travailleurs autonomes et revenus nets provenant du travail autonome. Répartition selon la profession et le sexe 1996*, compilation à partir de données du ministère du Revenu par la Direction de l'analyse des PME et des régions, 1999, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD. *Population du Registre des indiens selon le sexe et la résidence 1996*, Ottawa, 1997.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES et SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, du 4 au 15 septembre 1995*, Québec, 1995.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION. *L'immigration dans la région de l'Outaouais*, Hull, Direction des politiques et programmes de relations interculturelles, octobre 1995.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Présence au Québec et dans les régions en 1999 de l'immigration récente*, [recherche et rédaction : Gisèle Ste-Marie et coll.], septembre 1999.

PEDNEAUD-JOBIN, Maxime. « Garderies en Outaouais : où en est-on? », *Zone*, septembre 1999.

PELLETIER, Clotilde et Carole LAURIN. *État des lieux : violence et santé mentale chez les autochtones du Québec*, recherche préparée par l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1993.

PELLETIER, Gérard et Jean HARVEY. « Le paysage institutionnel », cité dans *Histoire de L'Outaouais*, sous la direction de Chad Gaffield, IQRC, collection « Les régions du Québec », 1994.

PLANTE, Louise. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

POITRAS, M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INFORMATIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *Bilan et perspectives pour le système sociosanitaire québécois – Horizon 2001 – Volet régional, enjeux et perspectives pour l'Outaouais*, Hull, 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Évolution de la consommation d'alcool et des autres drogues chez les élèves du secondaire 1985-1991-1996*, [recherche et rédaction : Marthe Deschênes].

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *La transformation et le rapatriement en un coup d'œil. Situation au 31 mars 1997*, Direction générale, Hull, 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *Les résidents de l'Outaouais. Profil démographique, social et économique, recensement 1996*, [recherche et rédaction : Lise Émond], février 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *Orientations en matière de condition de vie des femmes*, document adopté le 25 juin 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *Plan d'action régional 1997-2002 – Pour l'actualisation des orientations ministérielles en matière de planification des naissances*, Hull, 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *Plan stratégique régional de la transformation du système 1995-1998. Pour un réseau adapté aux réalités de la région et aux besoins des citoyens*, Hull, 1995.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *Planification stratégique régionale de consolidation 1999-2002*, décembre 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *Profil des personnes âgées de l'Outaouais*, [recherche et rédaction : Lise Émond].

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *Styles de vie des jeunes du secondaire*, [recherche et rédaction : Marthe Deschênes et coll.], mai 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS. *Variations de la mortalité en relation avec le taux de pauvreté des quartiers en Outaouais urbain et dans le Québec urbain*, 1996.

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. *Statistiques 1995-1996*, 1996.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. *Femmes, trajectoires socio-professionnelles et mobilité quotidienne*, collection Kanasuta, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, juin 1995.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, sous la direction de Denyse Côté et autres, Les Éditions du remue-ménage, 1995, p. 185.

SANTÉ QUÉBEC. *Enquête sociale et de santé 1992-1993*, [recherche et rédaction : Sylvie Bellot], 1996.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Les communautés autochtones au Québec*, (page consultée sur Internet le 11/06/99), Adresse URL : <http://www.saa.gouv.qc.ca>

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Rencontre*, vol. 18, n° 3, février 1997.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES RÉGIONALES. *Les régions administratives en bref*, Québec, gouvernement du Québec, 1994.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE. *Caractéristiques de la population active et durée du chômage, pour les régions économiques du Québec*, 1996.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'OUTAOUAIS. *Diagnostic des sources et des causes du chômage en Outaouais*, Service de planification et de recherche, Hull, 1995.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'OUTAOUAIS. *La pauvreté en Outaouais*, Service de planification et de recherche, Hull, 1997.

SOUCY, Yves. « Violence conjugale : une nouvelle ressource verra le jour », *Le Droit*, Ottawa-Hull, 1^{er} février 2000.

STATISTIQUE CANADA. « Le profil des personnes qui prodiguent des soins aux aînés », *Tendances sociales canadiennes*, n° 54, automne 1999.

STATISTIQUE CANADA. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 30-33.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

VINCENT-DOMEY, Odette et André CELLARD. « Les multiples voix de l'Outaouais », cité dans *Histoire de l'Outaouais*, sous la direction de Chad Gaffield, IQRC, collection « Les régions du Québec », 1994.

« Women are not equal when it comes to smoking », *The Globe and Mail*, 18 octobre 1999, p. C-1.